



Ressources en civisme et citoyenneté pour la 10^e année

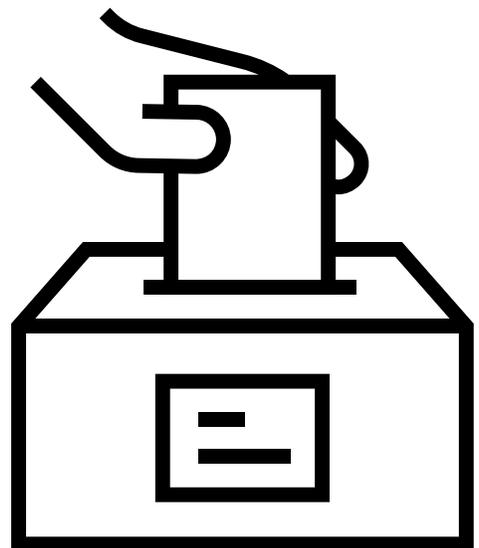


Table des matières

Introduction	1
Leçon : Comment les principes démocratiques s'appliquent-ils dans ma vie?	3
Annexe A : Fiches d'information	7
Annexe B : Document de cours - Les principes de la démocratie canadienne	13
Annexe C : Corrigé du personnel enseignant - Les principes de la démocratie canadienne	14
Annexe D : Document de cours - Feuille de travail - Fiche de rendement sur la démocratie	15
Annexe E : Document de cours - Evaluation - Fiche de suivi	16
Leçon : Qu'est-ce qu'une démocratie forte?	17
Annexe A : Document de cours - Échelle de la démocratie.....	21
Annexe B : Ressource pour le personnel enseignant - Exemple d'études de cas.....	22
Annexe C : Document de cours - La démocratie en action	26
Leçon : Quel est ton degré d'engagement civique?	29
Annexe A : Document de cours - Quel est ton degré d'engagement civique?	34
Annexe B : Document de groupe - Napperon de l'action civique en ligne	36
Annexe C : Document de groupe - Action civique en ligne : atouts et faiblesses	38
Annexe D : Document de cours - Journal d'engagement civique	40
Annexe E : Document de cours - Évaluation - Fiche de suivi	41
Annexe F : Document de cours - Évaluation des élèves - Grille critériée	42
Leçon : Quel est mon avis?	43
Annexe A : Document de cours - Sondage politique	47
Annexe B : Document de cours - Mon point de vue politique	48
Annexe C : Document de cours - Les grandes questions politiques	49
Annexe D : Document de cours - Mon profil politique	50
Leçon : Les processus et les structures politiques du Canada et de l'Ontario sont-ils équitables?.....	51
Annexe A : Document de cours - Comprendre les structures et les processus politiques du Canada et de l'Ontario.....	56
Annexe B : Bureau n° 1 - Éléments de preuve	58
Annexe C : Bureau n° 2 - Éléments de preuve	61
Annexe D : Bureau n° 3 - Éléments de preuve	67
Annexe E : Bureau n° 4 - Éléments de preuve	72
Leçon : Quel rôle jouent les partis politiques dans la démocratie canadienne?	81
Annexe A : Document de cours - Guide d'anticipation	85
Annexe B : Document de cours - Préparatifs du rassemblement politique	86
Annexe C : Document de cours - Mes consultations politiques	88
Annexe D : Document de cours - Discuter, comparer et clarifier.....	90

Leçon : Simulation d'élection	91
Liens avec le programme-cadre	92
Tenue de l'élection.....	93
Matériel et documents.....	93
Rôles.....	93
Avant le cours	94
Pendant le cours.....	94
Option 1 : Activité courte	95
Déclarations de candidature	95
Option 2 : Activité longue.....	96
Déclarations de candidature	96
Vote.....	97
Résultats.....	99
Discussion post-scrutin.....	100
Autres questions possibles à débattre.....	101
Évaluation.....	102
Matériel et documents.....	103
Modèles de pièce d'identité	104
Modèle de bulletin de vote	105
Modèles de liste des électeurs	106
Modèle de feuille de comptage	107
Guide relatif à l'isoloir	108
Guide relatif à l'urne	108
Glossaire.....	109
Annexe A.....	112
Annexe B	113
Annexe C	114
Annexe D	115
Annexe E	116
Annexe F	117

Introduction

Élections Ontario vous présente sa nouvelle trousse de ressources pédagogiques. Beaucoup de choses ont changé depuis l'élaboration du programme *Voter, c'est fort!* en 2011, y compris le curriculum de l'Ontario en civisme et citoyenneté.



L'avènement de nouveaux médias s'est accompagné d'avantages, mais aussi de défis pour les démocraties. Si les réseaux sociaux sont devenus un puissant outil d'action civique, ils sont également utilisés à des fins de désinformation et de désinformation, ce qui peut avoir des effets néfastes sur le plan démocratique.

Les élèves ont besoin d'acquérir des compétences qui leur permettront de mener des conversations citoyennes, d'écouter et d'envisager plusieurs points de vue, et de forger leur propre identité politique. Savoir traiter ses pairs sur un pied d'égalité politique, trouver des moyens de participer à la prise de décision et respecter les droits et libertés d'autrui font partie des compétences et des expériences importantes pour l'ensemble des élèves, en classe et au sein de leur communauté.

Élections Ontario espère que cette trousse de ressources aidera les éducatrices et éducateurs à transmettre les enseignements prévus par le programme-cadre de 10^e année en civisme et citoyenneté. Conformément aux révisions apportées au printemps 2022, nos leçons offrent un apprentissage asynchrone permettant aux éducatrices et éducateurs de suivre l'ordre qui convient le mieux à leurs élèves. Cette nouvelle trousse de ressources prête à l'emploi contient tout le nécessaire pour enseigner. Corrigés, exemples de travail de l'élève, modèles ou encore outils d'évaluation sont proposés, le cas échéant, pour accompagner les éducateurs et les élèves.

Chaque leçon s'articule autour d'une question d'enquête et commence par présenter une idée principale, avant d'inviter les élèves à mettre leurs « neurones en action » et de les encourager à acquérir un savoir au travers d'activités concrètes. Elle s'achève par une tâche de consolidation des connaissances et une activité d'évaluation.

Parmi les thèmes abordés figurent l'examen des principes démocratiques et leur application dans la vie des élèves, les défis auxquels peuvent se heurter les démocraties, l'engagement civique et les éléments constitutifs d'une action civique efficace.

Ce nouvel éventail d'activités en classe prévoit également la tenue d'une élection fictive. Nous restons déterminés à faciliter le vote et à le rendre accessible pour l'ensemble des électeurs, tout en préservant l'intégrité, la sécurité et la transparence du processus électoral. Grâce à la mise en œuvre de ces activités, vos élèves découvriront plus en détail le fonctionnement des élections et apprendront pourquoi il est important d'exercer son droit de vote.

Le contenu de cette trousse est disponible au format papier et en version électronique, afin de répondre aux besoins de toutes les classes de la province.

Nous savons que les jeunes ont besoin d'échanger sur les enjeux civiques et d'approfondir ces questions. Les activités proposées préparent les élèves à devenir des électeurs informés et des citoyens actifs, en veillant à ce qu'ils comprennent mieux l'importance que revêt la participation démocratique.

Leçon : Comment les principes démocratiques s'appliquent-ils dans ma vie?

Idée principale

Le Canada est une nation constituée d'une multitude de personnes, de langues, de régions et d'opinions. Les origines de la démocratie dans notre pays remontent aux cercles de la parole des peuples autochtones d'Amérique du Nord. Loin d'être statique, la démocratie continue d'évoluer et a connu des heures sombres au cours desquelles certains groupes n'ont pas bénéficié de ses principes. Si la démocratie s'appuie sur nos structures et processus gouvernementaux, elle est aussi exercée au quotidien par les Canadiennes et les Canadiens. La démocratie n'est pas acquise : elle peut être contestée et fragilisée. Néanmoins, il est également possible de la consolider et de l'améliorer. Il est important que l'ensemble de la population participe sur un pied d'égalité à la démocratie canadienne et comprenne ce que cela signifie.

Liens avec le programme-cadre

B1. Enjeux civiques et valeurs démocratiques : décrire des croyances et des valeurs associées à la citoyenneté démocratique au Canada et expliquer leurs liens avec l'action citoyenne et les prises de position sur des enjeux civiques

B1.2 décrire des valeurs et des croyances fondamentales associées à la citoyenneté démocratique au Canada, y compris la démocratie, les droits de la personne, les libertés et la primauté du droit, en repérant certains de leurs fondements historiques clés, et expliquer les façons dont ces croyances et valeurs se manifestent dans les actions des citoyennes et citoyens

B3. Droits et responsabilités : analyser les principaux droits et responsabilités associés à la citoyenneté, en contexte canadien et mondial, ainsi que des façons dont ces droits sont protégés ou peuvent être violés

B3.2 analyser des responsabilités clés associées à la citoyenneté canadienne

Objectifs d'apprentissage

J'apprends à :

- cerner les idées fondatrices de la démocratie
- reconnaître les principes démocratiques qui sous-tendent la [Constitution du Canada](#) et la [Charte canadienne des droits et libertés](#), ainsi que le *Code des droits de la personne* de l'Ontario
- appliquer les principes démocratiques dans ma vie de tous les jours

Critères de réussite

Je peux :

- expliquer ce que la démocratie signifie pour moi
- fournir des éléments probants illustrant les principes démocratiques qui sous-tendent la *Constitution du Canada* et la *Charte*, ainsi que le *Code des droits de la personne* de l'Ontario
- analyser dans quelle mesure mon école met en pratique les principes démocratiques

Question d'enquête

Comment les principes démocratiques s'appliquent-ils dans ma vie?

Documents nécessaires

1. Annexe A, document de cours –
Fiche d'information : [La Constitution du Canada](#), Fiche d'information : [La Charte canadienne des droits et libertés](#), Fiche d'information : [Le Code des droits de la personne de l'Ontario](#)
2. Annexe B, document de cours –
[Les principes de la démocratie canadienne](#)
3. Annexe C, corrigé pour le personnel enseignant –
[Les principes de la démocratie canadienne](#)
4. Présentation de diapositives –
[Les principes démocratiques*](#)
5. Annexe D, document de cours –
[Fiche de rendement sur la démocratie](#)
6. Annexe E, document de cours –
[Fiche de suivi](#)

*Disponible en ligne à l'adresse :

elections.on.ca/10annee

Neurones en action

1. Constituez des binômes ou répartissez les élèves en petits groupes. Annoncez-leur que la leçon du jour portera sur les principes démocratiques. Affichez la définition du terme « principe » bien en vue dans la classe.
 - a. Postulat ou énoncé fondamental qui sert de base dans un système de croyances, un comportement ou un raisonnement.

2. Ensemble, les élèves de chaque binôme ou petit groupe discuteront des croyances qui, selon eux, constituent le fondement d'une démocratie. Autrement dit, ils devront déterminer quelles sont les idées fondatrices sous-tendant la démocratie. Pour préparer les élèves, vous pouvez leur demander de citer des mots ou des expressions qui leur viennent à l'esprit lorsqu'ils entendent le mot « démocratie ». Voici quelques exemples des suggestions qu'ils peuvent vous faire :
 - a. droits de la personne
 - b. libertés
 - c. élections
 - d. limitation des pouvoirs
 - e. responsabilisation
 - f. égalité
 - g. protection des minorités
 - h. décisions à la majorité
3. Les élèves doivent consigner leurs réflexions sur des feuillets autoadhésifs ou sur un tableau-papier, de façon à illustrer les principes qui, selon eux, constituent le socle de la démocratie.
4. Expliquez que chaque groupe créera un autocollant pour voiture illustrant une facette majeure ou une grande idée de la démocratie. Les élèves auront huit à dix minutes pour créer leur autocollant. Vous leur fournirez des morceaux de papier de différentes formes, préalablement découpés par vos soins. Si les élèves ont besoin d'inspiration, cherchez rapidement sur Internet des exemples d'autocollants amusants ou éloquentes. Encouragez les élèves à décorer leur autocollant s'ils en ont le temps.
5. À la fin du temps imparti, demandez à chaque groupe de choisir un porte-parole pour présenter sa création. Voici quelques exemples auxquels vos élèves pourraient penser :
 - a. Le gouvernement m'accompagne
 - b. Lois, Identité, Bien commun, Responsabilité, Égalité (L.I.B.R.E.)
 - c. Je freine pour les droits de la personne
 - d. En route vers l'égalité
6. Affichez les autocollants dans un endroit visible jusqu'à la fin de la leçon.

Activité

1. Distribuez aux élèves les fiches d'information concernant la Constitution du Canada, la Charte canadienne des droits et libertés et le Code des droits de la personne de l'Ontario (annexe A). Si vous le souhaitez, vous pouvez constituer plusieurs groupes d'élèves auxquels vous confierez l'étude d'un document différent, de façon qu'ils puissent faire part de leurs constatations aux autres. Vous pouvez aussi charger les groupes d'étudier l'ensemble des documents, ou bien répartir les élèves trois par trois en attribuant un document par personne, afin qu'ils échangent ensuite en petits groupes.
2. À l'aide de l'annexe B, Les principes de la démocratie canadienne, chaque petit groupe réfléchira aux valeurs et aux principes qui ressortent à la lecture des documents qui leur sont attribués.

3. Discutez en classe entière des principes mis en évidence dans les documents qui forment le socle de la démocratie canadienne. Encouragez les élèves à illustrer leurs propos à l'aide de citations textuelles. Un corrigé est fourni à l'intention du personnel enseignant.
4. Passez en revue les principes démocratiques à l'aide de la **présentation de diapositives*** fournie. Les élèves peuvent compléter leurs documents de cours en ajoutant les principes non recensés par la classe, le cas échéant, et chercher des éléments probants dans les fiches d'information.

*Disponible en ligne à l'adresse :

elections.on.ca/10annee

Consolidation des connaissances

1. Les élèves peuvent remplir la **fiche de rendement sur la démocratie** (annexe D) individuellement ou travailler en équipes. Rappelez-leur qu'il ne s'agit pas seulement d'étudier comment les principes sont mis en pratique dans leur école, mais aussi de cerner les difficultés rencontrées. Les élèves doivent tenir compte des points suivants :
 - a. conseil d'élèves/organisation de gestion étudiante
 - b. conseil des parents
 - c. élèves conseillers
 - d. conseillers scolaires
 - e. politiques en classe et en milieu scolaire

Note au personnel enseignant : *Cet exercice peut être aussi approfondi que vous le souhaitez. Vous pouvez encourager les élèves à consulter différentes sources telles que l'agenda, le site Web et les bulletins d'information de l'école, le site Web du conseil scolaire, et même les articles de presse consacrés au conseil scolaire, ou encore à interroger les administrateurs, les enseignants et les responsables de l'école pour mener à bien leur évaluation.*

2. Distribuez un exemplaire de la **fiche de suivi** (annexe E) – Votre école exerce-t-elle une démocratie saine et forte?
 - a. Les élèves évaluent dans quelle mesure leur école met en pratique les principes démocratiques.
 - b. À la lumière de leur analyse, les élèves attribuent une note finale à leur école.

Évaluation

1. Le personnel enseignant peut utiliser la **fiche de rendement sur la démocratie** pour évaluer les acquis des élèves. Il est possible de revenir sur les concepts qui semblent poser problème lors du cours suivant ou de la prochaine leçon. Le personnel enseignant peut également exploiter le travail des élèves afin de créer un document de référence reprenant leurs réponses les plus marquantes, qui sera remis à toute la classe à des fins de révision.
2. Le personnel enseignant peut utiliser la **fiche de suivi** pour évaluer les connaissances acquises.

Annexe A

Fiche d'information : La *Constitution du Canada*

Une constitution énonce les règles et principes de base qui régissent un pays. Elle crée la plupart des institutions et des fonctions du gouvernement, et en définit les pouvoirs.

Le sais-tu?

La *Constitution du Canada* comprend la *Loi constitutionnelle de 1867* et la *Loi constitutionnelle de 1982*. C'est la loi suprême du Canada. Elle comprend également les droits ancestraux et les droits issus de traités avec les Autochtones.

Que dit notre Constitution?

La Constitution définit les pouvoirs des trois fonctions du gouvernement : l'exécutif, le législatif et le judiciaire.

Au Canada, la Reine détient le pouvoir exécutif, mais son rôle revêt principalement un caractère protocolaire. Ensemble, le premier ministre et les autres ministres forment le Conseil des ministres, qui doit rendre compte des activités gouvernementales au Parlement. Les ministres sont également responsables de ministères, comme le ministère des Finances et le ministère de la Justice. Le terme « gouvernement » s'emploie généralement pour désigner le pouvoir exécutif.

Le pouvoir législatif du gouvernement fédéral appartient au Parlement, qui se compose de la Reine (habituellement représentée par le gouverneur général), du Sénat et de la Chambre des communes. Les lois sont débattues et adoptées par la Chambre des communes et le Sénat. Le gouverneur général doit également accorder la sanction royale à un projet de loi pour qu'il devienne loi. La sanction royale est toujours accordée aux projets de loi adoptés par la Chambre des communes et le Sénat.

Le ministre de la Justice est à la tête du ministère de la Justice, chargé de fournir des services juridiques : rédaction des lois, rôle de conseil auprès du gouvernement et de ses ministères, élaboration du droit pénal et du droit public, et définition des politiques et des programmes en faveur des victimes, des familles et des enfants, ainsi qu'en matière de justice pénale pour les adolescents.

Notre Constitution comprend également des dispositions relatives à l'appareil judiciaire du gouvernement, qui comprend les juges. Ces derniers doivent interpréter et appliquer la loi et la Constitution, et rendre des jugements impartiaux dans toutes les causes.

Qu'est-ce qu'un système fédéral?

Le Parlement du Canada et les assemblées législatives provinciales et territoriales ont le pouvoir de créer des lois. Le Parlement peut légiférer pour l'ensemble du Canada, mais seulement dans les domaines qui, selon la Constitution, relèvent de sa compétence. Une

assemblée législative provinciale ou territoriale peut légiférer seulement dans ses domaines de compétence à l'intérieur de ses frontières.

Le Parlement fédéral traite en majeure partie des questions qui intéressent le Canada dans son ensemble :

- le commerce entre les provinces
- la défense nationale
- le droit pénal
- l'argent
- les brevets
- le service postal

Il a également la responsabilité des trois territoires : le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. La loi fédérale permet aux territoires d'élire des assemblées ayant des pouvoirs similaires à ceux des assemblées législatives provinciales.

Les provinces ont le pouvoir de créer des lois touchant :

- l'éducation
- la propriété
- les droits civils
- l'administration de la justice
- les hôpitaux
- les municipalités et d'autres questions internes d'ordre local ou privé

Il existe en outre des administrations locales ou municipales. Créées en vertu de lois provinciales, celles-ci peuvent établir des règlements administratifs dans divers domaines d'intérêt local comme le zonage, le tabagisme, l'utilisation des pesticides, le stationnement, les règlements commerciaux et les permis de construction.

Peuples autochtones

Au Canada, les Premières Nations, les Métis et les Inuits ont différents genres de gouvernements. Par exemple, les Premières Nations peuvent avoir un certain nombre de pouvoirs gouvernementaux à l'égard des terres de réserve, en vertu de la *Loi sur les Indiens* (fédérale). D'autres administrations autochtones, comme celles qui disposent de l'autonomie gouvernementale, exercent ces pouvoirs par suite d'ententes négociées avec le gouvernement fédéral et avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Ce n'est qu'avec l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982) que les droits de la personne au Canada ont été protégés par écrit dans la Constitution.

VOCABULAIRE

Projet de loi : proposition présentée devant la Chambre des communes ou le Sénat, qui ne peut devenir loi qu'après avoir franchi toutes les étapes du processus législatif.

Sanction royale : aval du gouverneur général (représentant de la Reine au Canada) que doit recevoir un projet de loi à la fin du processus législatif, afin qu'il devienne loi.

Assemblée législative : groupe organisé de personnes qui détient le pouvoir de légiférer. Le Parlement se compose du monarque, du Sénat et de la Chambre des communes. Queen's Park abrite l'Assemblée législative de l'Ontario.

Traité : entente conclue entre le gouvernement du Canada, des peuples autochtones et, bien souvent, des provinces et territoires. Les traités reconnaissent de manière permanente les droits et obligations de toutes les parties.

Fiche d'information : La *Charte canadienne des droits et libertés*

La *Charte canadienne des droits et libertés* protège les droits et les libertés de la population. Elle fait partie de notre Constitution, la loi suprême du Canada.

Comment la *Charte* limite-t-elle le champ d'action du gouvernement?

La *Charte* permet aux personnes de contester des mesures gouvernementales qui pourraient contrevenir à leurs droits ou libertés. Les contestations les plus controversées et complexes peuvent être résolues au plus haut niveau, devant la Cour suprême du Canada. Les causes jugées dans le passé ont entraîné des changements importants aux lois fédérales, provinciales et territoriales.

La *Charte* veille à ce que le gouvernement ne retire pas ces droits ou libertés de façon déraisonnable, tout en tenant compte du fait que, même en démocratie, les droits et libertés ne sont pas absolus. L'article premier de la *Charte* permet au gouvernement de restreindre les droits et libertés, mais uniquement dans des circonstances bien précises.

Que garantit la *Charte*?

Dans leur façon d'agir, les gouvernements doivent tenir compte des droits et libertés que la *Charte* garantit à la population canadienne, tels que le droit à l'égalité, la liberté d'expression et le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne (sauf en raison des principes de justice fondamentale). Elle protège également les droits des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Canada.

Les droits et libertés protégés par la *Charte* se répartissent en sept catégories. Celles-ci répondent aux libertés fondamentales, aux droits démocratiques, à la liberté de circulation et d'établissement, aux garanties juridiques, aux droits à l'égalité, aux droits relevant des langues officielles et au droit à l'instruction dans la langue de la minorité, et ce, pour l'ensemble de la population canadienne.

Les protections des droits de la personne offertes par d'autres lois

La *Charte* garantit un grand nombre de libertés et de droits fondamentaux de la personne. Nous disposons également d'autres protections des droits de la personne qui relèvent des lois fédérales, provinciales et territoriales, de la common law et du droit international.

En 1960, le Parlement du Canada a adopté la *Déclaration canadienne des droits*, la première loi fédérale portant sur les droits de la personne au pays. Elle a garanti pour la première fois des libertés et droits fondamentaux dans la législation fédérale.

La *Loi canadienne sur les droits de la personne*, adoptée en 1977, interdit la discrimination dans le contexte fédéral de l'emploi et de la fourniture de biens, de services et d'installations ou d'hébergement habituellement à la disposition du public. Elle interdit les actes discriminatoires fondés sur divers motifs, notamment la race, l'origine nationale ou ethnique, le sexe et la déficience. La loi s'applique au gouvernement du Canada, aux gouvernements des Premières Nations et aux entreprises privées réglementées par le gouvernement fédéral, notamment les secteurs des banques, des transporteurs aériens, des télécommunications et de la radiodiffusion.

Chaque province ou territoire applique sa propre loi sur les droits de la personne à l'intérieur de ses limites territoriales.

Fiche d'information : Le Code des droits de la personne de l'Ontario

Le *Code des droits de la personne* de l'Ontario (le Code) protège contre la discrimination ou l'injustice. Il prévoit que chaque personne a droit à un traitement égal dans les domaines suivants :

- **les services, les biens et les installations**, y compris les écoles, les hôpitaux, les magasins, les restaurants et les associations ou les installations sportives et récréatives
- **le logement**, c'est-à-dire l'endroit où une personne habite ou veut habiter, en tant que locataire ou propriétaire
- **les contrats**, conclus par écrit ou verbalement
- **l'emploi**, y compris les annonces d'emploi, les formulaires de demande d'emploi, les entrevues, la répartition du travail, l'environnement de travail, la formation, l'avancement, la discipline, le licenciement, les tâches bénévoles

Les motifs de discrimination illicites

Le *Code* reconnaît que les personnes qui font l'objet d'un traitement injuste appartiennent souvent à certains groupes de la société. Dans les domaines ci-dessus, le *Code* protège toute personne qui fait l'objet d'une discrimination fondée sur l'un des motifs suivants :

- **l'âge** - personnes âgées de 18 à 65 ans (dans le domaine de l'emploi), de 16 ans ou plus (dans le domaine du logement) et de 18 ans ou plus (dans tous les autres domaines)

- **l'ascendance** - la famille dont est issue une personne
- **la citoyenneté** - l'appartenance à un État ou à une nation
- **la couleur** - la couleur de peau associée à une race
- **la croyance** - la religion ou la foi
- **l'état d'assisté social** - le fait de recevoir des prestations d'aide sociale dans le domaine du logement seulement
- **l'état familial** - la relation parent/enfant
- **l'état matrimonial** - s'applique de la même manière aux couples homosexuels et hétérosexuels et aux unions libres; sont également inclus le veuvage, la séparation et le divorce d'avec son conjoint ou sa conjointe
- **l'existence d'un casier judiciaire** - le fait pour une personne d'avoir été reconnue coupable d'une infraction à une loi provinciale ou d'une infraction à une loi fédérale qui a fait l'objet d'un pardon (dans le domaine de l'emploi seulement)
- **l'expression de l'identité sexuelle** - le comportement, l'apparence, le style vestimentaire et d'autres attributs avec lesquels une personne s'exprime et par lesquels les autres perçoivent son identité sexuelle
- **le handicap** - le handicap englobe un large éventail d'états de divers degrés, dont certains sont visibles et d'autres non; un handicap peut exister dès la naissance, être causé par un accident ou apparaître avec le temps

- **l'identité sexuelle** – la perception de se sentir homme et/ou femme; ce sentiment d'identité est différent du sexe biologique
- **le lieu d'origine** – le pays ou la région d'où vient une personne
- **l'orientation sexuelle** – le fait pour une personne d'être homosexuelle (que ce soit une femme lesbienne ou un homme gai), bisexuelle, hétérosexuelle, bispirituelle, en questionnement, etc.
- **l'origine ethnique** – l'appartenance à un groupe ayant des pratiques sociales, culturelles ou religieuses provenant d'une histoire commune
- **la race** – l'appartenance à un peuple ayant certains traits physiques communs, tels que la couleur de la peau, l'aspect des cheveux ou les caractéristiques du visage
- **le sexe** – le traitement injuste peut être de nature sexuelle ou se produire parce qu'une femme est enceinte; est également inclus le droit d'allaiter dans des lieux publics ou au travail

Une personne peut être victime d'un traitement injuste fondé sur plusieurs motifs (par exemple, l'orientation sexuelle et la race). Dans certains cas, une personne peut être exposée à un genre particulier de discrimination à cause de sa combinaison unique d'identités. Il existe, par exemple, des stéréotypes sur les « jeunes hommes noirs » qui n'existent pas forcément à l'égard des « hommes noirs plus vieux » ou des « jeunes femmes noires ».

Les exceptions

Il existe certaines situations dans le domaine de l'emploi où ces motifs de discrimination ne sont pas illicites :

1. Un organisme dont le but est de servir les intérêts des membres d'un groupe protégé par le *Code*, comme un groupement religieux, éducatif ou social qui se consacre à un certain groupe ethnique, à des personnes handicapées ou aux membres d'une religion, a le droit de n'employer que des personnes issues de ce groupe ethnique, des personnes handicapées ou des membres de cette religion.
2. Un employeur peut décider d'embaucher ou de ne pas embaucher, de promouvoir ou de ne pas promouvoir, son conjoint ou sa conjointe, son père ou sa mère, son enfant, ou encore le conjoint ou la conjointe, le père ou la mère, ou l'enfant d'un de ses employés.
3. Un employeur peut faire de la discrimination fondée sur l'âge, le sexe, l'existence d'un casier judiciaire ou l'état matrimonial si ces critères constituent effectivement des exigences essentielles de l'emploi. Par exemple, un foyer pour femmes battues a le droit de n'embaucher que des femmes comme conseillères; un club a le droit de n'embaucher que des hommes pour travailler dans le vestiaire des hommes; un établissement de garde d'enfants peut justifier le refus d'embaucher une personne qui a été reconnue coupable d'avoir maltraité un enfant en disant que cette personne poserait un risque pour la sécurité des enfants dont l'établissement a la garde. Dans ces cas, l'employeur doit toutefois examiner si des mesures d'adaptation peuvent être mises en œuvre pour que la personne puisse occuper l'emploi en question.

Annexe B

Document de cours - Les principes de la démocratie canadienne

prin-cipe [prêsip] Postulat ou énoncé fondamental qui sert de base dans un système de croyances, un comportement ou un raisonnement.

Synonymes : vérité, proposition, concept, idée, théorie, hypothèse, fondement

Quels sont les principes de la démocratie canadienne? Étudie le ou les documents qui t'ont été confiés en essayant de mettre en évidence une valeur ou une croyance fondamentale de la démocratie canadienne. Tu peux t'inspirer de l'exemple fourni en haut du tableau.

Principe	Document	Éléments probants
Il existe des lois que tout le monde doit respecter	<i>Charte</i>	« Dans leur façon d'agir, les gouvernements doivent tenir compte des droits et libertés que la <i>Charte</i> garantit à la population canadienne. » Le gouvernement ne peut pas agir à sa guise. Ses pouvoirs sont limités par la <i>Charte</i> , donc la loi s'applique à tous, même au gouvernement.

Annexe C

Corrigé du personnel enseignant - Les principes de la démocratie canadienne

Principe	Document	Éléments probants
Il existe des lois que tout le monde doit respecter	<i>Charte</i>	<p>« Dans leur façon d’agir, les gouvernements doivent tenir compte des droits et libertés que la <i>Charte</i> garantit à la population canadienne. »</p> <p>Le gouvernement ne peut pas agir à sa guise. Ses pouvoirs sont limités par la <i>Charte</i>, donc la loi s’applique à tous, même au gouvernement.</p>
Droit pour tous de vivre à l’abri de la discrimination	<i>Code (CODP)</i>	<p>« Chaque personne a droit à un traitement égal » dans différents domaines.</p> <p>Les personnes sont protégées contre la discrimination fondée sur certains attributs qu’elles ne peuvent changer, comme leur âge, leur identité sexuelle ou leur origine ethnique.</p>
Protection des minorités	<i>Code (CODP)</i> <i>Charte</i>	<p>« Le <i>Code</i> reconnaît que les personnes qui font l’objet d’un traitement injuste appartiennent souvent à certains groupes de la société. »</p> <p>Certains groupes minoritaires, caractérisés par leur race ou leur orientation sexuelle, sont protégés.</p>
Bien commun	<i>Code (CODP)</i>	<p>« Un employeur peut faire de la discrimination fondée sur l’âge, le sexe, l’existence d’un casier judiciaire ou l’état matrimonial si ces critères constituent effectivement des exigences essentielles de l’emploi. »</p> <p>Parfois, la discrimination est acceptable si elle sert le bien commun.</p>
Lois	<i>Constitution</i>	<p>« La Constitution énonce les principes de base qui régissent la démocratie canadienne et définit les pouvoirs des trois fonctions du gouvernement : l’exécutif, le législatif et le judiciaire. »</p> <p>Les gouvernements ne peuvent pas agir à leur guise, car ils doivent respecter certaines règles et leurs pouvoirs sont limités.</p>
Équité	<i>Constitution</i>	<p>« Au Canada, les peuples autochtones ont différents genres de gouvernements. »</p> <p>L’équité consiste à donner les mêmes chances à toutes les personnes, afin qu’elles puissent réaliser leur plein potentiel. L’autonomie gouvernementale y contribue.</p>

Annexe D

Document de cours - Fiche de rendement sur la démocratie

Consignes : Remplis ta fiche de rendement en indiquant les principes démocratiques étudiés dans cette leçon (tu peux répéter plusieurs fois le même principe). Pour chacun, propose des exemples illustrant leur degré d'application dans ton école et donne une évaluation finale. Tu peux t'inspirer de l'exemple fourni en haut du tableau.

Principe démocratique	Éléments probants	Évaluation finale (niveau 1 à 4) 1 - Rendement non satisfaisant 2 - Rendement satisfaisant 3 - Bon travail! 4 - Excellent travail!
Exemple : Égalité politique	Exemple : Tous les élèves peuvent se porter candidats lors des élections au conseil d'élèves. Bémol : cela tourne souvent au concours de popularité.	Exemple : niveau 3
Évaluation finale	J'attribue le niveau ____ à mon école pour les raisons suivantes :	

Annexe E

Document de cours - Évaluation - Fiche de suivi

Dans cette leçon, nous avons appris quels sont les principes démocratiques et étudié leur mise en pratique par notre école et notre conseil scolaire. Remplis le tableau ci-dessous pour illustrer ta bonne compréhension de ces principes et montrer comment ils sont mis en pratique dans ton école/conseil scolaire.

Critères	Exemples et explication
Principe :	
Principe :	
Principe :	

D'après les connaissances acquises au cours de cette leçon, les principes démocratiques sont-ils appliqués avec succès par ton école/conseil scolaire? Attribue une note finale à ton école/conseil scolaire et justifie ton choix.

Note finale (niveau 1 à 4)	
Justification	
Approfondissement	Si ton école/conseil scolaire a obtenu une note inférieure à 4, comment serait-il possible d'améliorer les choses? Réfléchis à un moyen de rendre ton école/conseil scolaire plus démocratique. Réponds brièvement en citant les principes démocratiques qui s'appliquent.

Leçon : Qu'est-ce qu'une démocratie forte?

Idée principale

Si la démocratie est une forme de gouvernement établie de longue date, rien n'est jamais acquis. Les citoyennes et citoyens ont le devoir et la responsabilité de renforcer la démocratie et de veiller à ce qu'elle reste saine, comme le font les gouvernements élus au Canada et ailleurs dans le monde. Au 21^e siècle, l'avènement de nouveaux médias s'est accompagné d'avantages, mais aussi de défis pour les démocraties.

Cette situation peut donner l'occasion aux citoyennes et citoyens, qu'ils chérissent des croyances et des valeurs similaires ou différentes, d'échanger plus facilement ensemble, ainsi qu'avec le gouvernement et d'autres institutions. Toutefois, les médias digitaux/sociaux peuvent également être utilisés à des fins de mésinformation et de désinformation, ce qui fragilise la démocratie et porte atteinte aux institutions démocratiques. L'engagement civique de la population est primordial pour maintenir une démocratie saine et forte. Dans cette optique, les citoyennes et citoyens doivent savoir quels sont les droits et responsabilités qui leur incombent.

Liens avec le programme-cadre

A1. Utilisation du processus d'enquête : utiliser le processus d'enquête et les concepts de la pensée critique en politique pour explorer des enjeux, des événements et des développements civiques d'importance

A1.2 recueillir et organiser des preuves, des données et de l'information pertinentes sur des enjeux, des événements ou des développements civiques d'importance tirés d'une variété de sources primaires et secondaires, y compris les médias sociaux et traditionnels, en s'assurant de refléter différentes perspectives

B3. Droits et responsabilités : analyser les principaux droits et responsabilités associés à la citoyenneté, en contexte canadien et mondial, ainsi que des façons dont ces droits sont protégés ou peuvent être violés

B3.2 analyser des responsabilités clés associées à la citoyenneté canadienne

B3.5 analyser les droits et les responsabilités en matière de citoyenneté dans le contexte mondial, notamment en ce qui a trait aux conventions, aux lois et aux institutions internationales

Objectifs d'apprentissage

J'apprends à :

- reconnaître les signes d'une démocratie saine et forte ou fragile et menacée
- repérer des exemples de la démocratie en action au Canada

Critères de réussite

Je peux :

- expliquer les caractéristiques d'une démocratie saine et forte
- expliquer les caractéristiques d'une démocratie fragile et menacée
- consulter les médias, sociaux ou autres, pour repérer des exemples de la démocratie en action et déterminer s'ils illustrent une démocratie saine/forte ou fragile/menacée

Question d'enquête

Qu'est-ce qu'une démocratie forte?

Documents nécessaires

1. Présentation de diapositives - [Les principes démocratiques*](#)
2. Annexe A, document de cours - [Échelle de la démocratie](#)
3. Annexe B, ressource pour le personnel enseignant - [Études de cas types](#)
4. Annexe C, document de cours - [La démocratie en action](#)

*Disponible en ligne à l'adresse :

elections.on.ca/10annee

Neurones en action

Note au personnel enseignant : Si les élèves ont achevé la leçon 1 ([Comment les principes démocratiques s'appliquent-ils dans ma vie?](#)), faites un rappel en leur demandant de vous citer les principes démocratiques, puis passez à l'étape 2 ci-dessous.

1. Visionnez la présentation de diapositives [Les principes démocratiques*](#) avec les élèves et discutez brièvement de la nécessité de respecter chacun d'entre eux pour exercer une démocratie saine et forte. Expliquez aux élèves que les citoyennes et citoyens ont la responsabilité collective de faire vivre la démocratie et de veiller à sa santé. Envisagez de constituer ensemble deux listes de mots ou d'expressions qui évoquent une démocratie forte, d'une part, et une démocratie fragile, d'autre part.
2. Ensuite, invitez les élèves à réfléchir à divers événements survenus dans des démocraties, au Canada ou ailleurs, puis à les situer sur l'[échelle de la démocratie](#) (annexe A) fournie, graduée de « saine/forte » à « fragile/menacée ». Cet exercice peut être effectué individuellement ou en groupes.

*Disponible en ligne à l'adresse :

elections.on.ca/10annee

Note au personnel enseignant : Trois **études de cas types** (annexe B) sont incluses à titre de référence. Les élèves peuvent consulter des sources d'information en ligne ou des journaux apportés en classe pour rechercher des faits d'actualité.

3. Ensemble, les élèves de chaque binôme ou petit groupe devront trouver un exemple de fait d'actualité qui renforce ou fragilise la démocratie. Après avoir compris l'événement dans ses grandes lignes, ils devront déterminer où le situer sur l'échelle de la démocratie, graduée de « saine/forte » à « fragile/menacée », puis l'inscrire à l'emplacement correspondant.
4. Une fois cette tâche achevée, discutez de la décision des élèves. Encouragez-les à raconter l'événement choisi et à expliquer l'évaluation attribuée. Tâchez, dans la mesure du possible, de parvenir à un consensus en classe entière pour chaque événement, et affichez l'exemplaire commun de l'échelle dans un endroit visible jusqu'à la fin de la leçon.
5. Complétez la liste de la classe avec les mots/expressions qui évoquent une démocratie saine/forte ou fragile/menacée, maintenant que les élèves ont pris connaissance des études de cas. Les élèves peuvent ajouter ces mots à leur échelle d'évaluation.

Activité

1. Distribuez aux élèves le document de cours intitulé **La démocratie en action** (annexe C). Réalisez cette activité en binôme/par petits groupes (de préférence) ou individuellement.
2. Les élèves utiliseront des journaux ou des sources d'information en ligne, y compris les médias sociaux, pour trouver des exemples illustrant les principes démocratiques en action dans le cadre d'une démocratie saine et forte ou fragile et menacée.

Note au personnel enseignant : Cette activité peut faire l'objet de diverses adaptations pour répondre aux besoins des élèves. Vous pouvez présélectionner des articles et distribuer des exemplaires papier à chaque élève ou petit groupe. Sinon, vous pouvez aussi proposer quelques faits d'actualité choisis et mener l'activité en classe entière. Dans ce cas, vous lirez et remplirez le document de cours avec les élèves.

Il est possible, si l'équipement est disponible, de fournir des appareils électroniques aux élèves et de leur expliquer brièvement comment reconnaître une source d'information fiable avant de commencer l'activité. Vous trouverez en ligne une multitude de ressources sur la manière de vérifier la crédibilité d'une source et de déceler la désinformation/désinformation.

3. Demandez à chaque élève ou petit groupe de présenter un fait d'actualité à la classe et de faire le lien avec l'un des principes démocratiques, en expliquant si cet exemple témoigne d'une démocratie saine/forte ou fragile/menacée.
- f. Les démocraties, partout dans le monde, ont le devoir d'aider les autres pays à maintenir une démocratie saine.
- g. Je sais reconnaître les signes d'une démocratie fragile et menacée.

Consolidation des connaissances

Délimitation de quatre zones

Pour vérifier que les élèves ont compris les principes démocratiques et la manière dont ils peuvent être renforcés ou contestés, divisez la classe en quatre zones ayant la signification suivante : Tout à fait d'accord, Plutôt d'accord, Plutôt pas d'accord, Pas du tout d'accord. Les élèves doivent se rendre dans la zone correspondant à leur opinion vis-à-vis de l'énoncé, puis discuter de leur choix.

Voici quelques énoncés types :

- a. La démocratie canadienne est saine et forte.
- b. Les démocraties, partout dans le monde, resteront toujours des démocraties.
- c. Une démocratie est saine lorsque la population vote.
- d. J'ai un rôle à jouer pour que la démocratie reste saine et forte.
- e. Il est impossible de sauver les démocraties fragiles et menacées.

Évaluation

Cette évaluation en quatre zones permet au personnel enseignant d'obtenir des renseignements par l'observation et la discussion, à l'aide de questions qui mobilisent en profondeur les connaissances de l'élève. Vous pouvez ensuite demander aux élèves de remplir une fiche de suivi ou de rédiger une brève réponse à la question d'enquête de la leçon (« Qu'est-ce qu'une démocratie forte? ») pour mieux évaluer leurs acquis.

Annexe A

Document de cours - Échelle de la démocratie

DÉMOCRATIE SAINE/FORTE

+ 2	
+ 1	
- 1	
- 2	

DÉMOCRATIE FRAGILE/MENACÉE

Annexe B

Étude de cas 1 : Taux de participation aux élections fédérales du Canada

Élections fédérales : taux de participation électorale par groupe d'âge (en %)

Parmi les Canadiennes et Canadiens admissibles qui n'ont pas voté en 2021, la raison la plus courante de l'abstention au vote était « pas intéressé(e) par la politique » (32 %). Comme en 2019, il s'agissait de la raison la plus fréquemment invoquée dans la majorité des groupes d'âge, à deux exceptions près : la maladie ou l'incapacité (39 %) a été la raison la plus souvent invoquée chez les personnes âgées de 75 ans et plus, et le fait d'être trop occupé (34 %) a été la raison la plus fréquente chez les personnes de 35 à 44 ans.

	2021	2019	2015	2011
Total (tous les groupes d'âge)	76	77	77	70
18 à 24 ans	66	68	67	55
25 à 34 ans	71	71	70	59
35 à 44 ans	73	75	75	65
45 à 54 ans	76	78	79	73
55 à 64 ans	80	81	83	80
65 à 74 ans	83	85	86	84
75 ans et plus	78	79	80	79

Source : Élections Canada

Étude de cas 2 : Taux de participation aux élections provinciales en Ontario

Taux de participation aux élections provinciales de l'Ontario, de 1867 à 2022

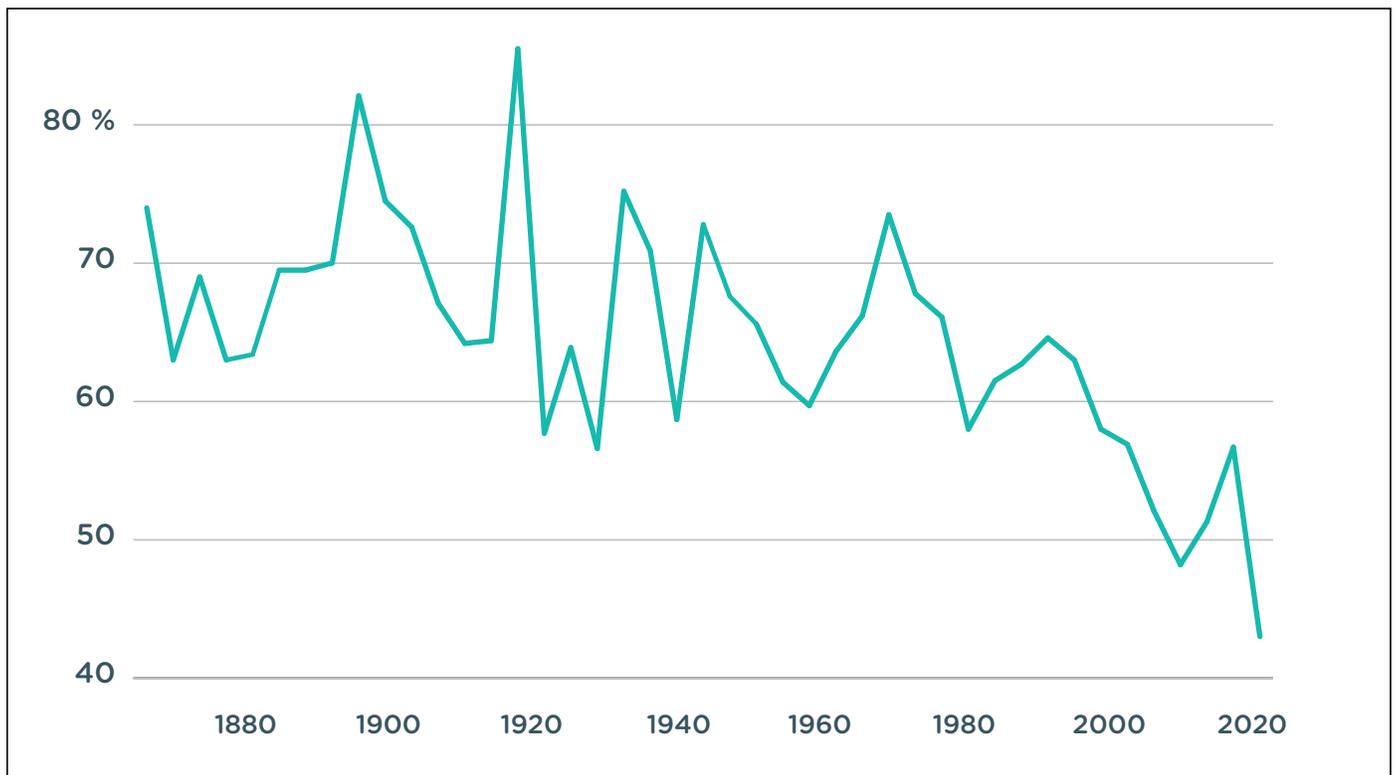
L'élection de 2022 marque le plus faible taux de participation électorale de la province à ce jour.

L'Ontario a enregistré le plus faible de taux de participation électorale de son histoire lors de l'élection générale de 2022. D'après les résultats compilés par Élections Ontario, environ 43,5 % des électrices et électeurs ayant les qualités requises pour voter ont exprimé leur suffrage.

Cela représente près de 4,6 millions de votes sur 10,7 millions d'inscrits dans la province.

Ce taux de participation est environ 13,5 % inférieur à celui observé lors de l'élection provinciale de 2018.

En 2022, le Parti progressiste-conservateur a remporté l'élection avec à peine plus de 1,9 million de voix, ce qui lui a valu 83 sièges à l'Assemblée législative.



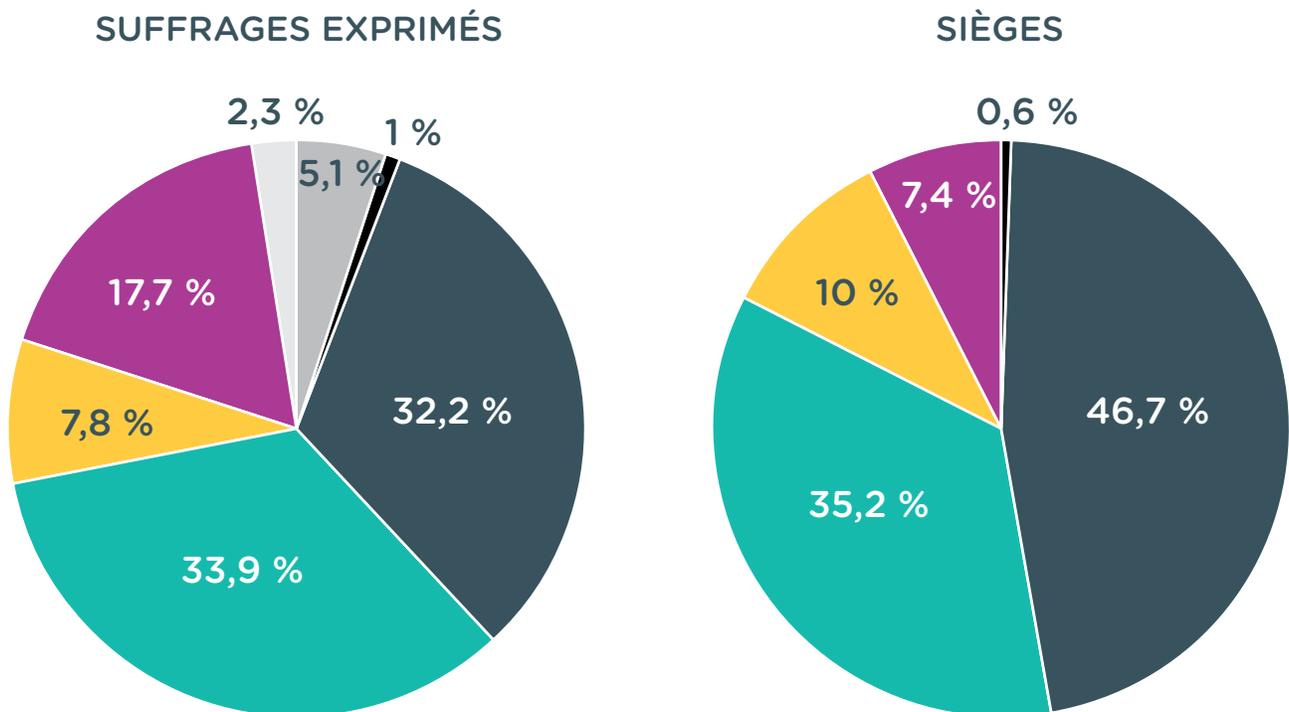
Source : données d'Élections Canada

Étude de cas 3 : Résultats électoraux, Canada et Ontario

Élection fédérale de 2021 : part des suffrages exprimés et des sièges remportés

Au Canada, les élections provinciales et fédérales reposent sur le « système de la majorité relative », qui est employé dans 58 pays du monde, dont le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Inde. En vertu de ce système, la candidate ou le candidat qui obtient le plus de votes est élu (scrutin pluralitaire), même s'il ou elle n'obtient pas plus de la moitié des votes. Les candidats représentent des partis politiques. Le parti qui remporte la majorité des sièges forme le gouvernement, et son chef devient premier ministre. Ce système présente des avantages et des inconvénients.

Élections de 2021 au Canada

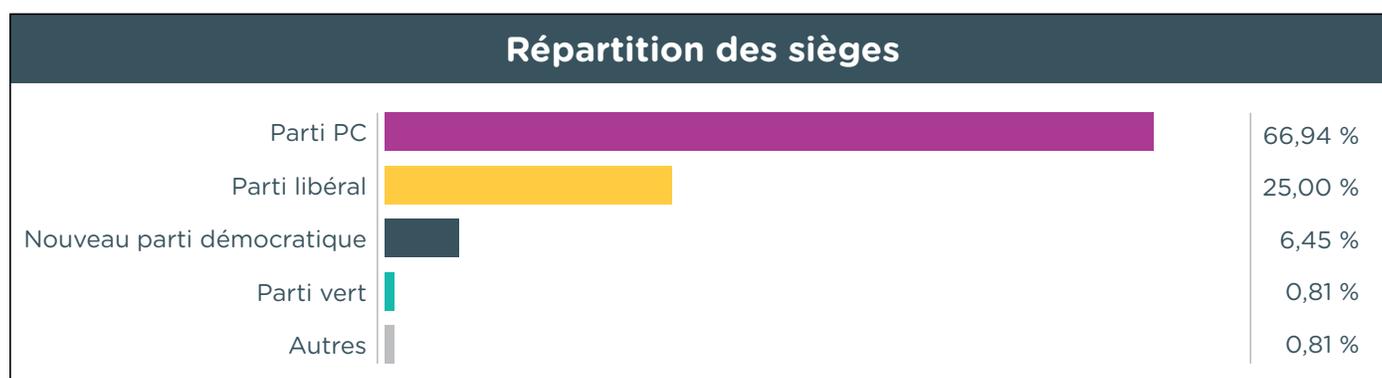
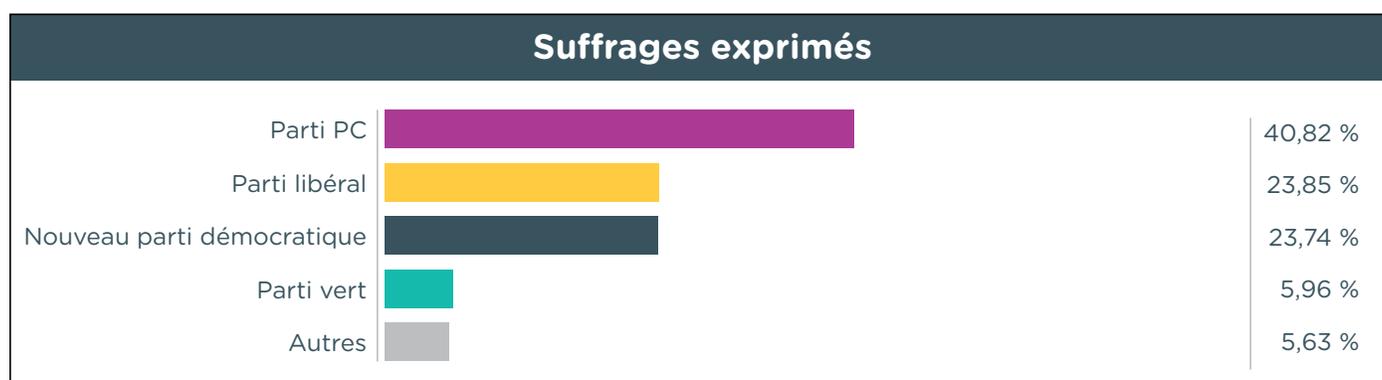


* À 15 h (heure de l'Est) le 21 septembre

Source : données d'Élections Canada

Élection générale de 2022 en Ontario : part des suffrages exprimés et des sièges remportés

Le système de la majorité relative apporte de la stabilité, car il permet souvent d'établir un gouvernement unipartite. Toutefois, il peut aussi conférer le pouvoir et la majorité des sièges à un parti qui n'a pas obtenu la majorité des suffrages exprimés. Prenons l'exemple de l'élection fédérale de 2021 et de l'élection générale de 2022 en Ontario, dont les résultats sont présentés dans les tableaux ci-dessous. Un plus grand nombre de votants a voté contre, et non en faveur, du parti qui a remporté la majorité des sièges. Dans le système de la majorité relative, le nombre de sièges remportés par les partis n'est pas proportionnel aux suffrages exprimés. C'est pourquoi beaucoup d'électorales et d'électeurs peuvent avoir l'impression que leur vote ne compte pas le jour du scrutin.



Source : Élections Ontario

Annexe C

Document de cours - La démocratie en action

- Remémore-toi les mots et expressions que nous avons recensés en classe pour décrire une démocratie saine/forte et une démocratie fragile/menacée.
- Dans des journaux ou des sources d'information en ligne, y compris les médias sociaux, trouve des exemples illustrant les principes démocratiques en action dans le cadre d'une démocratie saine et forte ou fragile et menacée.
- Pense à indiquer ta source en copiant l'URL du site d'information que tu as consulté, en inscrivant le nom du journal dans lequel a paru l'article ou en mentionnant une publication sur les médias sociaux.
- Détermine le principe démocratique correspondant.

Source	Réponse aux cinq questions essentielles (qui, quoi, quand, où, pourquoi)	Principe démocratique
Fragile/Menacée		Saine/Forte
	-2 -1 0 +1 +2	

Source	Réponse aux cinq questions essentielles (qui, quoi, quand, où, pourquoi)	Principe démocratique
Fragile/Menacée		Saine/Forte
	-2 -1 0 +1 +2	

Source	Réponse aux cinq questions essentielles (qui, quoi, quand, où, pourquoi)	Principe démocratique
Fragile/Menacée		Saine/Forte
	-2 -1 0 +1 +2	

Source	Réponse aux cinq questions essentielles (qui, quoi, quand, où, pourquoi)	Principe démocratique
Fragile/Menacée		Saine/Forte
	-2 -1 0 +1 +2	

Source	Réponse aux cinq questions essentielles (qui, quoi, quand, où, pourquoi)	Principe démocratique
Fragile/Menacée		Saine/Forte
	-2 -1 0 +1 +2	

Leçon : Quel est ton degré d'engagement civique?

Idée principale

Chaque personne peut envisager la citoyenneté active de manière différente. Il est important que vous déterminiez de quelle façon vous pouvez contribuer à renforcer la démocratie non seulement au sein de votre communauté, mais aussi dans votre pays et ailleurs dans le monde. Cela peut passer par le fait de suivre l'actualité et d'en discuter avec votre famille et vos amis de manière avisée, de faire du bénévolat dans le cadre d'une campagne électorale, ou même de s'engager dans l'activisme politique (en participant à un boycottage, par exemple). Savoir traiter ses pairs sur un pied d'égalité politique, trouver des moyens de participer à la prise de décision et respecter les droits et libertés d'autrui font partie des compétences et des expériences importantes pour l'ensemble des citoyennes et citoyens. Chaque personne a un rôle à jouer pour garantir que la société civile respecte les principes démocratiques.

Liens avec le programme-cadre

C1. Service à la communauté, contributions et inclusion civiques : analyser l'importance de diverses contributions au bien commun et évaluer la reconnaissance de diverses croyances, valeurs et perspectives dans des communautés au Canada et dans le monde

C1.2 décrire des façons dont diverses actions peuvent contribuer au bien commun à l'échelle locale, nationale ou mondiale

C1.5 décrire diverses façons de s'informer sur les sujets de nature civique, en soulignant l'importance des habiletés connexes en littératie numérique et de la pensée critique, et évaluer l'efficacité des façons d'exprimer ses opinions et d'influencer celles d'autrui sur ces sujets, notamment par le biais des médias sociaux

C2. Citoyenneté participative et changement social : analyser un enjeu civique d'intérêt personnel et proposer et évaluer différentes façons d'agir visant à favoriser des changements positifs dans sa communauté

C2.1 analyser un enjeu civique d'intérêt personnel, y compris sa perception par différents groupes

C2.2 proposer différentes façons d'agir pour répondre à un enjeu civique particulier afin de favoriser des changements positifs dans sa communauté, et évaluer les avantages et l'efficacité de chaque méthode

Objectifs d'apprentissage

J'apprends à :

- cerner des enjeux sociaux et reconnaître les actions civiques permettant d'y répondre
- participer à une discussion en petits groupes

- analyser comment Internet a fait évoluer les façons d'agir pour répondre aux enjeux sociaux
- discerner un enjeu social d'intérêt personnel et proposer/mener une action pour y répondre

Critères de réussite

Je peux :

- expliquer en quoi l'action civique permet de répondre aux enjeux sociaux et de favoriser des changements positifs
- évaluer l'efficacité des façons d'exprimer ses opinions et d'influencer celles d'autrui en ligne, y compris par le biais des médias sociaux, afin de favoriser des changements positifs
- auto-évaluer mon degré d'engagement civique et continuer d'agir pour favoriser des changements positifs dans ma communauté

Question d'enquête

Quel est ton degré d'engagement civique?

Documents nécessaires

1. Annexe A, document de cours - [Quel est ton degré d'engagement civique?](#)
2. Annexe B, document de groupe - [Napperon de l'action civique en ligne](#)
3. Annexe C, document de groupe - [Action civique en ligne : atouts et faiblesses](#)
4. Annexe D, document de cours - [Journal d'engagement civique](#)
5. Annexe E, document de cours - [Évaluation - Fiche de suivi](#)

6. Annexe F, évaluation des élèves - [Grille critériée](#)

Neurones en action

Avant la leçon

1. Quelques jours avant d'entamer cette leçon, demandez aux élèves de réfléchir à un enjeu civique et à une action qui a permis d'y répondre et de favoriser des changements positifs ou qui est menée actuellement dans ce but. Il peut s'agir d'une action directement mise en œuvre par l'élève en réponse à un enjeu d'intérêt personnel ou d'un exemple tiré de l'expérience passée ou présente d'une autre personne.
2. Les élèves doivent choisir une source primaire ou secondaire ayant trait à cette action civique afin de l'expliquer en classe, par exemple : une image, une publicité, le slogan ou l'affiche d'une campagne publique, le texte d'un discours, une publication sur les médias sociaux ou encore un article de presse.
3. Le jour de la leçon, les élèves devront apporter cette source et être en mesure d'expliquer l'enjeu concerné et l'action menée, en s'aidant si besoin du questionnaire suivant :
 - a. Quel est l'enjeu civique concerné et quelle est ma position sur le sujet?
 - b. Quels sont les groupes concernés par la question? Leurs perceptions sont-elles similaires ou différentes?
 - c. Pourquoi les autres devraient-ils se préoccuper de cet enjeu civique?

- d. Quelle action a été mise en œuvre pour répondre à cet enjeu? En quoi cette action contribue-t-elle au bien commun?
- e. Cette action favorise-t-elle des changements positifs? Comment?
- f. Quel rôle puis-je jouer en réponse à cet enjeu civique?

trois élèves (pendant ce temps, les autres doivent s'entraîner à écouter sans interrompre leur camarade).

- c. À l'issue de la phase d'explication, chaque élève disposera de 30 à 45 secondes pour poser des questions et formuler des commentaires sur les enjeux évoqués et les actions correspondantes.

Au début de la leçon :

1. Passez en revue le questionnaire qui va orienter la discussion. Les élèves doivent montrer et expliquer leur source à leurs camarades (elle peut être imprimée ou présentée sur un appareil, du moment qu'elle est visible pour toute la classe).
2. Répartissez les élèves trois par trois et attribuez une lettre à chaque membre du groupe (A, B ou C).
3. Les élèves appliqueront le protocole de discussion Microlab pour expliquer les sources illustrant leurs enjeux et actions civiques, et débattre de ce choix.
4. Présentez la marche à suivre aux élèves après avoir formé les groupes.
 - a. Durant la première minute, chaque élève devra réfléchir à la façon d'expliquer sa source et aux questions, parmi la liste de suggestions ci-dessus, qui lui serviront de point de départ. Vous pouvez afficher cette liste dans un endroit visible ou en distribuer un exemplaire à tous les élèves.
 - b. Désignez une lettre (par exemple, B) et accordez 30 à 45 secondes au membre correspondant de chaque groupe pour expliquer son choix. Respectez la même durée pour les

5. Pour conclure, demandez à la classe entière ce qui ressort parmi les enjeux choisis et les actions menées pour y répondre. Dressez ensemble une liste initiale de critères démontrant l'efficacité d'une action civique destinée à répondre aux enjeux sociaux. Affichez cette liste dans un endroit visible jusqu'à la fin de la leçon.

Activité

1. Distribuez un exemplaire du document de cours Quel est ton degré d'engagement civique? (annexe A) par personne. Accordez ensuite aux élèves le temps nécessaire pour répondre au questionnaire et calculer leur score. C'est un bon moyen de les aider à mieux comprendre ce que signifie l'engagement civique et de faire le lien avec leur propre façon d'agir.
2. Expliquez aux élèves que les jeunes sont souvent considérés comme apathiques, désengagés et accaparés par leurs activités en ligne. La prochaine partie de la leçon invitera les élèves à se demander si l'activisme en ligne permet d'induire efficacement des changements sociaux.
3. Écrivez ou projetez la phrase suivante dans un endroit visible par toute la classe :
« Internet est un puissant outil de justice sociale et d'action civique. »

4. Répartissez les élèves en petits groupes et distribuez-leur le **modèle de napperon** (annexe B) inclus dans cette leçon ou prévoyez d'utiliser un outil de réflexion en ligne (par exemple : Padlet, Jamboard). Chaque membre du groupe écrit ses idées dans l'un des espaces adjacents au rond central. Ensuite, le groupe effectue une comparaison et compile les éléments communs au centre du napperon/tableau en ligne.

Note au personnel enseignant : Le **modèle** (annexe B) est proposé en deux versions, pour des groupes de trois ou quatre élèves.

5. Ensuite, demandez aux élèves d'afficher leurs napperons tout autour de la classe ou de les publier dans un espace numérique où leurs camarades pourront les consulter. Rappelez aux élèves les critères qu'ils ont définis à l'issue de la phase « Neurones en action ».

6. Distribuez un exemplaire du document de cours **Action civique en ligne : atouts et faiblesses** (annexe C) et demandez aux élèves de remplir la partie A, en inscrivant le plus d'atouts et de faiblesses possible concernant l'utilisation d'Internet à des fins de justice sociale et d'action civique. Ils peuvent effectuer quelques recherches en ligne pour amorcer leur réflexion.

7. Invitez les élèves à exposer le fruit de leur réflexion en écrivant leurs meilleurs arguments sur des feuillets autoadhésifs ou sur le tableau noir/blanc de la classe, ou en utilisant un outil numérique.

8. Passez en revue la liste des critères d'efficacité d'une action civique dressée en classe et effectuez les ajouts/corrections nécessaires pour refléter les apprentissages des élèves.

9. Maintenant que la classe a dressé sa liste des critères d'efficacité d'une action civique et déterminé les atouts et les faiblesses d'Internet en tant que moyen d'activisme social, demandez aux élèves de reformer leurs groupes et d'utiliser leurs connaissances pour trouver des exemples d'actions civiques menées efficacement en ligne. Il peut s'agir d'une campagne Twitter, de vidéos TikTok ou YouTube, de publications Instagram, etc. Vous les inviterez à présenter brièvement leurs conclusions à toute la classe et à expliquer en quoi l'action civique en question satisfait aux critères d'efficacité définis ensemble. Les élèves peuvent remplir la partie B du **document de cours** (annexe C) pour s'orienter.

Note au personnel enseignant : Vous pouvez décider de proposer vous-même un exemple et de l'analyser avec les élèves à la lumière des critères définis par la classe.

Voici quelques suggestions :

- En 2014, 276 jeunes filles scolarisées à Chibok, dans le nord du Niger, ont été enlevées par Boko Haram. Un mouvement d'ampleur internationale a été lancé sur les médias sociaux pour demander leur libération. En moins de trois semaines, le mot dièse de la campagne #BringBackOurGirls avait été repris plus d'un million de fois.
- Le mouvement #MeToo a mis les problèmes de violence sexuelle au travail sous le feu des projecteurs en encourageant des millions de survivantes et survivants à raconter leur expérience sur les médias sociaux, et a contribué à rendre les auteurs comptables de leurs actes. Au Canada, #MeToo et son équivalent en français #MoiAussi ont amplifié la voix des victimes et modifié le dialogue au

sujet du viol, des mauvais traitements et des agressions de nature sexuelle, et d'autres formes de violence sexuelle, de harcèlement et d'inconduite.

- Dans les jours qui ont suivi la fusillade du 14 février 2018 à l'école secondaire Marjory Stoneman Douglas High School, en Floride, les élèves rescapés ont insisté pour qu'une action soit immédiatement menée contre la violence par armes à feu et ont lancé le mouvement #NeverAgain. Leur campagne sur GoFundMe a été financée en l'espace de trois jours. Ils ont également récolté des dons privés auprès de personnalités hollywoodiennes et organisé des marches, ainsi qu'un rassemblement à Washington.
- Le mouvement #IdleNoMore a été créé en novembre 2012, au sein des peuples autochtones visés par les traités au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, pour protester contre l'action du gouvernement canadien visant à démanteler les lois de protection de l'environnement et menaçant ainsi la survie des Premières Nations établies sur les terres ancestrales. Les femmes à l'origine de ce mouvement ont utilisé les médias sociaux et les nouvelles technologies pour mettre en relation les habitants des réserves aux quatre coins du pays, les Autochtones vivant en milieu urbain et la population non autochtone.

Consolidation des connaissances

Option 1

Les élèves tiennent un **journal de leurs actions civiques** (annexe D) pendant une durée déterminée. Si vous donnez cette leçon vers le début du cours, les élèves pourront remplir leur

journal tout au long de ce dernier et déterminer à la fin s'ils sont plus engagés. Si vous donnez cette leçon au début d'un module, accordez-leur toute la durée du module. Un modèle de journal de l'élève est inclus dans cette leçon.

Option 2

Si l'école ou la classe dispose d'un tableau d'affichage consacré à votre section ou discipline, les élèves auront une semaine pour créer une campagne de réponse à un enjeu social. À vous de fixer le calendrier. En tenant compte des critères d'efficacité d'une action civique, ils pourront concevoir une présentation visuelle, une vidéo d'information, une pétition, des pancartes, etc. Un tableau d'affichage ou un présentoir peut également être prévu à cet effet dans la classe. Il revient ensuite aux élèves de choisir s'ils souhaitent poursuivre cette action civique sur les médias sociaux.

Option 3

Fiche de suivi (annexe E) – Quel est ton degré d'engagement civique? À la lumière des résultats obtenus au questionnaire et des connaissances acquises lors de cette leçon, ton degré d'engagement civique te satisfaisait-il? Pourquoi?

- Précise les actions civiques que tu mènes déjà et, le cas échéant, les façons dont tu pourrais améliorer ton engagement.

Évaluation

Options 1 et 2 ci-dessus : vous pouvez utiliser la **grille d'évaluation critériée** (annexe F) incluse dans cette leçon.

Option 3 : vous pouvez formuler une rétroaction écrite.

Annexe A

Document de cours - Quel est ton degré d'engagement civique?

Réponds au questionnaire ci-dessous, puis calcule ton score.

Question	Jamais (0 Point)	Parfois (2 Points)	Toujours (3 Points)
1. Je m'informe des faits d'actualité.			
2. Je consulte de nombreuses sources d'information (télévision, presse, médias sociaux).			
3. Je discute des faits d'actualité avec mes amis ou ma famille.			
4. Je pense qu'il est important de savoir ce qu'il se passe dans ma communauté, ma ville et ma province, ainsi qu'ailleurs dans le monde.			
5. Je suis membre de groupes/clubs communautaires.			
6. J'utilise la technologie (telle que les médias sociaux) à des fins civiques, par exemple pour prendre position sur un sujet.			
7. Je suis activiste, par exemple : je participe à des manifestations ou au boycottage d'organisations/entreprises.			
8. Je participe aux élections (en regardant des débats, en me renseignant sur la position des partis/candidats sur telle ou telle question, en suivant l'actualité).			
9. J'encourage les membres de ma famille ou mes amis à voter (s'ils ont les qualités requises).			
10. Je fais du bénévolat dans ma communauté.			
11. Je sais qui sont mes représentants politiques (conseillères et conseillers, députées et députés à l'Assemblée législative provinciale et au Parlement du Canada).			

Calcule ton score

3 Points par réponse « toujours » total :	
2 Points par réponse « parfois » total :	
0 Point par réponse « jamais » total :	
Additionne le résultat de chaque catégorie pour obtenir ton score total :	

Résultats

24-33 POINTS

Les jeunes ont parfois la réputation de ne pas participer à la vie communautaire. Le déclin du taux de participation électorale des jeunes au Canada et dans d'autres régions du monde a été largement médiatisé ces dernières années, et beaucoup de choses ont été écrites sur le désengagement des jeunes. Toutefois, ce constat ne te concerne pas : tu as une influence positive sur ton entourage grâce aux nombreuses actions civiques que tu mènes. Bravo! Quand tu auras les qualités requises pour voter, d'ici quelques années, tu seras sans aucun doute en mesure de prendre une décision avisée.

12-23 POINTS

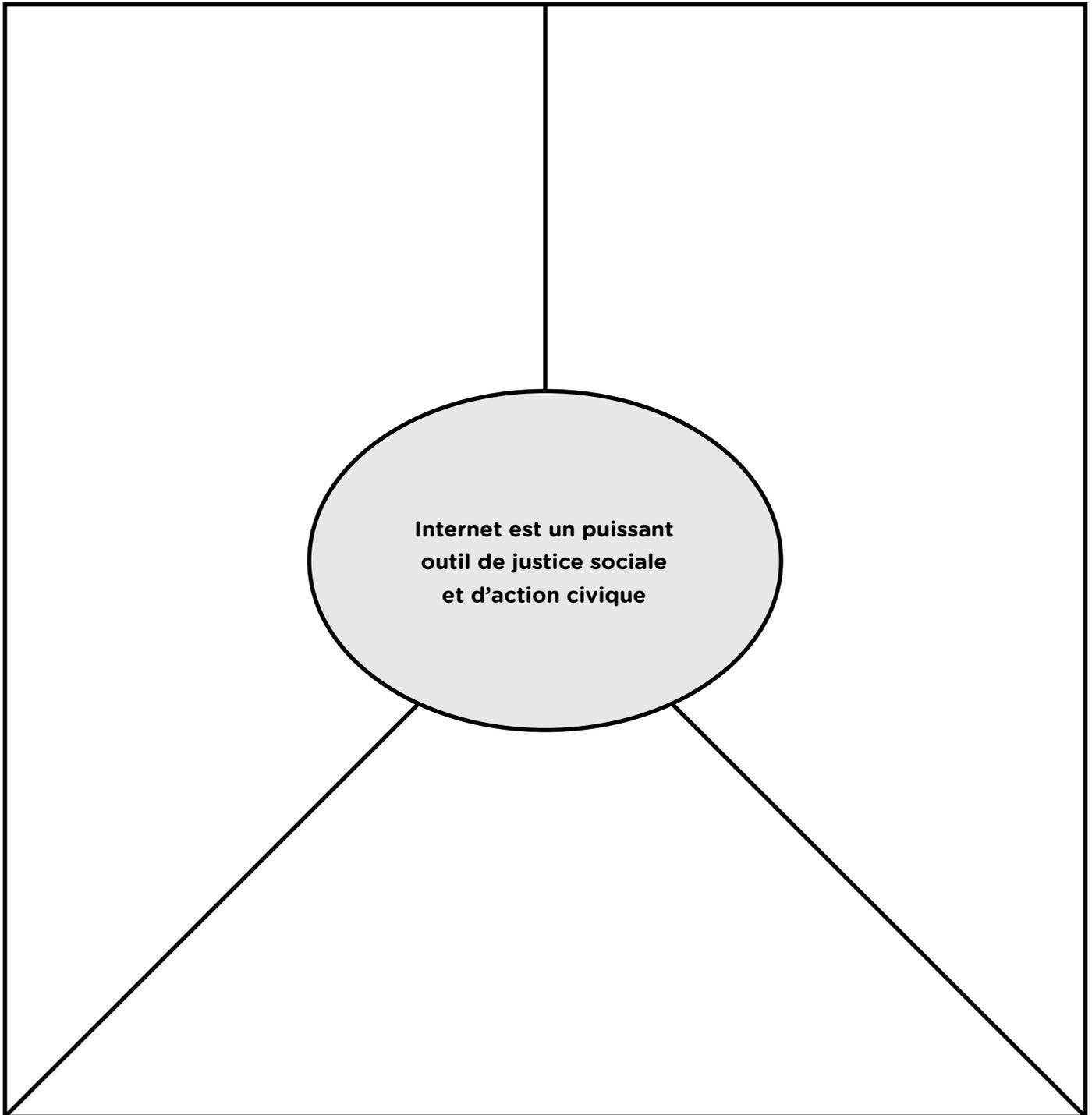
La citoyenneté participative est à portée de tes mains. Tu montres le bon exemple à tes pairs en t'intéressant au monde qui t'entoure et en prenant part à la vie communautaire. C'est ainsi que tu vas commencer à forger ton identité politique. Continue de suivre l'actualité et de poser des questions pertinentes face aux choses que tu ne comprends pas. Tiens-toi au fait des possibilités d'en savoir plus sur différents points de vue et d'interagir avec autrui dans le cadre scolaire ou communautaire.

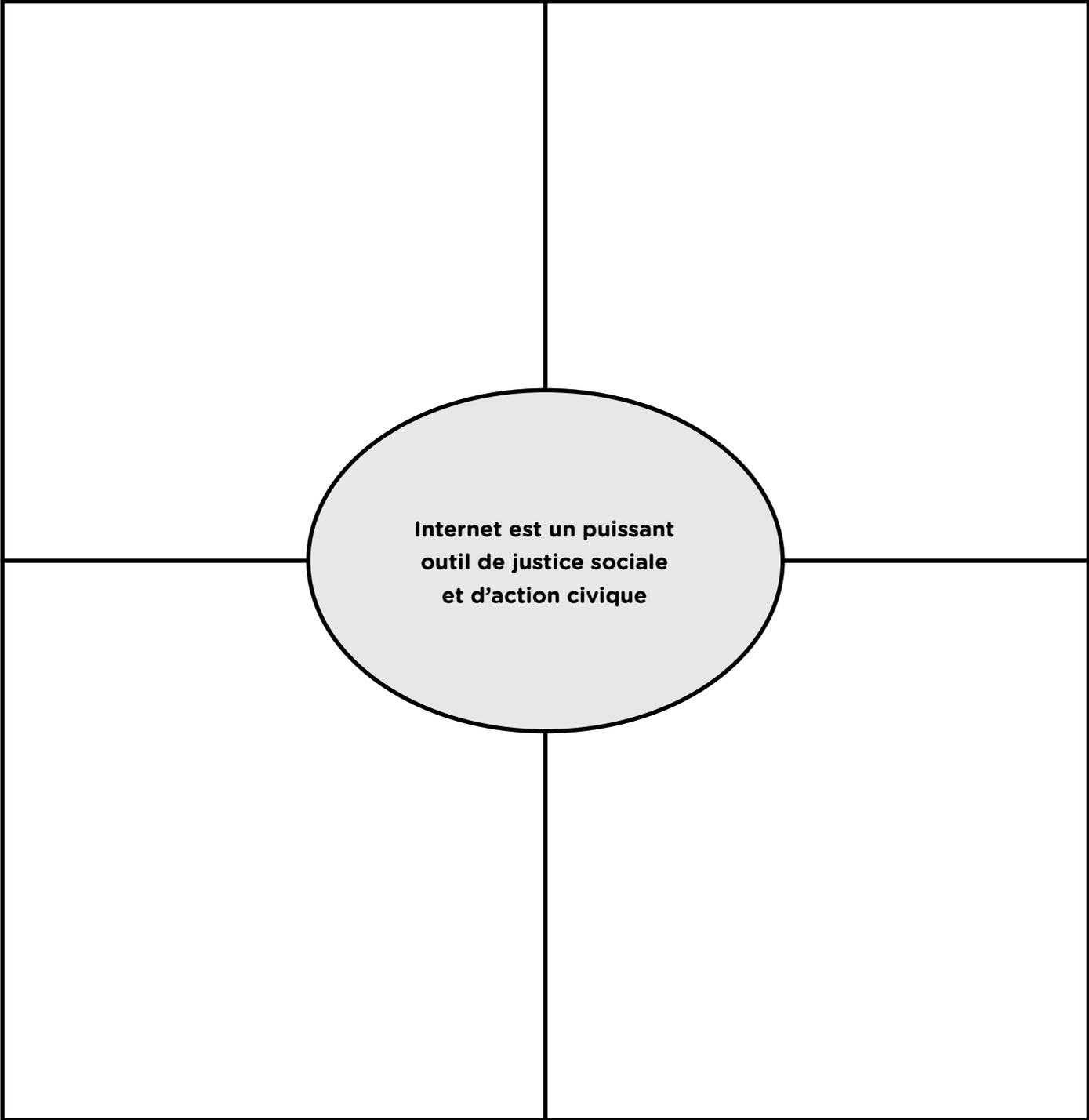
0-11 POINTS

Étudie soigneusement le questionnaire en réfléchissant aux domaines dans lesquels tu pourrais améliorer ton engagement communautaire, en ligne ou en personne. Envisage de suivre quelques mots-dièses sur les médias sociaux pour t'informer des faits d'actualité à l'échelle locale, nationale ou internationale. Voici plusieurs petites choses que tu peux faire : participer aux débats en classe sur les enjeux sociaux, faire du bénévolat en milieu scolaire ou communautaire et te renseigner sur l'actualité. Ce cours de civisme et citoyenneté est également une excellente occasion d'apprendre les bases de la réflexion en politique et d'entreprendre des actions civiques!

Annexe B

Document de groupe - Napperon de l'action civique en ligne





Annexe C

Document de groupe - Action civique en ligne : atouts et faiblesses

Partie A

- ✓ En groupe, réfléchissez aux atouts et aux faiblesses d'Internet en tant qu'outil de justice sociale et d'action civique.
- ✓ Inscrivez vos idées au fur et à mesure, peu importe leur ordre.
- ✓ Effectuez quelques recherches générales en ligne pour amorcer votre réflexion si nécessaire.
- ✓ Passez en revue les idées de chaque membre du groupe en repérant les arguments ou concepts communs.
- ✓ Mettez en évidence les idées communes en les surlignant ou en les entourant de différentes couleurs.
- ✓ Reportez les arguments dans le tableau ci-dessous et préparez-vous à les présenter au reste de la classe.

ATOUTS	FAIBLESSES
Synthèse des arguments qui font d'internet un outil efficace de justice sociale et d'action civique	
Synthèse des arguments qui font d'internet un outil inefficace de justice sociale et d'action civique	

Partie B

Consigne ci-dessous les critères d'efficacité d'une action civique définis en classe :

Trouve un exemple d'action civique menée en ligne (campagne Twitter, vidéo TikTok ou YouTube, publication/reel/série Instagram)

SOURCE (lien vers la campagne d'action civique en ligne, mot-dièse associé et/ou nom du mouvement)	
En quoi cette action civique satisfait-elle aux critères d'efficacité définis en classe?	
Critère N° 1 :	Explication :
Critère N° 2 :	Explication :
Critère N° 3 :	Explication :
Critère N° 4 :	Explication :

Annexe E

Document de cours - Évaluation - Fiche de suivi

Dans cette leçon, nous avons étudié différents exemples d'engagement civique et dressé une liste des critères d'efficacité d'une action civique. Remplis la fiche de suivi ci-dessous pour démontrer ce que tu as appris.

Quel est ton degré d'engagement civique? À la lumière des résultats obtenus au questionnaire et des connaissances acquises lors de cette leçon, ton degré d'engagement civique te satisfaisait-il? Pourquoi?

- Précise les actions civiques que tu mènes déjà et, le cas échéant, les façons dont tu pourrais améliorer ton engagement.

Annexe F

Document de cours - Évaluation des élèves - Grille critériée

Attente	Critères de réussite	Niveau 1 À développer	Niveau 2 En voie d'acquisition	Niveau 3 Conforme aux attentes	Niveau 4 Supérieur aux attentes
Service à la communauté, contributions et inclusion civiques : analyser l'importance de diverses contributions au bien commun et évaluer la reconnaissance de diverses croyances, valeurs et perspectives dans des communautés au Canada et dans le monde	<ul style="list-style-type: none"> expliquer en quoi les actions civiques contribuent au bien commun expliquer l'importance de l'engagement civique au niveau communautaire utiliser les habiletés en littératie numérique et la pensée critique afin de mener des actions civiques pour le bien commun 				
Citoyenneté participative et changement social : analyser un enjeu civique d'intérêt personnel et proposer et évaluer différentes façons d'agir visant à favoriser des changements positifs dans sa communauté	<ul style="list-style-type: none"> choisir un enjeu civique d'intérêt personnel et tenter d'agir pour favoriser des changements positifs créer une présentation visuelle ou employer d'autres méthodes pour répondre à un enjeu civique en respectant les critères d'efficacité d'une action civique étudiés durant cette leçon mener différentes actions civiques en s'inspirant des exemples passés en revue durant cette leçon 				

Leçon : Quel est mon avis?

Idée principale

Le point de vue politique est un concept relatif à la réflexion politique. Chaque personne a des croyances et des valeurs différentes, tout comme chaque groupe et chaque gouvernement, dans les communautés à l'échelle locale, nationale ou mondiale. Ces points de vue peuvent s'opposer et se répercuter sur la façon dont les individus, les groupes et les gouvernements agissent et prennent des décisions. Ces croyances et ces valeurs, de même que les idéologies politiques, peuvent avoir une incidence sur les prises de position ou les réactions d'une personne concernant des questions d'importance civique. Le fait de réfléchir à ses propres croyances, à ses valeurs et à son vécu permet de comprendre son point de vue politique. L'éventail politique (ou « spectre politique ») est une représentation permettant de caractériser et de classer différentes positions politiques les unes par rapport aux autres. Les croyances et les valeurs de chaque personne sont singulières et peuvent se situer sur tout point de l'éventail. Le plus souvent, cela dépend de la question en jeu. Il est très probable que les individus changent d'avis à plusieurs reprises à mesure qu'ils découvrent leur identité politique.

Liens avec le programme-cadre

A1. Utilisation du processus d'enquête : utiliser le processus d'enquête et les concepts de la pensée critique en politique pour explorer des enjeux, des événements et des développements civiques d'importance

A1.4 utiliser les concepts de la pensée critique en politique pour interpréter et analyser des preuves, des données et de l'information pertinentes pour ses enquêtes, évaluer et synthétiser ses résultats, et formuler des conclusions, des prédictions et des jugements sur des enjeux, des événements et des développements civiques d'importance

B1. Enjeux civiques et valeurs démocratiques : décrire des croyances et des valeurs associées à la citoyenneté démocratique au Canada et expliquer leurs liens avec l'action citoyenne et les prises de position sur des enjeux civiques

B1.1 décrire des enjeux civiques d'importance locale, nationale ou mondiale et comparer les perspectives de différents groupes sur des enjeux au choix

B1.5 communiquer sa position sur des enjeux civiques d'importance à l'échelle locale, nationale ou mondiale, en expliquant l'influence de ses croyances et ses valeurs sur sa position

Objectifs d'apprentissage

J'apprends à :

- cerner l'éventail politique
- maîtriser le concept de point de vue politique
- déterminer en quoi mes croyances, mes valeurs et mon vécu influent sur mon point de vue politique

Critères de réussite

Je peux :

- analyser comment mes croyances et mes valeurs se sont forgées et comment elles influent sur mon point de vue concernant des questions politiques
- définir la position des partis politiques du Canada sur l'éventail politique et expliquer les croyances et les valeurs qui sous-tendent ces partis
- synthétiser mon point de vue politique dans un profil politique

Question d'enquête

Quel est mon avis?

Documents nécessaires

1. Annexe A, document de cours - [Sondage politique](#)
2. Annexe B, document de cours - [Mon point de vue politique](#)
3. Outil numérique - [Boussole électorale de Radio-Canada](#)
4. Annexe C, document de cours - [Les grandes questions politiques](#)
5. Annexe D, document de cours - [Mon profil politique](#)

Neurones en action

1. Distribuez une copie du document [Sondage politique](#) (annexe A) à chaque élève. Lisez la consigne et laissez aux élèves suffisamment de temps pour répondre aux questions et calculer leur nombre de points.
2. Utilisez ces nombres de points pour répartir les élèves en binômes ou en petits groupes. Essayez de jumeler des élèves dont le nombre de points diffère grandement, par exemple un élève ayant un nombre de points élevé avec un élève ayant un faible nombre de points.
3. Demandez aux binômes ou aux petits groupes de déterminer quelle est la bonne réponse pour chaque affirmation du sondage ou de parvenir à un consensus. Est-ce possible? Qui a raison?
4. Affichez la définition de « point de vue politique » ci-dessous de façon bien visible :

- a. Le point de vue politique est un concept relatif à la réflexion politique. Chaque personne a des croyances et des valeurs différentes, tout comme chaque groupe et chaque gouvernement, dans les communautés à l'échelle locale, nationale ou mondiale. Ces points de vue peuvent s'opposer et se répercuter sur la façon dont les individus, les groupes et les gouvernements agissent et prennent des décisions.
- b. Ces croyances et ces valeurs, de même que les idéologies politiques, peuvent avoir une incidence sur les prises de position ou les réactions d'une personne concernant des questions d'importance civique.

Activité

1. Expliquez aux élèves qu'ils ont déjà un point de vue politique. Celui-ci est façonné par leurs croyances et leurs valeurs, qui sont elles-mêmes influencées par de nombreux facteurs, comme leur lieu de résidence, leur famille, leurs amis et leur vécu.
2. Envisagez de mener l'activité **Boussole électorale de Radio-Canada** si l'école dispose de la technologie adéquate. Les élèves peuvent également remplir le questionnaire à la maison, si possible avant la leçon.

Note au personnel enseignant :

- *Cet outil en ligne a été élaboré par Vox Pop Labs, en collaboration avec la Société Radio-Canada et CBC News.*
- *Si cette leçon est abordée au cours d'une année électorale (provinciale ou fédérale), l'outil mettra en évidence les informations électorales pertinentes (comme les partis politiques et les chefs de partis en question).*
- *Au début du questionnaire, les élèves sont invités à saisir un code postal et une circonscription; ils peuvent utiliser les coordonnées de l'école.*
- *Il est préférable que les élèves remplissent le questionnaire individuellement, sur des appareils personnels. Si la classe ne dispose pas d'outils technologiques, il est possible de demander aux élèves de se préparer en faisant l'activité à la maison AVANT cette leçon et d'amener les résultats à l'école.*
- *Les élèves peuvent sélectionner la réponse « NE SAIS PAS » pour les questions concernant les partis politiques et les chefs à la fin et IGNORER les questions d'information.*
- *Invitez les élèves à s'envoyer par courriel une copie de leurs résultats; ils en auront besoin dans le cadre de l'activité de consolidation des connaissances.*
- *Envisagez de passer en revue les déclarations en classe en amont, afin de clarifier les questions, mais ne choisissez pas de réponses avec précision. Les élèves peuvent avoir besoin d'explications sur les concepts, les événements et les termes utilisés dans les déclarations.*

3. Présentez aux élèves le document **Les grandes questions politiques** (annexe C). Expliquez-leur que bon nombre des questions de la Boussole électorale relèvent de ces thématiques générales. Lisez les questions ensemble, puis demandez aux élèves de réfléchir à leurs réponses. Organisez une discussion avec l'ensemble de la classe, au besoin.
4. Distribuez aux élèves le document **Mon point de vue politique** (annexe B) et laissez-leur le temps de remplir individuellement chaque rubrique de la feuille de travail. Les élèves doivent avoir leurs résultats au questionnaire de la Boussole électorale et le document « Les grandes questions politiques ». Ils peuvent avoir besoin d'un peu de temps pour réfléchir à qui ils sont et aux communautés auxquelles ils appartiennent.

Note au personnel enseignant : *Soulignez la remarque figurant en haut du document (voir ci-dessous).*

Note aux élèves : *Tu changeras très probablement d'avis à de nombreuses reprises à mesure que tu découvriras ton identité politique.*

Consolidation des connaissances

Mon point de vue politique (annexe B) – à partir des enseignements tirés, les élèves examinent qui ils sont et quelle est leur identité politique. Ils sont amenés à finaliser leurs réflexions pour avoir une image plus complète de leurs croyances, de leurs valeurs et de leur point de vue.

Évaluation

Le personnel enseignant peut constituer des binômes ou de petits groupes, au sein desquels les élèves évalueront le document **Mon point de vue politique** (annexe B) de leurs camarades. Il peut éventuellement faire un retour par écrit sur le document final de chaque élève pour évaluer ses acquis.

Activité d'approfondissement

Les élèves peuvent remplir la feuille de travail **Mon profil politique** (annexe D).

Annexe A

Document de cours - Sondage politique

Défini simplement, un parti politique est un groupe de personnes partageant sensiblement les mêmes idées, notamment sur la façon dont le gouvernement, l'économie et la société devraient être dirigés. Les membres d'un parti politique partagent généralement des points de vue plutôt similaires, bien que rarement identiques, sur les grandes questions de l'heure, qu'il s'agisse des soins de santé, des questions sociales, de l'économie, de l'environnement, de l'éducation ou des affaires étrangères.

Consigne : Répondez à ce sondage politique en plaçant un chiffre dans la case appropriée à côté de chaque question.

Nom :	Date :
--------------	---------------

	1	2	3	4	5
Les téléphones cellulaires ne devraient pas être autorisés en classe.					
On devrait supprimer la plupart des programmes d'art à l'école secondaire.					
Il devrait y avoir plus de programmes de sports à l'école secondaire.					
Les lois sur l'environnement devraient être assouplies.					
Les élèves ne devraient pas pouvoir choisir leur école secondaire.					
Une heure d'exercices quotidiens devrait être obligatoire.					
On devrait relever l'âge légal de consommation d'alcool.					
On devrait relever l'âge légal d'obtention du permis de conduire.					
Les élèves devraient acquitter des frais pour les activités parascolaires.					
On devrait imposer l'uniforme à l'école.					
Additionnez tous les chiffres et inscrivez votre total de points ici :					

- 1 - Complètement en désaccord
- 2 - Plutôt en désaccord
- 3 - Indécis
- 4 - Plutôt d'accord
- 5 - Complètement d'accord

Le vote est un moyen puissant de faire valoir nos opinions sur des sujets qui nous touchent toutes et tous.

Le jour du scrutin, le gouvernement nous demande de lui faire part de nos opinions,

et c'est ce que nous faisons par notre vote.

Annexe B

Document de cours – Mon point de vue politique

Consigne : Réponds aux questions pour découvrir ton point de vue politique. Note tes réponses dans les cases respectives dans l'ordre de ton choix. Il peut s'agir de phrases complètes ou abrégées, d'expressions ou de mots. **Astuce :** Tu peux utiliser un code de couleurs pour visualiser clairement tes différentes idées.

<p>Croyances et valeurs</p> <p>Quels sont les enseignements tirés de ton expérience qui ont forgé ton identité actuelle? Pense à tes valeurs familiales ou culturelles et à l'influence de tes amis.</p>	<p>Lieux où tu évolues</p> <p>Où habites-tu? Quelle école fréquentes-tu? Quels sont les problèmes au sein de ces lieux? Quelles sont les valeurs de ta collectivité?</p>
<p>Questions importantes</p> <p>Quelles sont les questions qui te tiennent le plus à cœur? Qui d'autre partage tes préoccupations? Comment as-tu pris connaissance de ces questions?</p>	<p>Idéologie politique</p> <p>Passé en revue les grandes questions politiques et tes résultats au questionnaire de ta Boussole électorale. Indique brièvement les idées sur lesquelles tu as un avis tranché ou celles au sujet desquelles tu te poses des questions.</p>

Annexe C

Document de cours – Les grandes questions politiques

Passes en revue ces grandes questions politiques et réfléchis à tes réponses. Cela peut t'aider à comprendre ta façon de penser et à affiner tes convictions politiques. **Note à l'attention des élèves :** Il est fort probable que tu changeras souvent d'avis en développant ton identité politique.

Principes directeurs	<ul style="list-style-type: none">• Penses-tu que la liberté est plus importante que l'autorité?• D'après toi, les traditions sont-elles importantes dans une société?• La société est-elle organisée selon une certaine hiérarchie (certains groupes se trouvent au sommet, tandis que d'autres sont en bas de l'échelle)?
Changement social	<ul style="list-style-type: none">• Le changement social doit-il survenir rapidement ou lentement?• La société doit-elle évoluer en fonction de l'évolution des attitudes et des valeurs ou les choses doivent-elles globalement rester les mêmes?• Le statu quo est-il important?• Que signifie le progrès social d'après toi?
Politique économique	<ul style="list-style-type: none">• Quel est ton avis sur la fiscalité?• Le gouvernement doit-il assurer une certaine qualité de vie à ses citoyens?• Les entreprises doivent-elles être réglementées par le gouvernement et, dans l'affirmative, dans quelle mesure?• Le gouvernement doit-il équilibrer le budget?• Le gouvernement doit-il intervenir dans l'économie ou adopter une approche non interventionniste?
Politique environnementale	<ul style="list-style-type: none">• Les atteintes à l'environnement sont-elles acceptables si elles produisent un avantage économique?• Les solutions aux problèmes environnementaux doivent-elles émaner du gouvernement ou bien du secteur privé?• Une économie forte est-elle plus importante ou moins importante que des mesures strictes de protection environnementale? Ces deux éléments peuvent-ils exister en même temps?• Faut-il sanctionner les entreprises qui ont porté atteinte à l'environnement?• Les emplois sont-ils plus importants que l'environnement?
Droits des personnes	<ul style="list-style-type: none">• Les citoyens devraient-ils jouer un rôle important dans l'amélioration de la société ou est-ce la responsabilité du gouvernement?• Qu'est-ce qui est le plus important : les droits individuels ou les droits collectifs?• Le gouvernement devrait-il être autorisé à limiter tes droits?
Rôle du gouvernement	<ul style="list-style-type: none">• Le gouvernement devrait-il jouer un rôle important dans ta vie?• Le gouvernement devrait-il fournir de nombreux services à la population?• Le secteur privé peut-il contribuer à améliorer la vie des gens?

Annexe D

Document de cours - Mon profil politique

Ton nom :		École :
Année :	Âge :	Ville/Région :

C'est moi!

Mes croyances et mes valeurs

Quelles sont les questions qui me tiennent à cœur? Pourquoi?

Mes 3 principales croyances politiques
Tes résultats au questionnaire de la Boussole électorale, tes grandes idées politiques et les idées qui te tiennent à cœur.

- 1.
- 2.
- 3.

Comment les lieux où j'évolue influent sur mon point de vue

- 1.
- 2.
- 3.

Leçon : Les processus et les structures politiques du Canada et de l'Ontario sont-ils équitables?

Idée principale

Démocratie et équité sont généralement considérées comme des principes liés. Mais que signifie l'équité dans une démocratie? Quel rôle les institutions, les structures et les processus démocratiques jouent-ils pour garantir l'équité? Pour que la démocratie canadienne fonctionne, les citoyens doivent accepter que les lois, les institutions et le processus politique du pays favorisent l'équité. C'est pourquoi il est important de définir en quoi consiste l'équité dans la démocratie canadienne. L'analyse des processus électoraux, des responsabilités gouvernementales et des structures de gouvernance de l'Ontario peut contribuer à déterminer si l'équité est garantie. Si un élément est jugé inéquitable, que faire pour le rectifier? Il peut être alors nécessaire de réinventer les structures et les processus politiques.

Liens avec le programme-cadre

A1. Utilisation du processus d'enquête : utiliser le processus d'enquête et les concepts de la pensée critique en politique pour explorer des enjeux, des événements et des développements civiques d'importance

A1.4 utiliser les concepts de la pensée critique en politique pour interpréter et analyser des preuves, des données et de l'information pertinentes pour ses enquêtes, évaluer et synthétiser ses résultats, et formuler des conclusions, des prédictions et des jugements sur des enjeux, des événements et des développements civiques d'importance

B2. Systèmes de gouvernance canadiens et autochtones : expliquer, en lien avec une gamme d'enjeux civiques d'importance, les rôles et les responsabilités de diverses institutions, structures et fonctions dans les systèmes de gouvernance canadiens et autochtones, les relations fondées sur des traités et les autres relations entre la Couronne et les Autochtones

B2.2 expliquer, en lien avec des enjeux civiques d'importance, les rôles et les responsabilités des deux ordres de gouvernement au Canada (fédéral et provincial), et les rôles et les responsabilités des gouvernements territoriaux, municipaux et autochtones, ainsi que ceux des fonctions clés au sein de chacun

B2.3 décrire des systèmes et des structures de gouvernance autochtones, y compris ceux créés par la *Loi sur les Indiens*, la précédant ou existant parallèlement à cette loi, et leurs interactions avec les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux du Canada, et expliquer sur une région au choix de l'Ontario ou du Canada l'incidence des traités, des relations entre la Couronne et les Autochtones ou des revendications en matière de souveraineté autochtones

B2.8 décrire le type de gouvernement en place au Canada et démontrer sa compréhension du processus électoral et de la formation de gouvernements au Canada

Objectifs d'apprentissage

J'apprends à :

- définir en quoi consiste l'équité dans une démocratie
- appliquer les critères de l'équité au système et aux processus électoraux de l'Ontario, aux relations Couronne-Autochtones et aux attributions du gouvernement
- analyser comment il est possible de parvenir à l'équité en réinventant les structures et les processus politiques

Critères de réussite

Je peux :

- établir les critères de l'équité dans une démocratie
- utiliser des critères pour déterminer si les structures et les processus politiques de l'Ontario sont équitables
- repérer une structure ou un processus inéquitable et expliquer comment parvenir à l'équité à l'aide de critères

Question d'enquête

Les structures et les processus politiques du Canada et de l'Ontario sont-ils équitables?

Documents nécessaires

1. Diaporama - [Les principes de la démocratie*](#)
2. Annexe A, feuille de travail - [Comprendre les structures et les processus politiques du Canada et de l'Ontario](#)
3. Bureaux
 - a. [Bureau n° 1](#) (annexe B)
 - b. [Bureau n° 2](#) (annexe C)
 - c. [Bureau n° 3](#) (annexe D)
 - d. [Bureau n° 4](#) (annexe E)

*Disponible en ligne à l'adresse : elections.on.ca/10annee

Neurones en action

1. Constituez des binômes.
2. Réservez à chaque binôme un espace sur le tableau (noir ou blanc) de la classe. Si plusieurs tableaux blancs de petite taille sont disponibles, attribuez-en un à chaque binôme. Il est aussi possible d'utiliser des feuilles de tableau-papier ou de papier kraft. Si des appareils technologiques sont disponibles, il est possible de recourir à un tableau d'affichage numérique ou à un document collaboratif.
3. Posez aux élèves la question suivante : « que signifie pour vous le mot “équitable” dans une démocratie? » Les élèves réfléchissent en binômes, puis notent leurs réponses dans leur espace respectif.

Note au personnel enseignant : Si les élèves ont terminé la leçon 1 de la trousse pédagogique de 10^e année d'Élections Ontario ([Comment les principes démocratiques s'appliquent-ils dans ma vie?](#)), demandez-leur de se remémorer les principes abordés au cours de cette leçon pour expliquer de manière plus approfondie quelle est la place de l'équité dans le contexte de la démocratie. Si les élèves n'ont pas suivi la leçon 1, le personnel enseignant peut leur présenter [les principes de la démocratie](#) à l'aide de ce diaporama* afin de les aider à réfléchir au concept de l'équité dans une démocratie.

4. Après avoir consigné leurs réponses, les élèves sont invités à examiner les réponses de leurs camarades pour repérer les similitudes, les différences et les éventuelles surprises. Pour cela, ils peuvent se déplacer vers les espaces d'autres groupes, examiner le tableau noir ou blanc de la classe ou accéder au document numérique de chaque binôme.
5. En classe, dressez la liste des critères de l'équité dans une démocratie. Affichez-la de manière bien visible jusqu'à la fin de la leçon. Voici quelques exemples des critères que les élèves peuvent proposer :
 - a. égalité de traitement
 - b. égalité des chances
 - c. inclusion
 - d. avantages pour tous
 - e. importance de ne pas privilégier un groupe au détriment d'un autre
 - f. honnêteté et transparence
 - g. respect des promesses
 - h. absence de discrimination

*Disponible en ligne à l'adresse : elections.on.ca/10annee

Activité

1. Expliquez aux élèves qu'ils vont à présent se pencher sur des études de cas portant sur les structures et les processus politiques du Canada et de l'Ontario afin de déterminer s'ils sont équitables. À la fin de la leçon, les élèves choisiront une étude de cas pour l'évaluer de manière indépendante et réfléchir aux mesures qui pourraient être prises pour favoriser l'équité.

2. Installez quatre bureaux dans la salle de classe :

a. Bureau n° 1 (annexe B)

i. Exemplaires de l'Étude de cas n° 1 : Les processus d'Élections Ontario

ii. Lecteur de vidéos :

1. Vidéo sur le vote accessible* (Élections Ontario)

2. Vidéo sur le Registre ontarien des futurs votants* (Élections Ontario)

3. Vidéo du directeur général des élections* (Élections Ontario)

iii. Trousse sur le vote en Ontario (Élections Ontario) (facultatif)*

b. Bureau n° 2 (annexe C)

i. Exemplaires de l'Étude de cas n° 2 : La gouvernance des Premières Nations

ii. Exemplaires du **communiqué de presse du gouvernement du Canada : Le Canada et les Premières Nations Anishinabek signent une entente historique sur l'autonomie gouvernementale**

iii. Lecteur de vidéos :

1. La Loi sur les Indiens : un résumé (L'Encyclopédie canadienne via Historica Canada)*

c. Bureau n° 3 (annexe D)

i. Exemplaires de l'Étude de cas n° 3 : La répartition des pouvoirs au Canada

ii. Exemplaires de la Loi constitutionnelle de 1867 (articles 91 et 92)

d. Bureau n° 4 (annexe E)

i. Exemplaires de l'Étude de cas n° 4 : Le processus électoral de l'Ontario

ii. Exemplaires du document d'information du Centre Samara pour la démocratie sur le scrutin proportionnel

*Disponible en ligne à l'adresse : elections.on.ca/10annee

3. Les élèves passeront d'un bureau à l'autre à l'aide de la feuille de travail Comprendre les structures et les processus politiques du Canada et de l'Ontario (annexe A). Ils pourront travailler seuls ou échanger leurs réflexions avec d'autres camarades se trouvant au même bureau.

Note au personnel enseignant : Le personnel enseignant peut observer les élèves et prêter attention à leurs conversations afin de veiller à leur apprentissage en temps réel.

- À la fin du temps imparti pour chaque bureau, demandez aux élèves de former des binômes ou de petits groupes pour passer en revue leurs idées. Ils peuvent évaluer leur propre travail par rapport à celui de leurs camarades et éventuellement modifier leurs réflexions à ce stade.

Note au personnel enseignant : *Il est utile de former quatre groupes et d'attribuer à chacun une étude de cas afin que les élèves échangent leurs idées et affinent leur compréhension du sujet. Chaque groupe pourra ensuite présenter à l'oral son étude de cas et ses réflexions concernant l'équité.*

Consolidation des connaissances

Place à l'équité

Constituez des binômes ou répartissez les élèves en petits groupes. Demandez aux élèves de choisir parmi les études de cas celle qui, selon eux, présente une structure ou un processus politique inéquitable. Ils réfléchiront en groupes aux mesures qui pourraient directement être prises pour réparer ou prévenir cette injustice. Ils doivent se poser les deux questions suivantes :

- De quel point de vue est-ce inéquitable?
- Quels sont les critères de l'équité qui ne sont pas respectés?

Après avoir laissé un peu de temps aux élèves pour réfléchir à ces questions, distribuez à chaque groupe des feuilles de tableau-papier ou de papier kraft (ou invitez les élèves à utiliser un espace numérique). Inscrivez, sur la feuille de papier ou l'espace numérique, la mention « Je me demande ce qui pourrait arriver si.. ».

Pendant leurs échanges, les élèves consignent leurs idées sur papier ou dans l'espace numérique. Ils devraient commencer leurs phrases par « Je me demande ce qui pourrait arriver si... » pour envisager un éventail de possibilités. Demandez-leur d'afficher leurs observations pour que le reste de la classe puisse les parcourir à l'issue de la séance de réflexion.

Évaluation

Bref exercice d'écriture

Demandez aux élèves de prendre quelques instants pour réfléchir à leurs acquis et les mettre par écrit. Fixez un délai avec les élèves – trois à cinq minutes suffisent généralement.

Le personnel enseignant peut donner la consigne suivante : « Au cours des trois à cinq prochaines minutes, réfléchissez à l'une des études de cas que nous avons examinées au cours de cette leçon. Indiquez par écrit si, à votre avis, les structures et les processus politiques étudiés sont équitables, en vous appuyant sur les critères de l'équité dans une démocratie ».

Le personnel enseignant peut ramasser les travaux des élèves et leur faire un retour.

Annexe A

Document de cours - Comprendre les structures et les processus politiques du Canada et de l'Ontario

Critères Notez ici les critères de l'équité définis par la classe

Rendez-vous dans les différents bureaux pour vous renseigner sur les structures et les processus politiques de l'Ontario et :

- ✓ exercez votre esprit critique pour déterminer si ces éléments semblent « équitables » compte tenu des critères établis par la classe
- ✓ sélectionnez deux critères de l'équité dans une démocratie et évaluez s'ils sont respectés
- ✓ déterminez si les principes de la démocratie transparaissent dans les documents, les événements et les idées abordés dans chaque bureau

Bureau n° 1 Les processus d'Élections Ontario	Critère :	Ce critère est-il respecté? Oui Non
	Éléments de preuve	
	Critère :	Ce critère est-il respecté? Oui Non
	Éléments de preuve	

Bureau n° 2 La gouvernance des Premières Nations	Critère :	Ce critère est-il respecté? Oui Non
	Éléments de preuve	
	Critère :	Ce critère est-il respecté? Oui Non
	Éléments de preuve	
Bureau n° 3 La répartition des pouvoirs	Critère :	Ce critère est-il respecté? Oui Non
	Éléments de preuve	
	Critère :	Ce critère est-il respecté? Oui Non
	Éléments de preuve	
Bureau n° 4 Le processus électoral de l'Ontario	Critère :	Ce critère est-il respecté? Oui Non
	Éléments de preuve	
	Critère :	Ce critère est-il respecté? Oui Non
	Éléments de preuve	

Annexe B

Étude de cas n° 1 : Les processus d'Élections Ontario



Élément de preuve n° 1 : La *Loi sur le financement des élections de l'Ontario*

Il existe des règles qui régissent scrupuleusement les activités financières en Ontario et les interactions entre les entités politiques (comme les partis politiques et les candidats) et les particuliers ou les organismes. Seules les personnes remplissant certaines conditions peuvent faire des contributions.

- Les dons de sociétés, de syndicats, d'organismes de bienfaisance enregistrés et d'associations ou de groupes sans personnalité morale sont interdits.
- Les dons ou les contributions ne doivent pas provenir de l'extérieur de l'Ontario.
- Les particuliers qui font une contribution pécuniaire doivent utiliser leurs propres fonds et respecter le plafond des contributions. Ce plafond s'élève à 3 325 dollars pour 2022.
- Lorsqu'une contribution est supérieure à 200 dollars, Élections Ontario publie le nom du donateur et le montant de sa contribution. Les entités politiques ne doivent pas accepter de dons anonymes.



Élément de preuve n° 2 : La *Loi sur les services en français*

La *Loi sur les services en français* vise à s'assurer que les services du gouvernement provincial sont offerts en français dans les 26 régions désignées de la province où se concentre un nombre important de résidents francophones. La *Loi* garantit également à toute personne vivant dans ces régions le droit d'accéder en français aux services locaux du gouvernement provincial. Élections Ontario reconnaît la responsabilité qui lui incombe, en vertu de la *Loi sur les services en français*, de fournir des services en français et d'intégrer pleinement les considérations propres à la communauté francophone dans ses plans et ses stratégies de communication.



Élément de preuve n° 3 : La Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario

Élections Ontario s'engage à respecter les normes d'accessibilité établies dans la *Loi électorale*, la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO), le règlement sur les normes d'accessibilité intégrées et le *Code des droits de la personne de l'Ontario*. Le règlement établit des normes d'accessibilité pour l'information et les communications, l'emploi, le transport, la conception des espaces publics et les services à la clientèle.

L'action d'Élections Ontario est guidée par les quatre grands principes suivants de la LAPHO :

1. Les politiques, procédures et pratiques d'Élections Ontario respectent la dignité des personnes handicapées, qui sont aussi valorisées et qui méritent des biens, des services et des installations aussi efficaces et complets que tout autre client.
2. Les personnes handicapées peuvent prendre leurs décisions en toute autonomie et procéder comme elles le souhaitent pour accéder aux biens, aux services ou aux installations d'Élections Ontario.
3. Les personnes handicapées peuvent bénéficier pleinement des mêmes biens, services ou installations d'Élections Ontario, au même endroit et de la même manière ou presque que les autres clients. Lorsque l'intégration n'est pas possible, des mesures de substitution sont proposées.
4. Les personnes handicapées ont les mêmes possibilités que les autres d'obtenir des biens, des services ou des installations d'Élections Ontario, de les utiliser et d'en tirer profit. Cela s'applique à l'emploi et au milieu de travail.



Si tu as accès à un appareil numérique, regarde cette [vidéo d'Élections Ontario](#) sur les moyens mis à disposition par Élections Ontario pour rendre le processus électoral plus accessible à l'ensemble des Ontariens et des Ontariennes.



Élément de preuve n° 4 : Le programme Jeunes employés électoraux et le Registre ontarien des futurs votants

Élections Ontario encourage les jeunes de 16 et 17 ans à acquérir une expérience pratique dans les bureaux de vote. Le **programme Jeunes employés électoraux** offre aux jeunes du secondaire l'occasion de travailler dans les bureaux de vote lors des élections ontariennes. Des milliers de finissants âgés de 16 ans ou plus ont ainsi participé au programme Jeunes employés électoraux lors de l'élection générale de 2022.

Ces jeunes occupent les fonctions de scrutateur préposé aux tabulatrices ou de préposé à l'accueil, qui consistent notamment à garantir l'accessibilité du lieu de vote pour les électeurs, à faciliter l'identification des électeurs et le processus de vote, à insérer les bulletins de vote dans la tabulatrice, à générer les résultats de la tabulatrice et à produire l'imprimé des résultats après la clôture du scrutin le soir de l'élection.

Le **Registre ontarien des futurs votants** est une liste des personnes admissibles âgées de 16 et 17 ans dont le nom sera automatiquement inscrit sur la liste des électeurs à leur 18^e anniversaire. Pour être admissible, tu dois remplir les conditions suivantes :

- avoir 16 ou 17 ans
- avoir la citoyenneté canadienne
- résider en Ontario



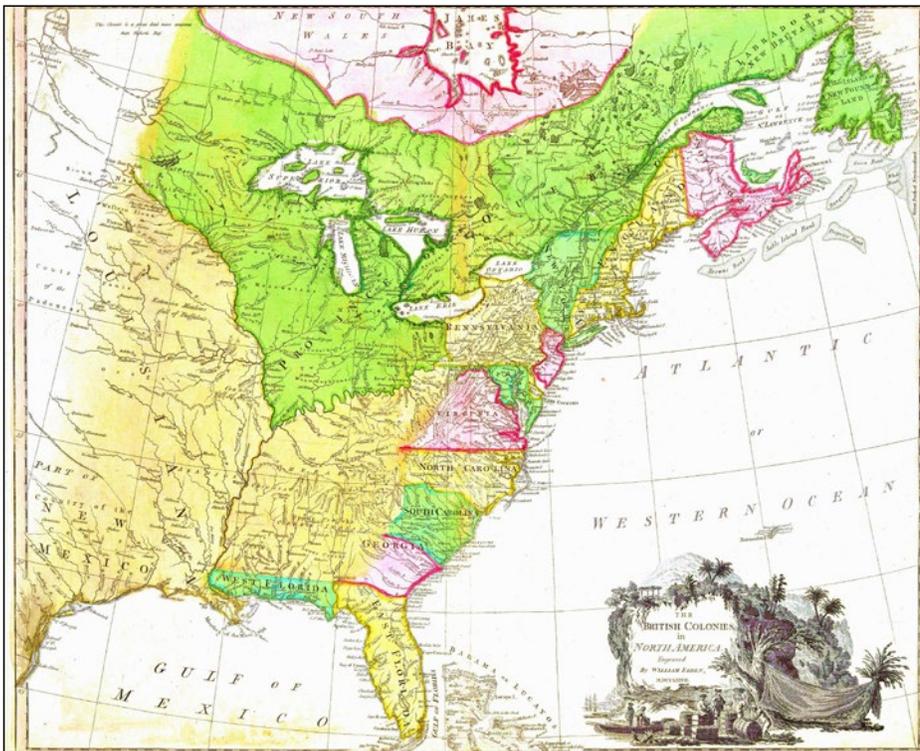
Si tu as accès à un appareil numérique, regarde cette [vidéo d'Élections Ontario](#) sur le Registre ontarien des futurs votants.

Annexe C

Étude de cas n° 2 : La gouvernance des Premières Nations

Élément de preuve n° 1 : La Proclamation royale de 1763

Pendant des milliers d'années, les peuples autochtones du territoire qui est aujourd'hui le Canada s'organisent en nations souveraines (indépendantes). Chaque nation exerce alors le contrôle de ses propres terres et propriétés. Les Autochtones prennent soin de la terre et l'entretiennent. Leurs droits fonciers sont établis avant l'arrivée des Européens. Lorsque ces derniers arrivent, les nations autochtones sont disposées à partager leurs terres et leurs ressources. Autochtones et Européens tissent des liens commerciaux. Cette situation se poursuit jusqu'en 1763, lorsque les Britanniques publient la Proclamation royale.



En 1777, les Britanniques affirment leur autorité sur les colonies d'Amérique du Nord.

Source : Lawrence H. Slaughter Collection of English maps, charts, globes, books and atlases, Wikimedia Commons

La Proclamation modifie les relations entre les nations autochtones et le gouvernement britannique. Un processus officiel est créé pour céder les terres autochtones à la Couronne. Les Britanniques se mettent alors à affirmer leur pouvoir sur les Autochtones et leurs terres. Ils ne considèrent plus les nations autochtones comme égales en statut à la Couronne, mais commencent à traiter les Autochtones comme des sujets sous l'autorité de la Grande-Bretagne. L'indépendance des nations autochtones est considérablement réduite.

Élément de preuve n° 2 : L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867

Lorsque le Canada devient officiellement un pays, le gouvernement fédéral canadien prend le contrôle des affaires autochtones, qui incombait auparavant à la Grande-Bretagne, et se charge de négocier et de signer des traités avec les Premières Nations.



L'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique accorde au Parlement du Canada la compétence exclusive sur « les Indiens et les terres réservées aux Indiens ».

Le Parlement élabore des dispositions législatives relatives aux Indiens dès 1869. Elles deviendront la première *Loi sur les Indiens*. La souveraineté indienne se retrouve grandement affaiblie. La *Loi* permet au gouvernement canadien de remplacer les types de gouvernement autochtones par des chefs et des conseils de bande élus, dont les pouvoirs découlent de la *Loi*, et non de leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. De nombreuses nations indiennes continuent de protéger leurs structures gouvernementales traditionnelles et pratiquent l'autonomie gouvernementale.

Peu de temps après, le gouvernement canadien conclut 11 traités numérotés avec des peuples autochtones aux quatre coins du Canada. Certaines régions canadiennes ne sont pas visées par ces traités. Actuellement, le gouvernement du Canada et plusieurs gouvernements provinciaux tentent de négocier des traités modernes dans ces régions. Les traités portaient notamment sur les droits de chasse et de pêche et sur la propriété foncière. Les peuples autochtones qui concluent ces traités sont assujettis à la *Loi sur les Indiens*. Leur structure de gouvernement est remplacée par des conseils de bande et des chefs.

Réflexion : les Autochtones ne parlaient pas l'anglais, la langue des fonctionnaires britanniques qui négociaient et rédigeaient les traités. Penses-tu que cela ait joué sur l'équité des traités?

Élément de preuve n° 3 : La *Loi sur les Indiens*



Peu de temps après que le Canada devient un pays, le gouvernement instaure la *Loi sur les Indiens*, qui s'applique aux peuples autochtones du Canada. Le gouvernement commence ainsi à contrôler la quasi-totalité des aspects de la vie des Autochtones, dont la gouvernance, les structures politiques et les pratiques culturelles. Les structures de gouvernance traditionnelles sont remplacées par des conseils de bande et des chefs élus, dont les pouvoirs découlent désormais du gouvernement fédéral, au lieu d'être transmis de façon héréditaire (c'est-à-dire du fait de l'ascendance biologique). Les femmes ne peuvent plus participer à la vie politique indienne. La *Loi* interdit de nombreuses pratiques culturelles autochtones. Il devient ainsi illégal pour les Autochtones de présenter des revendications territoriales contre le gouvernement. Les enfants sont retirés de leur famille et envoyés dans des pensionnats. La *Loi* définit également qui est considéré comme un « Indien » au sens de la législation canadienne. Le concept de « statut d'Indien » est créé. La *Loi sur les Indiens* a pour objectif d'assimiler les peuples autochtones et de détruire leur culture. À partir des années 1950, des modifications sont apportées à la *Loi* pour supprimer les pratiques discriminatoires. Des tentatives sont faites pour donner plus de pouvoir politique aux conseils de bande. Toutefois, encore aujourd'hui, la *Loi sur les Indiens* fait partie de la législation canadienne. Ses détracteurs continuent d'œuvrer pour la supprimer. Ils souhaitent faire avancer l'autonomie gouvernementale des Autochtones et améliorer les relations entre les Autochtones et le gouvernement.



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Le Canada et les Premières Nations Anishinabek signent une entente historique sur l'autonomie gouvernementale

De : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
Communiqué de presse - Le 6 avril 2022 - Ottawa (Ontario)

Le gouvernement du Canada travaille avec les partenaires des Premières Nations à rétablir des relations de nation à nation respectueuses, à reconnaître leur droit inhérent à l'autodétermination ainsi qu'à appuyer les communautés à mesure qu'elles s'affranchissent de la *Loi sur les Indiens* et font la transition vers l'autonomie gouvernementale.

Aujourd'hui, l'honorable Marc Miller, ministre des Relations Couronne-Autochtones, s'est joint au chef du Grand conseil de la Nation Anishinabek, Reg Niganobe, au chef Lloyd Myke de la Première Nation de Magnetawan, à la Gimaa Kwe Rhonda Williams-Lovett de la Première Nation de Moose Deer Point, au chef Scott McLeod de la Première Nation de Nipissing, au chef Larry Roque de la Première Nation de Wahnapiatae et à la chef Irene Kells de la Première Nation de Zhiibaahaasing lors d'une cérémonie virtuelle pour célébrer la signature de l'Entente sur la gouvernance de la Nation Anishinabek.

L'Entente sur la gouvernance de la Nation Anishinabek est la première entente sur l'autonomie gouvernementale de son genre en Ontario et marque une étape importante de l'affranchissement de la *Loi sur les Indiens* pour les Premières Nations Anishinabek signataires.

Conclue après plus de 20 ans de négociations, cette entente historique reconnaîtra le contrôle des Anishinabek sur leur gouvernance et les pouvoirs législatifs des Premières Nations signataires dans des secteurs clés. Les Premières Nations prendront leurs propres décisions quant à la façon dont leurs élections seront tenues et leurs gouvernements fonctionneront et elles choisiront elles-mêmes leurs citoyens. De plus, elles détermineront la meilleure façon de protéger et de promouvoir la langue et la culture anishinaabe. Lorsque l'Entente aura pris effet, certaines dispositions de la *Loi sur les Indiens* qui portent sur la gouvernance ne s'appliqueront plus aux Premières Nations Anishinabek signataires.



Félicitations aux dirigeants Anishinabek et à tous ceux et celles qui ont travaillé pendant si longtemps à la table de négociation et à la mobilisation des communautés pour donner vie à cette entente historique. L'Entente aidera à la revitalisation de la gouvernance traditionnelle des Anishinaabe et au renouvellement de notre relation de nation à nation avec les Premières Nations Anishinabek signataires. Nous avons hâte de poursuivre notre collaboration avec les partenaires anishinabek pour réaliser toutes nos priorités communes, à mettre en œuvre leur droit inhérent à l'autodétermination et d'appuyer leurs visions inspirantes d'un avenir meilleur pour leurs citoyens.

L'honorable Marc Miller
Ministre des Relations Couronne-Autochtones



Je tiens à féliciter les Premières Nations qui ont signé l'Entente sur la gouvernance de la Nation Anishinabek aujourd'hui et je loue le travail acharné, le dévouement et la persévérance dont les parties à l'Entente ont fait preuve pour arriver à ce moment historique. L'Entente sur la gouvernance est un autre instrument mis à notre disposition pour mettre en œuvre les compétences inhérentes et les lois anishinaabe dans des enjeux fondamentaux qui sont les piliers de nos gouvernements des Premières Nations : la citoyenneté, la langue et la culture, et pour déterminer la façon dont nous choisissons nos dirigeants et nous rendons des comptes à leurs citoyens.

Chef Reg Niganobe du Grand conseil
Nation Anishinabek



La gouvernance anishinaabe est l'héritage que les E'dbendaagzijig d'aujourd'hui laisseront aux générations futures : la capacité de se gouverner et de déterminer ce qui est le mieux pour notre communauté. Cet objectif sera atteint grâce à un processus d'élaboration de lois dirigé par la communauté - pertinent et unique à Moose Deer Point.

Gimaa Kwe Rhonda Williams-Lovett
Première Nation de Moose Deer Point



Pour la Première Nation de Wahnapiatae, la signature de cet accord est une autre étape importante d'un très long chemin, un chemin que nos membres parcourent depuis que le Créateur a placé les Anishinaabe sur la Terre mère. Mus par l'élan d'une étape, nous franchissons la suivante, et nous le faisons avec les connaissances et la sagesse de notre peuple qui nous font avancer. Aujourd'hui, nous sommes très heureux de poursuivre ce périple au moment où nous envisageons d'exercer notre droit inhérent à l'autonomie gouvernementale.

Chef Larry Roque
Première Nation de Wahnapiatae



Alors que nos Nations s'efforcent de reprendre leurs compétences légitimes sur leur propre gouvernance, l'Entente sur la gouvernance de la Nation Anishinabek est un outil qui nous permet de nous affranchir des articles de la *Loi sur les Indiens*, pour que nous soyons libres de régir et de protéger nos élections, notre langue et notre culture, notre citoyenneté, ainsi que notre gestion et nos activités. Il s'agit d'un pas positif vers l'autonomie gouvernementale.

Chef Scott McLeod
Première Nation de Nipissing

Annexe D

Étude de cas n° 3 : La répartition des pouvoirs

La répartition des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux a été établie en 1867. Les pouvoirs sont énumérés dans la *Loi constitutionnelle de 1867*.

Les auteurs de la *Loi constitutionnelle* voulaient que le gouvernement fédéral ait compétence sur les questions d'intérêt national. Celles d'intérêt régional seraient confiées aux provinces.

Bien évidemment, le monde de 1867 est différent des réalités actuelles. Il suffit de penser aux services de lecture multimédia en continu, aux voyages en avion et à Internet. La *Loi constitutionnelle* précise que tout nouveau pouvoir relève du gouvernement fédéral.

Le sais-tu?

La Constitution du Canada peut être modifiée. Pour cela, une formule générale a été établie, de telle sorte que toute modification doit être approuvée par :

1. le Parlement fédéral
2. le Sénat
3. un nombre minimum d'assemblées législatives provinciales : sept provinces représentant au moins 50 % de la population du Canada doivent approuver la modification

Ainsi, en règle générale, les provinces très peuplées doivent donner leur approbation pour que la modification aboutisse. Néanmoins, la Constitution ne peut pas être modifiée sans un certain appui de la part des provinces moins peuplées.

En 1982, la *Charte canadienne des droits et libertés* a été ajoutée à la Constitution, et le Canada a pris le contrôle de sa Constitution, qui dépendait jusqu'alors du Royaume-Uni. La *Charte* est une déclaration des droits. Elle énumère les droits qui protègent les citoyens contre les mesures prises par les différents ordres de gouvernement. Elle garantit en particulier certains droits politiques, juridiques et humains dont jouissent les Canadiens et les Canadiennes.

Acte Constitutionnel, 1867

VI. DISTRIBUTION DES POUVOIRS LÉGISLATIFS

POUVOIRS DU PARLEMENT

Autorité législative du parlement du Canada

91 Il sera loisible à la Reine, de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes, de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, relativement à toutes les matières ne tombant pas dans les catégories de sujets par la présente loi exclusivement assignés aux législatures des provinces; mais, pour plus de garantie, sans toutefois restreindre la généralité des termes ci-haut employés dans le présent article, il est par la présente déclaré que (nonobstant toute disposition contraire énoncée dans la présente loi) l'autorité législative exclusive du parlement du Canada s'étend à

1. Abrogé.(44)
- 1A. La dette et la propriété publiques.(45)
2. La réglementation du trafic et du commerce.
- 2A. L'assurance-chômage.(46)
3. Le prélèvement de deniers par tous modes ou systèmes de taxation.
4. L'emprunt de deniers sur le crédit public.
5. Le service postal.
6. Le recensement et les statistiques.
7. La milice, le service militaire et le service naval, et la défense du pays.
8. La fixation et le paiement des salaires et honoraires des officiers civils et autres du gouvernement du Canada.
9. Les amarques, les bouées, les phares et l'île de Sable.

Acte Constitutionnel, 1867

10. La navigation et les bâtiments ou navires (shipping).
11. La quarantaine et l'établissement et maintien des hôpitaux de marine.
12. Les pêcheries des côtes de la mer et de l'intérieur.
13. Les passages d'eau (ferries) entre une province et tout pays britannique ou étranger, ou entre deux provinces.
14. Le cours monétaire et le monnayage.
15. Les banques, l'incorporation des banques et l'émission du papier-monnaie.
16. Les caisses d'épargne.
17. Les poids et mesures.
18. Les lettres de change et les billets promissoires.
19. L'intérêt de l'argent.
20. Les offres légales.
21. La banqueroute et la faillite.
22. Les brevets d'invention et de découverte.
23. Les droits d'auteur.
24. Les Indiens et les terres réservées pour les Indiens.
25. La naturalisation et les aubains.
26. Le mariage et le divorce.
27. La loi criminelle, sauf la constitution des tribunaux de juridiction criminelle, mais y compris la procédure en matière criminelle.
28. L'établissement, le maintien, et l'administration des pénitenciers.
29. Les catégories de sujets expressément exceptés dans l'énumération des catégories de sujets exclusivement assignés par la présente loi aux législatures des provinces.

Acte Constitutionnel, 1867

Et aucune des matières énoncées dans les catégories de sujets énumérés dans le présent article ne sera réputée tomber dans la catégorie des matières d'une nature locale ou privée comprises dans l'énumération des catégories de sujets exclusivement assignés par la présente loi aux législatures des provinces.(47)

POUVOIRS EXCLUSIFS DES LÉGISLATURES PROVINCIALES

92 Dans chaque province la législature pourra exclusivement faire des lois relatives aux matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir:

1. Abrogé.(48)
2. La taxation directe dans les limites de la province, dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux;
3. Les emprunts de deniers sur le seul crédit de la province;
4. La création et la tenure des charges provinciales, et la nomination et le paiement des officiers provinciaux;
5. L'administration et la vente des terres publiques appartenant à la province, et des bois et forêts qui s'y trouvent;
6. L'établissement, l'entretien et l'administration des prisons publiques et des maisons de réforme dans la province;
7. L'établissement, l'entretien et l'administration des hôpitaux, asiles, institutions et hospices de charité dans la province, autres que les hôpitaux de marine;
8. Les institutions municipales dans la province;
9. Les licences de boutiques, de cabarets, d'auberges, d'encanteurs et autres licences, dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux, locaux, ou municipaux;

Acte Constitutionnel, 1867

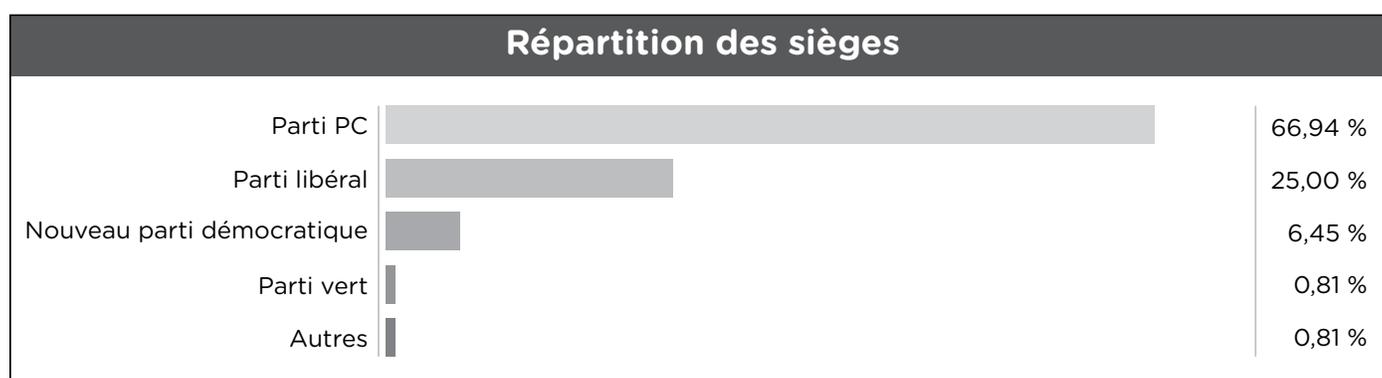
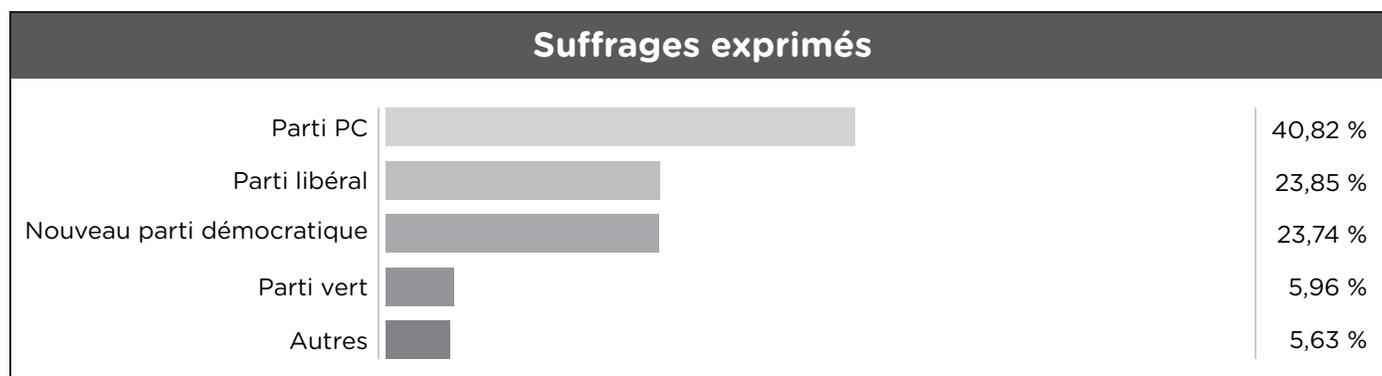
10. Les travaux et entreprises d'une nature locale, autres que ceux énumérés dans les catégories suivantes:
 - (a). Lignes de bateaux à vapeur ou autres bâtiments, chemins de fer, canaux, télégraphes et autres travaux et entreprises reliant la province à une autre ou à d'autres provinces, ou s'étendant au-delà des limites de la province;
 - (b). Lignes de bateaux à vapeur entre la province et tout pays dépendant de l'empire britannique ou tout pays étranger;
 - (c). Les travaux qui, bien qu'entièrement situés dans la province, seront avant ou après leur exécution déclarés par le parlement du Canada être pour l'avantage général du Canada, ou pour l'avantage de deux ou d'un plus grand nombre des provinces;
11. L'incorporation des compagnies pour des objets provinciaux;
12. La célébration du mariage dans la province;
13. La propriété et les droits civils dans la province;
14. L'administration de la justice dans la province, y compris la création, le maintien et l'organisation de tribunaux de justice pour la province, ayant juridiction civile et criminelle, y compris la procédure en matières civiles dans ces tribunaux;
15. L'infliction de punitions par voie d'amende, pénalité, ou emprisonnement, dans le but de faire exécuter toute loi de la province décrétée au sujet des matières tombant dans aucune des catégories de sujets énumérés dans le présent article;
16. Généralement toutes les matières d'une nature purement locale ou privée dans la province.

Annexe E

Étude de cas n° 4 : Le processus électoral de l'Ontario

Élément de preuve n° 1 : Les résultats de l'élection ontarienne de 2022

Le mode de scrutin de l'Ontario est le scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMUT). Les électeurs de chaque circonscription électorale votent pour un candidat ou une candidate de cette circonscription. La personne qui obtient le plus de voix devient député de la circonscription à l'Assemblée législative de l'Ontario. Le SMUT apporte de la stabilité parce qu'il aboutit souvent à des gouvernements à parti unique, mais il peut aussi permettre à un parti d'obtenir le pouvoir et le plus grand nombre de sièges sans avoir remporté la majorité des suffrages exprimés. Examine les graphiques ci-dessus pour connaître les résultats de l'élection générale ontarienne de 2022. Les électeurs ont été proportionnellement plus nombreux à voter contre le parti ayant remporté le plus grand nombre de sièges. Comme les partis n'obtiennent pas de sièges sur la base des suffrages exprimés, de nombreux électeurs peuvent avoir l'impression que leur vote ne compte pas le jour du scrutin.



Part des suffrages exprimés et des sièges remportés, élection générale ontarienne de 2022

Source : Élections Ontario

Élément de preuve n° 2 : Statistiques sur le scrutin majoritaire uninominal à un tour

Comme en Ontario, les élections fédérales canadiennes se déroulent selon le scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMUT). De nombreux détracteurs du SMUT soulignent que ce mode de scrutin tend à favoriser les partis bien établis et aboutit à des parlements qui ne reflètent pas la composition de l'électorat. Examine ces statistiques sur les élections fédérales canadiennes de 2019.



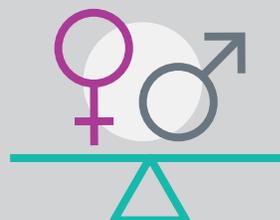
Les députés canadiens sont globalement plus âgés. En 2019, le plus grand groupe de députés (**41 %**) se situait dans la tranche **59-64 ans** et seuls **7 %** des députés avaient moins de 35 ans.



Les députés ont tendance à être blancs. Les minorités ethniques représentent **27 %** de la population canadienne, mais moins de **18 %** des parlementaires en 2019.



Les Autochtones représentent **4,9 %** de la population canadienne, mais moins de **3 %** des députés en 2021.



La représentation des femmes a augmenté de **10 % depuis 1994**, mais, au rythme actuel, il faudra attendre au moins un demi-siècle pour que la représentation des femmes et des hommes soit équilibrée.



Les députés sont plus susceptibles d'être des hommes : en 2021, **70 %** des députés canadiens étaient des hommes.



4 % de la population s'identifie comme LGBTQ2+, contre **seulement 1,8 %** des députés élus en 2019.

Source : Représentation équitable au Canada

Élément de preuve n° 3 : Le scrutin proportionnel

Que se passerait-il si l'Ontario remplaçait le scrutin majoritaire uninominal à un tour par un autre mode de scrutin? Au fil des ans, cinq provinces, dont l'Ontario, ont envisagé de modifier leurs systèmes électoraux. Certains détracteurs du scrutin majoritaire uninominal à un tour réclament le passage au scrutin proportionnel. Ce mode de scrutin consiste à donner à chaque parti un nombre de sièges proportionnel au nombre de suffrages qu'il a obtenus. Il donne lieu à un plus grand nombre de gouvernements minoritaires, ce qui signifie qu'aucun parti ne remporte la majorité absolue des sièges. Dans un gouvernement minoritaire, les partis doivent travailler ensemble pour former un gouvernement. Dans certains systèmes de représentation proportionnelle, les électeurs votent pour le parti qu'ils préfèrent, et non pour un candidat ou une candidate de ce parti. Les sièges sont ainsi attribués aux candidats dans l'ordre où ils figurent sur la liste établie au préalable par les partis.

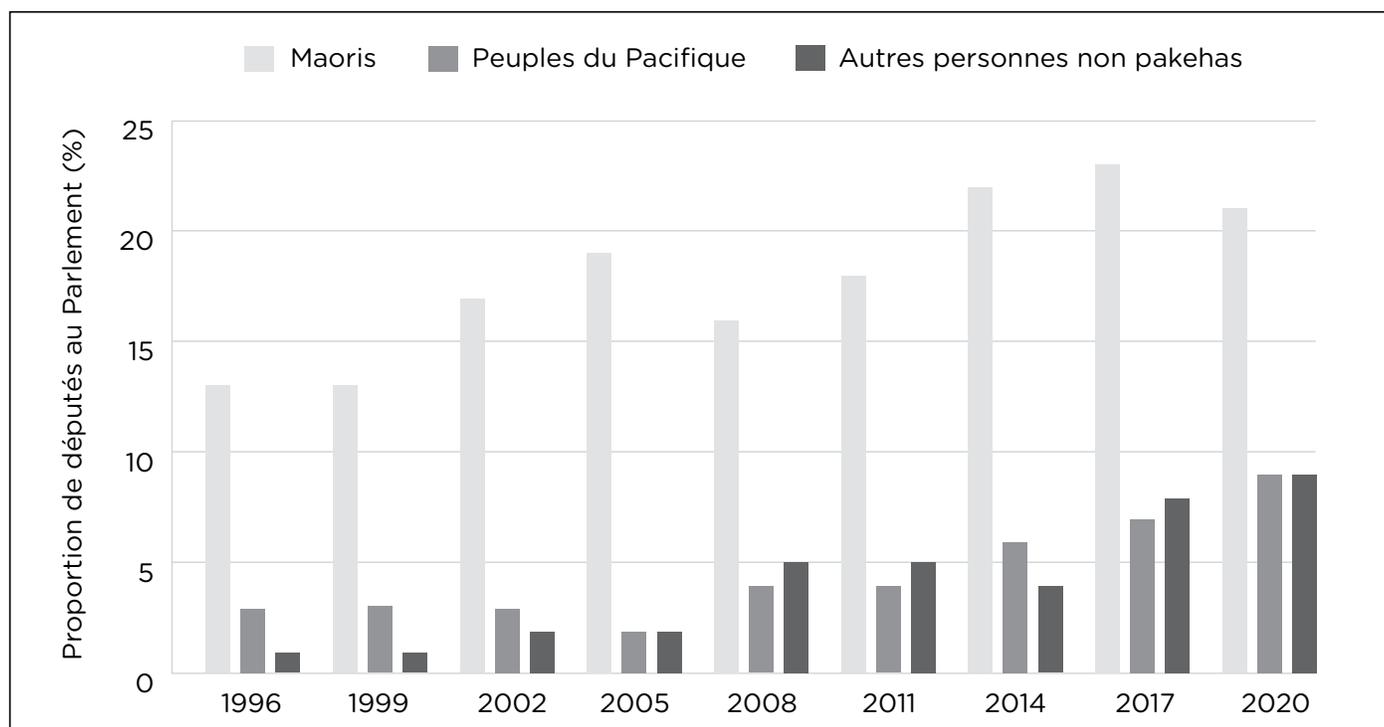
« Le scrutin proportionnel présente d'autres avantages. Dans un parlement minoritaire, les grands partis nationaux doivent coopérer pour réussir. De plus, les partis peuvent représenter plus facilement les femmes, les minorités ethniques et d'autres groupes sous-représentés. »

Matthew Hayes, professeur agrégé de sociologie, Université St. Thomas (Canada) (2019).

« What the Canadian election results would have looked like with electoral reform ».

The Conversation. Consulté le 18 juillet 2022 à l'adresse theconversation.com/what-the-canadian-election-results-would-have-looked-like-with-electoral-reform-125848.

En Nouvelle-Zélande, le scrutin proportionnel, adopté en 1996, a permis d'améliorer la diversité ethnique au Parlement. À l'issue de la dernière élection tenue au scrutin majoritaire uninominal à un tour, en 1993, seuls huit députés s'identifiaient comme maoris. Les Maoris sont le peuple autochtone de la Nouvelle-Zélande. En 2020, 25 Maoris ont été élus. Avant le passage au scrutin proportionnel, il n'y avait jamais eu de député asiatique et un seul député originaire du Pacifique avait été élu. En 2020, des personnes d'ascendance chinoise, coréenne, érythréenne, indienne, iranienne, maldivienne, maorie des Îles Cook, mexicaine, samoane, sri-lankaise et tongane ont été élues.



Sources : Statistics New Zealand et Parlement de Nouvelle-Zélande

« L'Ontario a un système multipartite concurrentiel. Si nous adoptons une réforme électorale tendant bien plus vers un système proportionnel, la formation d'un gouvernement majoritaire serait très improbable à l'avenir. Nous serions constamment dans une situation de gouvernement minoritaire, qui est par définition instable, étant donné qu'une coalition peut tomber à tout moment, ce qui déclencherait de nouvelles nouvelles élections. »

- Cristine de Clercy, professeure agrégée de sciences politiques, Université Western (Canada) (2022).

Réforme électorale préconisée par trois des quatre grands partis de l'Ontario. CityNews.

Consulté le 25 juin 2022,

toronto.citynews.ca/2022/05/22/ontario-election-electoral-reform-three-of-four-parties

Élément de preuve n° 3 (suite)



SCRUTIN DE LISTE

APERÇU

Les systèmes basés sur le scrutin de liste sont conçus de façon à ce que la proportion de sièges que les partis détiennent pendant la législature corresponde à leur part de suffrages obtenus au niveau national, provincial ou régional—compte tenu du genre de système. Les **circonscriptions** sont généralement grandes (la moyenne internationale est d'environ 10 députés par district) et chaque Canadien aura autant de députés. Les électeurs votent généralement pour un parti politique ou un candidat spécifique sur une liste préparée par le parti.

QUELLE FAMILLE APPARTIENT-IL? Proportionnelle.

OÙ L'UTILISE-T-ON ACTUELLEMENT? Le scrutin de liste est utilisé dans 83 pays, notamment au Danemark, en Norvège et en Espagne.

COMMENT LE SYSTÈME FONCTIONNE-T-IL POUR LES ÉLECTEURS? Il existe deux principales formes de scrutin de liste—le scrutin de liste fermée et le scrutin de liste ouverte—qui utilisent toutes les deux des districts plurinominaux. Avec le scrutin de liste fermée, les électeurs votent pour le parti qu'ils préfèrent, et non pour un candidat de ce parti. Avant l'élection, les partis établissent une liste de candidats qui sont élus dans l'ordre où ils figurent sur la liste. Les listes de candidats sont habituellement établies selon les processus internes des partis. Avec ce système, les électeurs choisissent le parti qui l'emporte, mais ils ont peu de contrôle sur leurs représentants.

Avec le scrutin de liste ouverte, les électeurs expriment une préférence pour leur parti ainsi que pour un ou plusieurs candidats figurant sur la liste de leur parti. Le vote pour un candidat spécifique influence l'ordre dans lequel les candidats sont élus par un parti, ce qui a pour effet de placer le ou les candidats préférés des électeurs plus haut dans la liste du parti. Avec certains systèmes, les électeurs peuvent même soutenir des candidats de plus d'un parti.

COMMENT LES SUFFRAGES SONT-ILS COMPTÉS? La proportion de suffrages exprimés pour chaque parti détermine le nombre de sièges qu'il se voit attribuer selon une **formule électorale**. Les diverses formes de scrutin de liste emploient différentes formules pour traduire



SCRUTIN DE LISTE

les votes en sièges; mais d'une façon générale, un parti qui obtient 20 pour cent des suffrages remportera environ 20 pour cent des sièges. Toutefois, les partis qui reçoivent une part de suffrages inférieure à un **seuil minimum** (entre un et cinq pour cent, selon les décisions prises lors de la mise en œuvre) n'obtiennent aucun siège.

À QUOI RESSEMBLENT LES CIRCONSCRIPTIONS? Le scrutin de liste élit plusieurs candidats de grandes régions géographiques. Compte tenu de la façon dont le système est mis en place, les votes peuvent être comptés à l'échelle du district ou au niveau régional, provincial ou national. Par exemple, si le système est utilisé au niveau provincial, chaque parti établit une liste de candidats par province. Il élit ensuite des députés de chaque région géographique proportionnellement à la part de suffrages de chaque parti dans la province en question. En revanche, les grandes villes et régions rurales peuvent constituer des districts à part ayant chacun sa propre liste de candidats.

COMMENT FORME-T-ON LE PARLEMENT ET LE GOUVERNEMENT? COMMENT CHOISIT-ON LE PREMIER MINISTRE? Après une élection, si un parti obtient plus de la moitié des sièges, le gouverneur général invite son chef à former un gouvernement. Mais avec le scrutin de liste, il est moins probable qu'un seul parti obtienne une **majorité**, ce qui oblige un **gouvernement minoritaire** ou une **coalition** de deux partis ou davantage à s'entendre pour former un gouvernement. Le premier ministre est habituellement le chef du principal parti de la coalition. Cela implique des négociations entre les partis.

ON PARLE AUSSI DE : RP, représentation proportionnelle selon la liste du parti, RP pure.



QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE...

1. POUR CAMPAGNES ÉLECTORALES? Les campagnes mettent avant tout l'accent sur la course centrale entre les partis et leurs chefs. Les candidats font toutefois campagne, surtout avec un scrutin de liste ouverte qui leur permet d'obtenir un vote direct. Mais les districts électoraux avec une RP sont plus grands que les circonscriptions comptant un seul député qui existent actuellement au Canada, et ils peuvent nécessiter de nouvelles organisations et stratégies de campagne. En règle générale, plus la région géographique pour laquelle des listes sont établies et des sièges attribués est petite (par exemple, une municipalité au lieu d'une province), plus les candidats trouveront intéressant de se concentrer sur les enjeux locaux.

2. POUR LE CHOIX ÉLECTORAL? Les scrutins de liste fermée sont clairs; ils offrent aux électeurs un choix entre des partis adverses. En revanche, les styles de scrutin de liste ouverte varient énormément et offrent différentes façons d'incorporer les suffrages pour des candidats. Comme les électeurs font leur choix parmi de nombreux candidats appartenant parfois à plusieurs partis, les bulletins de vote dans un scrutin de liste ouverte peuvent être assez nombreux et les électeurs doivent se familiariser avec un grand nombre de candidats. Même si les électeurs ont plus de choix avec le scrutin de liste ouverte, leurs votes changent rarement l'ordre des candidats privilégié par le parti; beaucoup d'électeurs votent encore pour le parti en général.



SCRUTIN DE LISTE

3. REPRÉSENTATION LOCALE : La relation entre les électeurs et certains représentants peut être diluée, surtout à mesure que le district électoral s'agrandit. Les électeurs auront non pas un député qui leur rend directement des comptes mais plusieurs députés s'occupant d'une circonscription bien plus importante. La plupart des électeurs s'identifieront alors à un parti de la législature pour lequel ils ont voté et qu'ils jugent donc mieux à même de représenter leur perspective.

4. POUR LES PARTIS AU PARLEMENT? Avec les systèmes proportionnels comme le scrutin de liste, il y a davantage de partis représentés au Parlement que moins de systèmes proportionnels, même si cet effet est modifié par le seuil minimum dont il est question plus haut, de sorte que les **partis marginaux** ont plus de difficulté à remporter des sièges. Le scrutin de liste permet aux partis bénéficiant de petites poches de soutien disséminées dans tout le pays de remporter un nombre de sièges proportionnel à ce soutien national.

Les députés élus à partir des listes de parti peuvent cependant suivre étroitement la **discipline de parti** afin de conserver ou d'améliorer leur position sur la liste à la prochaine élection. Cette dynamique sera façonnée par les processus internes des partis pour établir leur liste et le pouvoir décisionnel des cadres supérieurs du parti.

Le scrutin de liste permet de soumettre facilement à l'examen du public la diversité des candidats. Les partis peuvent donc chercher à mettre de l'avant des listes qui augmentent la représentation des femmes, des minorités visibles et autres Canadiens issus de la diversité au Parlement.

5. POUR LE GOUVERNEMENT? Le scrutin de liste permet d'avoir de nombreuses formes de gouvernement, bien qu'aucun parti n'emporte habituellement une majorité de sièges. Les partis doivent donc collaborer entre eux pour gouverner. Le principal parti peut former un gouvernement minoritaire ou les parties peuvent former une **coalition** gouvernementale. Les chefs de parti peuvent forger des alliances avec d'autres partis avant la tenue d'une élection ou attendre que les résultats soient connus avant d'accepter de former une coalition. Il se peut que les électeurs ne sachent pas qui fera partie du gouvernement même après le comptage des votes, car cela peut prendre du temps aux chefs de parti pour s'entendre sur un **gouvernement de coalition**. Il arrive que les gouvernements changent quand les coalitions sont dissoutes. Des députés peuvent passer à l'opposition ou se joindre à d'autres partis pour former un nouveau gouvernement de coalition. En l'absence de coalition, le premier ministre en exercice peut demander au gouverneur général de déclencher une élection.



SCRUTIN DE LISTE

À QUOI RESSEMBLERAIT LE SCRUTIN?

LIST PROPORTIONAL REPRESENTATION / SCRUTIN DE LISTE (OPEN LIST)

Place an X in the circle next to the candidate of your choice.
(Your vote counts for both the candidate and the party.)

Veillez inscrire un X dans le cercle en regard du candidat de votre choix. (Votre vote compte pour le candidat et le parti.)

PARTY W / PARTI W	PARTY X / PARTI X	PARTY Y / PARTI Y	PARTY Z / PARTI Z
<input type="radio"/> CANDIDATE A CANDIDAT A	<input type="radio"/> CANDIDATE A CANDIDAT A	<input type="radio"/> CANDIDATE A CANDIDAT A	<input type="radio"/> CANDIDATE A CANDIDAT A
<input type="radio"/> CANDIDATE B CANDIDAT B	<input checked="" type="radio"/> CANDIDATE B CANDIDAT B	<input type="radio"/> CANDIDATE B CANDIDAT B	<input type="radio"/> CANDIDATE B CANDIDAT B
<input type="radio"/> CANDIDATE C CANDIDAT C	<input type="radio"/> CANDIDATE C CANDIDAT C	<input type="radio"/> CANDIDATE C CANDIDAT C	
<input type="radio"/> CANDIDATE D CANDIDAT D		<input type="radio"/> CANDIDATE D CANDIDAT D	

LIST PROPORTIONAL REPRESENTATION / SCRUTIN DE LISTE (CLOSED LIST)

Place an X in the circle next to the party of your choice.

Veillez inscrire un X dans le cercle en regard du candidat de votre choix.

<input type="radio"/> PARTY W PARTI W
<input checked="" type="radio"/> PARTY X PARTI X
<input type="radio"/> PARTY Y PARTI Y
<input type="radio"/> PARTY Z PARTI Z

Le Centre Samara pour la démocratie. (2016). Ce qu'il faut savoir à propos de la réforme électorale. Consulté à l'adresse samaracentre.ca/articles/what-we-talk-about-when-we-talk-about-electoral-reform.

Leçon : Quel rôle jouent les partis politiques dans la démocratie canadienne?

Idée principale

Un parti politique est un groupe de membres qui partagent des croyances et des valeurs similaires et qui tentent de remporter les élections et d'influer sur les décisions stratégiques. Il peut être difficile de comprendre les différences entre les différents partis en Ontario et même de les comparer à leurs homologues fédéraux. Comprendre le rôle des partis politiques et la façon dont ils sont régis est un aspect essentiel de l'éducation civique. À leur 18^e anniversaire, les électeurs doivent prendre des décisions éclairées au moment de voter. Ils doivent ainsi se renseigner sur les prises de position des différents partis au sujet de questions d'importance civique comme les soins de santé, l'éducation et l'environnement. Savoir tenir des conversations politiques et faire part de ses idées sur des événements ou des idées politiques est une autre dimension importante de l'éducation civique. La société civile a besoin d'être informée et doit pouvoir engager des conversations civiles, respecter les différences et échanger des idées.

Liens avec le programme-cadre

B1. Enjeux civiques et valeurs démocratiques : décrire des croyances et des valeurs associées

à la citoyenneté démocratique au Canada et expliquer leurs liens avec l'action citoyenne et les prises de position sur des enjeux civiques

B1.1 décrire des enjeux civiques d'importance locale, nationale ou mondiale et comparer les perspectives de différents groupes sur des enjeux au choix

B1.5 communiquer sa position sur des enjeux civiques d'importance à l'échelle locale, nationale ou mondiale, en expliquant l'influence de ses croyances et ses valeurs sur sa position

B2. Systèmes de gouvernance canadiens et autochtones : expliquer, en lien avec une gamme d'enjeux civiques d'importance, les rôles et les responsabilités de diverses institutions, structures et fonctions dans les systèmes de gouvernance canadiens et autochtones, les relations fondées sur des traités et les autres relations entre la Couronne et les Autochtones

B2.1 repérer les partis politiques au Canada et leurs positions sur l'échiquier politique, et expliquer de façon objective en quoi les croyances et les valeurs propres à ces partis peuvent influencer leurs perspectives ou leurs approches quant aux enjeux civiques d'importance

Objectifs d'apprentissage

J'apprends à :

- cerner le rôle et les responsabilités de diverses entités comme Élections Ontario et les partis politiques
- reconnaître les partis politiques en Ontario et au Canada ainsi que leurs croyances, leurs valeurs et leur façon d'aborder certaines questions

Critères de réussite

Je peux :

- expliquer le rôle que jouent des entités comme Élections Ontario et les partis politiques dans la gouvernance de la province de l'Ontario
- expliquer les grandes idées des différents partis et établir des comparaisons
- analyser et expliquer la vision des partis concernant des questions d'importance civique lors du rassemblement politique

Question d'enquête

Quel rôle jouent les partis politiques dans la démocratie canadienne?

Documents nécessaires

1. Annexe A, document de cours – [Guide d'anticipation - Partis politiques](#)
2. Diaporama – [Les partis politiques en Ontario*](#)

3. Annexe B, document de cours – [Préparatifs du rassemblement politique](#)
4. Annexe C, document de cours – [Mes consultations politiques](#)
5. Annexe D, document de cours – [Discuter, comparer et clarifier](#)

*Disponible en ligne à l'adresse : elections.on.ca/10annee

Neurones en action

1. Distribuez aux élèves le [Guide d'anticipation - Partis politiques](#) (annexe A) et demandez-leur de remplir la section « Avant le cours ». Vous pouvez comptabiliser le nombre d'élèves ayant répondu Vrai ou Faux à chaque question et l'indiquer à la classe. Des outils de sondage en ligne sont également disponibles.
2. Vous pouvez répartir les élèves en binômes et leur demander d'effectuer des recherches en ligne pour trouver les bonnes réponses et donner des éléments de preuve concernant chaque énoncé. Ensuite, en petits groupes, les élèves pourront comparer leurs résultats. Pour terminer, vous pourrez passer en revue les bonnes réponses avec l'ensemble de la classe.
3. Autrement, il est possible de présenter le diaporama [Les partis politiques en Ontario*](#) à la classe. Dans ce cas, les élèves évalueront eux-mêmes les réponses qu'ils ont inscrites dans le Guide d'anticipation à l'aune des informations présentées. Ils pourront se servir des informations figurant dans le diaporama pour donner des éléments de preuve concernant chaque énoncé.

4. Engagez une discussion avec les élèves pour déterminer quels étaient les énoncés qui prêtaient à confusion, quelles informations étaient les moins connues des élèves ou quels éléments se sont avérés surprenants.

*Disponible en ligne à l'adresse : elections.on.ca/10annee

Activité

1. Invitez les élèves à un rassemblement politique qui aura lieu à une date convenue.

Note au personnel enseignant : Ce rassemblement peut être simple ou plus élaboré, au choix du personnel enseignant et des élèves. Voici quelques possibilités :

- Les élèves peuvent prévoir des choix vestimentaires créatifs, comme des tee-shirts à l'effigie du parti ou des vêtements de la même couleur.
 - Des rafraîchissements peuvent être servis – il peut s'agir d'une collation ou d'un souper festif.
 - Il peut y avoir de la musique pendant que les invités se rassemblent.
2. Lors de cet événement, les élèves représenteront des partis politiques. Chaque élève sera affecté à un parti et effectuera des recherches avec les autres membres de son parti. Le personnel enseignant peut utiliser de nombreuses méthodes pour constituer les partis, comme attribuer un numéro aux élèves ou organiser un tirage au sort.

3. Une fois tous les élèves affectés à un parti, distribuez la feuille de travail **Préparatifs du rassemblement politique** (annexe B). Les élèves travailleront ensemble pour établir une liste de points concernant leur parti.

Note au personnel enseignant : Dans le cadre de leurs recherches, les élèves peuvent s'appuyer sur des ressources en ligne, comme le site Web du parti, des articles de presse, des vidéos et des messages publiés par des membres du parti sur les médias sociaux.

Bien que les partis fédéraux et provinciaux soient différents, leurs idées sont globalement similaires; les élèves peuvent ainsi faire des ressources sur les partis fédéraux du Canada pour comprendre les grandes idées.

4. Pendant que les élèves effectuent leurs recherches, le personnel enseignant peut circuler parmi eux pour répondre aux éventuelles questions et déterminer, par voie d'observation, si les élèves comprennent les grandes idées de chaque parti. Invitez les élèves à travailler individuellement ou avec un autre membre de leur parti dès le début afin de faire le plus de recherches possible.
5. Une fois que les élèves ont terminé leurs recherches, demandez-leur de discuter avec l'ensemble des membres de leur parti pour vérifier qu'ils sont tous sur la même longueur d'onde.

6. Annoncez que le rassemblement est sur le point de commencer. Distribuez le document **Mes consultations politiques** (annexe C) et demandez aux élèves de circuler dans la classe en prenant rendez-vous avec des membres d'autres partis au début de chaque tour.
7. Au cours de chaque tour, présentez aux élèves un sujet de conversation politique. Le sujet doit être lié à l'une des grandes idées du parti (économie, environnement, santé, etc.). Il est possible d'utiliser l'actualité comme source d'inspiration pour ces sujets. Ensuite, laissez les élèves échanger et discuter entre eux en ayant réglé au préalable un chronomètre (une durée de 2 à 3 minutes est considérée comme raisonnable). À l'issue de chaque tour, donnez aux élèves le temps de réfléchir aux discussions qu'ils ont eues et de remplir leur document **Mes consultations politiques**.
8. Au bout de quatre tours, le rassemblement est terminé. Les élèves peuvent dire au revoir à leurs camarades!
9. Laissez aux élèves le temps de finaliser leur document **Mes consultations politiques**.
3. Demandez aux élèves de se mettre par deux. Il n'est pas nécessaire qu'ils soient du même parti.
4. Les élèves comparent leurs résumés. Indiquez aux élèves qu'ils peuvent tout à fait emprunter des idées à leurs camarades et les intégrer aux leurs.
5. Demandez aux élèves de se joindre à d'autres binômes, de manière à créer des groupes de quatre, et de présenter leurs résumés.
6. Ensuite, individuellement, les élèves prennent quelques instants pour noter leurs questions concernant le système des partis et les idées des différents partis. Ils échangent ensuite avec leurs camarades au sujet de ces questions.
7. Demandez à un volontaire de chaque groupe de présenter les questions de son groupe, en créant une liste de questions pour la classe.
8. Abordez les questions avec l'ensemble de classe.

Consolidation des connaissances

Discuter, comparer et clarifier

1. Distribuez une copie du document **Discuter, comparer et clarifier** (annexe D) à chaque élève.
2. Demandez aux élèves de résumer en une seule phrase le principal enseignement qu'ils retiennent de cette leçon.

Évaluation

Le personnel enseignant peut ramasser le document **Préparatifs du rassemblement politique** (annexe B) de chaque groupe avant de commencer le rassemblement à proprement parler, afin d'obtenir des données d'évaluation formative sur la capacité des élèves à saisir les principales idées des partis. Il peut ainsi combler les éventuelles lacunes avant de passer à l'activité de jeu de rôle.

Le personnel enseignant peut ramasser le document **Mes consultations politiques** (annexe C) établi par chaque élève et lui faire un retour écrit sur ses acquis.

Annexe A

Document de cours - Guide d'anticipation - Partis politiques

Dans la colonne « Avant la leçon », indique si, à ton avis, chaque énoncé est vrai ou faux en t'appuyant uniquement sur tes connaissances existantes. À la fin de la leçon, confirme si ces énoncés sont vrais ou faux dans la colonne « Après la leçon ». Indique un ou deux éléments de preuve sur la base des connaissances que tu as apprises au cours de la leçon.

Avant la leçon		Énoncés	Après la leçon		Éléments de preuve
Vrai	Faux		Vrai	Faux	
		1. Un jeune peut adhérer à un parti politique en Ontario.			
		2. Au cours d'une élection générale, chaque électeur de l'Ontario choisit la personne qui deviendra le premier ministre de la province.			
		3. Les partis provinciaux (comme le Nouveau parti démocratique, le Parti progressiste-conservateur, le Parti libéral et le Parti vert) sont identiques aux partis fédéraux.			
		4. Toute personne en Ontario peut former un parti politique quand bon lui semble.			
		5. Élections Ontario fixe des règles très claires sur le fonctionnement des partis (par exemple, en ce qui concerne l'inscription des membres, l'élection du chef de parti ou les déclarations de candidature).			
		6. Une fois élu, le membre d'un parti provincial peut être expulsé de ce parti.			
		7. Il faut être membre d'un parti politique pour se présenter à une élection provinciale.			
		8. En cas d'égalité entre deux candidats politiques lors d'une élection provinciale, le gagnant est désigné par une personne qui prend la décision finale.			

Annexe B

Document de cours - Préparatifs du rassemblement politique

Consigne : Tu as reçu une invitation pour participer à un rassemblement politique! Ton parti participera à cet événement et présentera ses idées aux autres. Complète le tableau ci-dessous en t'appuyant sur des ressources en ligne, comme le site Web du parti, des articles de presse, des vidéos et des messages publiés par des membres du parti sur les médias sociaux. Tu peux établir une liste de points dans ce tableau pour organiser tes idées.

Parti politique :	
Idées du parti	
Santé	
Éducation	
Garde d'enfants	

Criminalité/ sécurité publique	
Environnement	
Économie	
Relations internationales	

Annexe C

Document de cours - Mes consultations politiques

Tour n° 1

Sujet :	
Personne n° 1 :	
Personne n° 2 :	
Qu'ai-je appris au fil des conversations?	

Tour n° 2

Sujet :	
Personne n° 1 :	
Personne n° 2 :	
Qu'ai-je appris au fil des conversations?	

Tour n° 3

Sujet :

Personne n° 1 :

Personne n° 2 :

Qu'ai-je appris au fil des conversations?

Tour n° 4

Sujet :

Personne n° 1 :

Personne n° 2 :

Qu'ai-je appris au fil des conversations?

Annexe D

Document de cours - Discuter, comparer et clarifier

Discuter

- ✓ Résume en une seule phrase le principal enseignement que tu retiens de cette leçon

Comparer

- ✓ Compare ton résumé avec celui de tes camarades et intègre leurs idées aux tiennes

Clarifier

- ✓ Établis une liste de questions individuellement, puis en groupe
 - ✓ Note les réponses obtenues lors de la discussion en classe
-

Leçon : Simulation d'élection

Cette trousse d'activités pratiques vous aidera à organiser une simulation d'élection dans votre salle de classe afin que les élèves puissent en apprendre davantage sur le vote et les processus démocratiques de l'Ontario.

Elle est conçue pour coïncider avec le curriculum sur le civisme et la citoyenneté de 10^e année, tout en répondant également aux attentes dans d'autres matières et d'autres niveaux.

La trousse comprend les documents, les rôles et les étapes dont vous aurez besoin pour tenir l'élection. Des modèles à remplir pour les pièces d'identité, les bulletins de vote, les listes des électeurs et les feuilles de comptage sont inclus dans la trousse. Elle contient également des guides pour créer votre propre urne et vos propres isolements.

Les instructions vous aideront à préparer votre salle de classe pour l'élection, à guider les élèves dans la création de leurs propres pièces d'identité et à confier à des volontaires le rôle de membres du personnel électoral. **Vous pouvez également choisir entre une activité courte et une activité longue pour la sélection des candidates et des candidats, selon ce qui fonctionne le mieux pour votre classe.**

Dans le cadre de l'activité courte, des élèves se porteront volontaires pour se présenter comme candidates et candidats dans une seule circonscription électorale et défendront un programme. La classe aura deux lieux de vote, avec la même liste de candidates et de candidats dans chacun d'eux.

Dans le cadre de l'activité longue, des groupes d'élèves seront créés pour représenter différents partis politiques. La classe sera divisée en deux circonscriptions électorales, et chaque parti politique élaborera un programme et choisira deux membres qui se présenteront comme candidates ou candidats (un pour chaque circonscription électorale). Chaque circonscription électorale aura sa propre liste de candidates et de candidats et son propre lieu de vote.

Une fois que les candidates et les candidats auront été choisis et qu'un débat en classe aura eu lieu, les élèves pourront voter pour la personne de leur choix à l'aide des modèles de bulletin de vote fournis dans la trousse.

Après l'élection, utilisez les feuilles de travail des élèves fournies dans la trousse pour parler de l'expérience avec la classe. Une discussion en classe et une activité d'approfondissement sont également incluses pour inciter les élèves à réfléchir à leur avenir en tant qu'électrices ou électeurs.

Dans cette trousse :

- instructions et matériel pour tenir une élection simulée
- questions à débattre avec les élèves
- activités en classe et à faire à la maison
- guide d'évaluation du personnel enseignant
- glossaire des termes électoraux

Liens avec le programme-cadre

A1. Processus d'enquête : utiliser le processus d'enquête ainsi que les concepts de la pensée critique en politique pour explorer divers enjeux et événements liés au civisme.

A2. Développement de compétences transférables : utiliser dans la vie de tous les jours les compétences acquises grâce aux enquêtes menées dans le cadre de l'éducation au civisme et à la citoyenneté et repérer les carrières dans lesquelles une telle éducation pourrait être un atout.

A2.2 Démontrer dans des contextes quotidiens les qualités, les compétences et les habitudes de travail développées dans le cadre de l'éducation au civisme et à la citoyenneté (p. ex., écouter respectueusement l'opinion des autres lors d'une conversation; collaborer avec des pairs pour organiser un événement dans l'école; évaluer la crédibilité de l'information dans un reportage; exprimer des opinions éclairées lors d'une discussion).

B3. Droits et responsabilités : analyser les principaux droits et responsabilités civiques, tant dans le contexte canadien que mondial, et certaines façons dont ils sont protégés.

B3.2 Analyser les principales responsabilités associées à la citoyenneté canadienne (p. ex., voter, obéir aux lois, payer ses impôts, exercer la fonction de juré, protéger le patrimoine culturel et l'environnement naturel du Canada, aider les autres membres de la collectivité).



Tenue de l'élection

Voici ce dont vous avez besoin pour commencer :

Matériel et documents

Contenu de la trousse :

- bulletins de vote
- liste des électeurs
- documents d'identification (aux niveaux secondaires, peuvent être remplacés par la carte d'étudiant)
- feuille de résultats

Vous devrez également fournir :

- urne
- isoloir
- crayons ou marqueurs
- deux tables de vote

Rôles

- électrices et électeurs (toute la classe)
- deux candidates ou candidats, ou plus
- deux membres du personnel électoral
- une directrice ou un directeur du scrutin

La directrice ou le directeur du scrutin

est le membre du personnel électoral local responsable de la coordination de l'élection dans sa circonscription électorale. Pour cette activité, il peut s'agir de l'enseignante ou de l'enseignant ou d'une ou d'un élève volontaire.

Fonctions de la directrice ou du directeur du scrutin et des membres du personnel électoral

- Surveiller les élections, s'assurer que le processus de vote est adéquatement suivi et annoncer les résultats à la classe après les élections.
- Pendant que la classe débat d'enjeux, la directrice ou le directeur du scrutin et le personnel électoral sont neutres. Ils ne prennent pas parti et ne participent pas à la discussion. Cependant, ils votent et doivent être inscrits sur la liste des électeurs et avoir une pièce d'identité.
- Le personnel électoral est chargé de vérifier les pièces d'identité des électrices et des électeurs, de rayer leur nom sur la liste des électeurs et de distribuer les bulletins de vote. Une fois que tout le monde a voté, le personnel électoral compte le nombre de votes obtenus par chaque personne. Il transmet ces résultats à la directrice ou au directeur du scrutin pour examen.

Avant le cours

1. Imprimez suffisamment de documents d'identification pour tout le monde. Les cartes d'étudiant peuvent également être utilisées.
2. Préparez au moins deux tables de vote avec une urne, une feuille de résultats, un isoloir et un marqueur. Dans l'activité courte, chaque table est un lieu de vote. Dans l'activité longue, chaque table représente une circonscription électorale dont chacune aura son propre lieu de vote.
3. Affectez les élèves à l'une des deux tables de vote (activité courte) ou à une circonscription électorale (activité longue).
4. Inscrivez le nom des élèves affectés à chaque table de vote sur les modèles de liste des électeurs et imprimez une copie de chaque liste. Placez la liste et un stylo sur la table correspondante.

La province de l'Ontario est divisée en zones géographiques appelées **circonscriptions électorales**. Chaque circonscription électorale est représentée au sein du gouvernement provincial par la députée ou le député élu pour cette circonscription.

Pendant le cours

1. Demandez si une ou un élève veut se porter volontaire pour jouer le rôle de la directrice ou du directeur du scrutin. Sinon, c'est l'enseignante ou l'enseignant qui s'acquitte de cette tâche.
2. La directrice ou le directeur du scrutin choisit deux élèves parmi les volontaires pour l'aider en tant que membres du personnel électoral.
3. La directrice ou le directeur du scrutin distribue les documents d'identification aux élèves et leur demande de les remplir. Il s'agit de leur **pièce d'identité** pour voter. La carte d'étudiant peut également être utilisée.

Lors d'une véritable élection, les électrices et les électeurs doivent présenter **une pièce d'identité** prouvant leur nom et leur adresse afin de pouvoir voter. Toute personne inscrite sur la liste des électeurs recevra par la poste une carte d'information de l'électeur ou de l'électrice lui indiquant où et quand voter. Il est conseillé d'apporter cette carte au moment d'aller voter, mais ce n'est pas une obligation.

Option 1 : Activité courte

DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE

Durant cette activité, la classe sera répartie entre deux lieux de vote. Il y aura un groupe de candidates et de candidats pour toute la classe, et chaque candidate ou candidat établira son propre programme.

1. Choisissez un sujet sur lequel les élèves devraient avoir plusieurs points de vue. Il peut s'agir d'une question en lien avec l'école ou d'une question sociale pertinente pour les élèves. Voici quelques exemples :
 - Est-ce que les élèves devraient porter un uniforme?
 - Devrait-il y avoir des distributeurs automatiques dans les écoles?
 - Les élèves du secondaire devraient-ils avoir un couvre-feu?
2. Expliquez aux élèves que les élections sont souvent axées sur un enjeu politique particulier. La question politique centrale choisie pour ces élections devra être traitée par tous les partis.
3. Donnez aux élèves le temps de prendre des notes concernant leur position sur le sujet et de consigner leurs arguments à l'aide de la feuille de travail **Mon point de vue**. Il leur faudra essayer de fournir le plus d'éléments probants possible pour défendre leur point de vue. Pour cela, leur expérience personnelle et des recherches générales pourraient leur être utiles. (Remarque : Vous pouvez commencer cette activité et laisser ensuite aux élèves le temps de travailler de façon autonome sur la feuille de travail plutôt que de tout faire pendant le cours).
4. Demandez aux élèves qui croient fermement en leur position de se porter volontaires pour être candidates ou candidats. Assurez-vous qu'au moins deux élèves déclarent leur candidature. Les élèves doivent représenter des opinions différentes par rapport au sujet choisi à la première étape.
5. Ajoutez les noms des candidates et des candidats sur les bulletins de vote. Imprimez suffisamment de bulletins de vote pour toute la classe et prévoyez quelques exemplaires supplémentaires. Divisez les bulletins de vote entre les membres du personnel électoral.
6. Les candidates et les candidats se tiennent face à la classe. Le débat peut commencer. Chaque personne a deux minutes pour convaincre la classe de voter en sa faveur.
7. La classe a 10 minutes pour interroger les candidates et les candidats sur leur position. Les élèves doivent utiliser les questions formulées sur leurs feuilles de travail **Mon point de vue**. Il est possible de désigner une ou un élève pour animer et chronométrer le débat et choisir les élèves qui interrogeront les candidates et les candidats. Les candidates et candidats ont entre 30 secondes et 1 minute pour répondre à chaque question.



Option 2 : Activité longue

DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE

Durant cette activité, la classe sera divisée également entre deux circonscriptions électorales (divisez la salle en deux à l'aide de bureaux ou de tables). Chaque circonscription électorale aura son propre groupe de candidates et de candidats, choisis par le parti. Affectez un membre du personnel électoral à chaque circonscription.

1. Durant cette activité, la classe sera divisée également entre deux circonscriptions électorales (divisez la salle en deux à l'aide de bureaux ou de tables). Chaque circonscription électorale aura son propre groupe de candidates et de candidats, choisis par le parti. Affectez un membre du personnel électoral à chaque circonscription.

- Est-ce que les élèves devraient porter un uniforme?
- Devrait-il y avoir des distributeurs automatiques dans les écoles?
- Les élèves du secondaire devraient-ils avoir un couvre-feu?

2. Expliquez aux élèves que les élections sont souvent axées sur un enjeu politique particulier. La question politique centrale choisie pour ces élections devra être traitée par tous les partis.
3. Donnez aux élèves le temps de prendre des notes concernant leur position sur le sujet et de consigner leurs arguments à l'aide de la feuille de travail **Mon point de vue**. Il leur faudra essayer de fournir le plus d'éléments probants possible pour défendre leur point de vue. Pour cela, leur expérience personnelle et des recherches générales

pourraient leur être utiles. (Remarque : Vous pouvez commencer cette activité et laisser ensuite aux élèves le temps de travailler de façon autonome sur la feuille de travail plutôt que de tout faire pendant le cours).

4. Ensuite, dans le cadre d'une discussion avec l'ensemble de la classe, dégagez différentes positions sur le sujet et divisez la classe en groupes. Attribuez une position à chacun des groupes, sauf un.
5. Les groupes qui se sont vu attribuer une position sont des **partis politiques**. Les groupes doivent discuter de tous les éléments probants et arguments énumérés dans leurs feuilles de travail **Mon point de vue** et parvenir à un consensus sur les raisons pour lesquelles leur position est pertinente. Chaque groupe doit remplir la feuille de travail **Programme politique** pour consigner ses réflexions. C'est le programme qu'il leur faudra présenter à la classe.
6. Le groupe auquel aucune position n'a été attribuée est un groupe d'électrices et d'électeurs indécis. Pendant que les autres groupes discutent de leur position et établissent leur programme, ce groupe doit discuter de la question sous tous les angles et formuler toutes les questions qu'il souhaite poser aux candidates et aux candidats. Ce groupe doit remplir la feuille de travail **Électrices ou électeurs indécis**. Les membres de ce groupe n'ont pas besoin de s'entendre sur le sujet, mais leurs questions doivent les aider à prendre position.

7. Les élèves appartenant à des partis politiques doivent choisir deux candidates ou candidats pour les représenter et décider de la circonscription électorale dans laquelle elles ou ils se présenteront.

- Préparez deux ensembles de bulletins de vote - un pour chaque circonscription électorale. Ajoutez les noms des candidates et des candidats pour une circonscription électorale sur les bulletins de vote. Imprimez suffisamment de bulletins de vote pour la moitié de la classe et prévoyez quelques exemplaires supplémentaires. Remettez ces bulletins au membre du personnel électoral correspondant. Faites la même chose pour la deuxième circonscription électorale.
- Les candidates et les candidats se tiennent face à la classe. Le débat peut commencer. Chaque personne a deux minutes pour convaincre la classe de voter en sa faveur.
- La classe dispose d'une durée limitée convenue à l'avance pour interroger les candidates et les candidats sur leur position (p. ex., 15 minutes). Il est possible de désigner une ou un élève pour animer et chronométrer le débat et choisir les élèves qui interrogeront les candidates et les candidats. Les candidates et les candidats ont entre 30 secondes et 1 minute pour répondre à chaque question. Les élèves doivent utiliser les questions formulées sur leurs feuilles de travail **Mon point de vue**.

Note au personnel enseignant : Veuillez noter que le groupe d'électrices et d'électeurs indécis doit utiliser la feuille de travail de groupe **Électrices et électeurs indécis** pour consigner brièvement les réponses pendant le débat.

VOTE

Aussi bien pour l'activité courte que pour l'activité longue, demandez à la classe de voter pour les programmes présentés par les candidates et les candidats.

1. Les candidates et les candidats retournent à leur place après les questions. La campagne est maintenant terminée et le vote commence.
2. Les membres du personnel électoral s'assoient aux deux tables de vote (une par circonscription électorale).
3. Les élèves font la file devant leur table de vote avec leur document d'identification en main.
4. Une ou un élève à la fois se rend à la table qui lui a été assignée et montre sa pièce d'identité au membre du personnel électoral.
5. Le membre du personnel électoral vérifie que le nom de l'élève figure sur la liste des électeurs et utilise une règle et un stylo pour rayer le nom sur la liste des électeurs. Être « rayé » de la liste des électeurs signifie que vous avez reçu votre bulletin de vote et que vous ne pouvez pas voter de nouveau à l'élection.

6. Le membre du personnel électoral plie ensuite un bulletin de vote en deux et le remet à l'élève.
7. L'élève prend le bulletin de vote et va derrière l'isoloir pour le marquer en privé. Voir ci-dessous les différentes façons dont les élèves peuvent marquer leur bulletin de vote.
 - a. Remarque : Vous pouvez demander à des élèves désignés de marquer leur bulletin de vote d'une des façons.

Indiquées ci-dessous afin que les membres du personnel électoral puissent expérimenter les différents scénarios. Par exemple, une ou un élève désigné peut faire une erreur sur un bulletin de vote et s'adresser à un membre du personnel électoral pour le remplacer. Assurez-vous que les membres du personnel électoral ont la liste ci-dessous à titre de référence pendant le processus de vote.

Avant le vote, informez les élèves des différentes façons de marquer leur bulletin de vote et rappelez-leur que la décision sur la façon de voter leur appartient.

MARQUER UN BULLETIN DE VOTE POUR UNE CANDIDATE OU UN CANDIDAT

Pour voter pour une candidate ou un candidat, les élèves doivent marquer un "X" dans le cercle à côté du nom choisi.

REFUSER UN BULLETIN DE VOTE

Les électrices et les électeurs ontariens ont le droit de refuser leur bulletin de vote. Il s'agit d'une démarche publique et le refus s'exprime à haute voix. Si un élève souhaite refuser son bulletin de vote, son choix doit être communiqué au membre du personnel électoral.

Le membre du personnel électoral rayera son nom de la liste des électeurs et inscrira « refusé » sur son bulletin de vote. Le bulletin de vote sera conservé à part et consigné séparément dans les résultats.

BULLETINS DE VOTE NON MARQUÉS

Un bulletin de vote sera comptabilisé comme « non marqué » dans les résultats s'il a été déposé dans l'urne sans avoir été marqué par l'électrice ou l'électeur.

BULLETINS DE VOTE REJETÉS

Un bulletin de vote peut être comptabilisé comme rejeté dans les résultats s'il porte des initiales ou une autre marque d'identification ou s'il est marqué à l'extérieur d'un des cercles à côté du nom d'une candidate ou d'un candidat.

EN CAS D'ERREUR

Si une ou un élève commet une erreur au moment de marquer son bulletin de vote, elle ou il peut l'apporter au membre du personnel électoral et en demander un autre. Le membre du personnel électoral inscrira « annulé » sur le bulletin de vote et lui remettra un nouveau bulletin. Les bulletins de vote annulés sont conservés à part, mais ne sont pas comptabilisés dans les résultats.

8. L'élève plie le bulletin de vote de manière à ce que personne ne puisse voir son choix, puis le rapporte au membre du personnel électoral, qui lui indique de le déposer dans l'urne.

RÉSULTATS

Une fois que tous les élèves auront voté, y compris les membres du personnel électoral et la directrice ou le directeur du scrutin, les membres du personnel électoral ouvriront l'urne pour le dépouillement des votes.

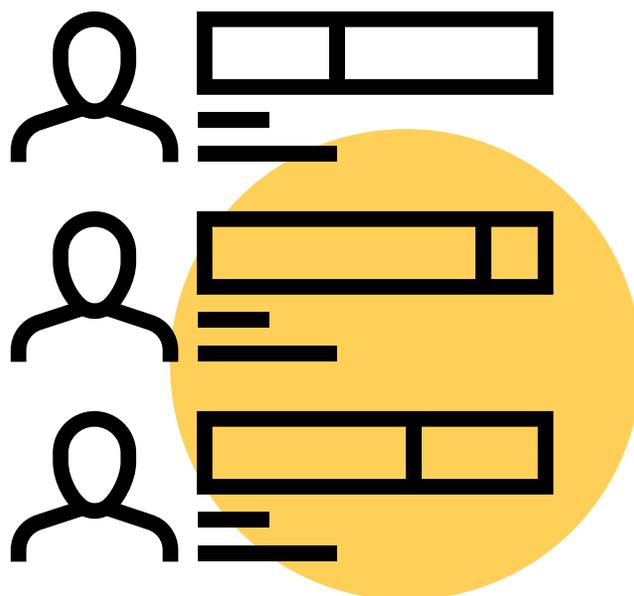
Assurez-vous que les bulletins de vote restants ou annulés ont été retirés de la table afin qu'ils ne soient pas comptabilisés par accident.

1. Sur la feuille de résultats, le membre du personnel électoral inscrira le nom des candidates et des candidats et consignera le nombre de votes obtenus par chaque personne.*
2. Si des bulletins de vote ont été refusés, le membre du personnel électoral en inscrira le nombre sur la feuille de résultats.
3. Si des bulletins de vote ont été marqués de façon incorrecte ou n'ont pas été marqués du tout, le membre du personnel électoral inscrira le nombre de bulletins de vote rejetés ou non marqués sur la feuille de résultats. Si un bulletin de vote n'est pas marqué correctement, c'est au membre du personnel électoral de décider s'il doit être comptabilisé ou rejeté. Les candidates et les candidats ont la possibilité de contester cette décision et de présenter leurs arguments, mais la décision finale revient au membre du personnel électoral.
4. Le membre du personnel électoral remettra à la directrice ou au directeur du scrutin la feuille de résultats et les bulletins de vote (replacés dans l'urne).

5. La directrice ou le directeur du scrutin annoncera les résultats officiels à la classe.

* **Remarque à l'intention de l'enseignante ou l'enseignant :** Pendant le dépouillement des bulletins de vote, vous pouvez présenter à la classe le [site Web d'inscription en ligne d'Élections Ontario](#). Expliquez aux élèves que ce site permet aux électrices et aux électeurs d'ajouter, de mettre à jour ou de confirmer des renseignements sur la liste des électeurs ou le Registre ontarien des futurs votants.

- Informez les élèves qui ont 16 ou 17 ans de la possibilité de s'inscrire au Registre ontarien des futurs votants. L'inscription au Registre leur permettra d'être automatiquement ajoutés à la liste des électeurs de la province à leur 18^e anniversaire. Il est possible de s'inscrire à la page InscriptionVoteON.ca.



Discussion post-scrutin

1. Une fois le scrutin terminé, affichez les questions* suivantes à un endroit visible. Imprimez-les sur des feuilles de papier pour la prochaine étape. Voir les listes de questions à l'annexe D **Questions de consolidation** qui peuvent être copiées pour cette activité.

- Qu'avez-vous pensé de cette simulation? Quelles parties étaient faciles ou difficiles? Qu'est-ce qui pourrait être amélioré?
- Qu'est-ce qui vous a aidé à décider comment voter? Aviez-vous déjà une opinion sur le sujet? La présentation d'une ou d'un candidat a-t-elle changé votre opinion?
- Après l'activité, vous sentez-vous plus à l'aise de voter? Pourquoi ou pourquoi pas?
- Comment le vote aide-t-il à façonner une collectivité? De quelles autres façons pouvez-vous vous impliquer au sein de votre collectivité?

* Voir ci-dessous les **Autres questions possibles à débattre** qui peuvent être utilisées pour cette activité.

2. Répartissez les élèves en groupes de deux ou quatre personnes pour cette étape.

- Les élèves tireront des questions au hasard d'un chapeau, d'un seau, d'un sac ou de tout autre objet adapté. Les questions tirées doivent toutes comporter un numéro (voir en **annexe D** pour des exemples de questions sous forme de feuilles qui peuvent être photocopiées; voir ci-dessous pour d'autres séries de questions qui peuvent être utilisées).

- Lancez un chronomètre de 45 secondes pour chaque série de questions. Indiquez un numéro de question, puis démarrez le chronomètre pour que les élèves ayant tiré ce numéro répondent au sein de leurs petits groupes. Pendant que les élèves désignés répondent, les autres élèves de leur groupe ne peuvent pas les interrompre ou commenter.
- Poursuivez jusqu'à ce que tous les élèves de chaque groupe aient répondu à une question.
- Menez une discussion avec l'ensemble de la classe; les élèves doivent se reporter aux points soulevés lors de leurs discussions en petits groupes.

3. Faites ensuite un résumé de A à Z avec l'ensemble de la classe. Cet exercice peut être réalisé sur support numérique (c.-à-d. par l'entremise de Google Docs) ou sur une grande feuille de papier dans la salle de classe.

- Chaque élève reçoit une lettre qui doit constituer le début d'une phrase.
- Chaque élève doit formuler un résumé d'une phrase sur le processus de vote qui reflète les enseignements qu'elle ou il a tirés de la simulation de vote.
- Remarque : Vous pouvez omettre le « X » ou en faire un défi pour un élève en particulier (exemple de phrase possible : « X » désigne la candidate ou le candidat de votre choix dans un bulletin de vote dûment rempli).

Autres questions possibles à débattre

Ces questions à débattre donnent l'occasion aux élèves de revenir sur chaque étape de l'activité et de réfléchir à différents scénarios.

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Lorsqu'elles établissent les limites des circonscriptions électorales, les commissions de délimitation indépendantes essaient de faire en sorte que le nombre d'électrices et d'électeurs soit à peu près le même dans chaque circonscription.

Dans certains cas, elles peuvent aussi devoir tenir compte des aspects suivants :

- géographie
- histoire locale
- intérêts communautaires
- représentation des minorités et identité communautaire

1. Pourquoi ces facteurs sont-ils importants? Quels autres facteurs pourraient devoir être pris en compte pour déterminer les limites des circonscriptions électorales?
2. Quelles façons de déterminer les limites des circonscriptions électorales pourraient-elles être injustes?
3. Que se passerait-il si les limites étaient établies en vue d'obtenir un certain résultat?

DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE ET PARTIS POLITIQUES

1. Que se passerait-il si les candidates et les candidats étaient choisis au hasard au lieu de se porter volontaires?

2. Quels traits de caractère sont souvent associés aux responsables politiques? Comment pouvons-nous encourager la représentation de leaders aux profils plus variés?
3. Si vous n'aviez pas dû adopter une position prédéfinie sur le sujet, aurait-il été facile ou difficile de développer un programme consensuel?

PARTICIPATION DES ÉLECTRICES ET DES ÉLECTEURS

1. Qu'est-ce qui aurait changé si seulement une partie de la classe avait voté?
2. Quelles sont les raisons pour lesquelles des personnes peuvent ne pas se présenter pour voter?
3. Que leur diriez-vous pour les convaincre que leur vote compte?

INTÉGRITÉ DES ÉLECTIONS

1. Pourquoi est-il important de trouver un juste équilibre entre l'intégrité et l'accessibilité des élections en acceptant différents types de pièces d'identité pour le vote?
2. Pourquoi notre vote est-il secret? Qu'arriverait-il si nous votions en levant la main publiquement?
3. Quelles sont les difficultés que les électrices et les électeurs peuvent rencontrer pour voter? Comment pourrait-on leur faciliter le vote?

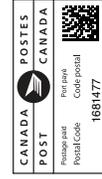
Évaluation

Critères	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Connaissance et compréhension Compréhension des responsabilités des citoyennes et des citoyens et du point de vue politique	Les réponses montrent une compréhension minimale des responsabilités liées au vote et du point de vue politique	Les réponses montrent une certaine compréhension des responsabilités liées au vote et du point de vue politique	Les réponses montrent une bonne compréhension des responsabilités liées au vote et du point de vue politique	Les réponses montrent une compréhension approfondie des responsabilités liées au vote et du point de vue politique
Habiletés de la pensée Les réponses sont bien préparées et révèlent une réflexion critique au sujet du processus de vote et du point de vue politique	Les réponses révèlent très peu de planification et de réflexion critique	Les réponses révèlent une certaine planification et une certaine réflexion critique	Les réponses révèlent une planification et une réflexion critique appréciables	Les réponses révèlent une planification et une réflexion critique approfondies
Communication Organisation des idées sous forme écrite	Les réponses gagneraient à être mieux organisées pour améliorer la communication	Les idées sont relativement organisées	Les idées sont bien organisées	L'organisation minutieuse des idées permet une communication claire
Mise en application Applique les leçons tirées des élections simulées pour établir des liens avec le processus électoral réel	Établit peu de liens entre les élections simulées et le processus électoral réel	Établit certains liens entre les élections simulées et le processus électoral réel	Établit des liens solides entre les élections simulées et le processus électoral réel	Établit des liens profonds entre les élections simulées et le processus électoral réel

Matériel et documents

- **Modèles de pièce d'identité**
- **Modèle de bulletin de vote**
- **Modèles de liste des électeurs**
- **Modèle de feuille de comptage**
- **Guide relatif à l'urne**
- **Guide relatif à l'isoloir**





NOTICE OF REGISTRATION
Election Day

AVIS D'ENREGISTREMENT
Jour de l'élection

Voting Hours

Heures de scrutin

ELECTORAL DISTRICT /
CIRCONSCRIPTION
ÉLECTORALE:

POLL NUMBER /
BUREAU DE VOTE:

**YOU VOTE AT/
VOUS VOYEZ AU**

This card contains revised information and replaces any other card you may have received.

Cette carte contient une information révisée et remplace toute autre carte déjà reçue.

REVISED/RÉVISÉE

Please take your ID and this card when you go to vote.

Veuillez apporter vos pièces d'identité et cette carte quand vous irez voter.



NOTICE OF REGISTRATION
Election Day

AVIS D'ENREGISTREMENT
Jour de l'élection

Voting Hours

Heures de scrutin

ELECTORAL DISTRICT /
CIRCONSCRIPTION
ÉLECTORALE:

POLL NUMBER /
BUREAU DE VOTE:

**YOU VOTE AT/
VOUS VOYEZ AU**

This card contains revised information and replaces any other card you may have received.

Cette carte contient une information révisée et remplace toute autre carte déjà reçue.

REVISED/RÉVISÉE

Please take your ID and this card when you go to vote.

Veuillez apporter vos pièces d'identité et cette carte quand vous irez voter.



NOTICE OF REGISTRATION
Election Day

AVIS D'ENREGISTREMENT
Jour de l'élection

Voting Hours

Heures de scrutin

ELECTORAL DISTRICT /
CIRCONSCRIPTION
ÉLECTORALE:

POLL NUMBER /
BUREAU DE VOTE:

**YOU VOTE AT/
VOUS VOYEZ AU**

This card contains revised information and replaces any other card you may have received.

Cette carte contient une information révisée et remplace toute autre carte déjà reçue.

REVISED/RÉVISÉE

Please take your ID and this card when you go to vote.

Veuillez apporter vos pièces d'identité et cette carte quand vous irez voter.



NOTICE OF REGISTRATION
Election Day

AVIS D'ENREGISTREMENT
Jour de l'élection

Voting Hours

Heures de scrutin

ELECTORAL DISTRICT /
CIRCONSCRIPTION
ÉLECTORALE:

POLL NUMBER /
BUREAU DE VOTE:

**YOU VOTE AT/
VOUS VOYEZ AU**

This card contains revised information and replaces any other card you may have received.

Cette carte contient une information révisée et remplace toute autre carte déjà reçue.

REVISED/RÉVISÉE

Please take your ID and this card when you go to vote.

Veuillez apporter vos pièces d'identité et cette carte quand vous irez voter.

Modèle de bulletin de vote

Photocopiez le nombre de bulletins dont vous aurez besoin pour votre classe. S'il y a moins de six candidats, vous pouvez couper les bulletins jusqu'à la taille requise.

Candidat(e) n° 1	<input type="radio"/>	Candidat(e) n° 1	<input type="radio"/>
Candidat(e) n° 2	<input type="radio"/>	Candidat(e) n° 2	<input type="radio"/>
Candidat(e) n° 3	<input type="radio"/>	Candidat(e) n° 3	<input type="radio"/>
Candidat(e) n° 4	<input type="radio"/>	Candidat(e) n° 4	<input type="radio"/>
Candidat(e) n° 5	<input type="radio"/>	Candidat(e) n° 5	<input type="radio"/>
Candidat(e) n° 6	<input type="radio"/>	Candidat(e) n° 6	<input type="radio"/>
<hr/>			
Candidat(e) n° 1	<input type="radio"/>	Candidat(e) n° 1	<input type="radio"/>
Candidat(e) n° 2	<input type="radio"/>	Candidat(e) n° 2	<input type="radio"/>
Candidat(e) n° 3	<input type="radio"/>	Candidat(e) n° 3	<input type="radio"/>
Candidat(e) n° 4	<input type="radio"/>	Candidat(e) n° 4	<input type="radio"/>
Candidat(e) n° 5	<input type="radio"/>	Candidat(e) n° 5	<input type="radio"/>
Candidat(e) n° 6	<input type="radio"/>	Candidat(e) n° 6	<input type="radio"/>

Modèles de liste des électeurs

Le membre du personnel électoral doit avoir en mains un exemplaire de la liste électorale.

À l'aide d'une règle, le membre du personnel électoral raye le nom de l'électeur sur la liste électorale; il inscrit également le nom et le numéro de l'électeur sur le registre du scrutin. Lorsque l'électeur dépose son bulletin de vote dans l'urne, inscrivez un « x » dans la colonne « a voté » à côté du nom de l'électeur.

Circonscription électorale - nom de l'école ou de l'organisation		
Municipalité	Urbain Rural	N° de la section de vote - niveau

Numéro	Nom de l'électeur	A voté
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		

Certifié complet et exact	Date
Signature(s) (enseignant(s)/responsables(s) du groupe)	

Modèle de feuille de comptage

Directrice ou directeur du scrutin (nom de l'enseignante ou de l'enseignant) : _____

Bureau de vote (nom de la classe) : _____

Utilisez le tableau ci-dessous pour compiler les votes lors de votre élection simulée. Inscrivez le nom de chaque super héros (candidate ou candidat). À côté de chaque nom, inscrivez le nombre de votes reçu par ce candidat.

	Nombre de votes
Nombre de bulletins de vote en faveur de la candidate ou du candidat n° 1	
Nombre de bulletins de vote en faveur de la candidate ou du candidat n°2	
Nombre de bulletins de vote en faveur de la candidate ou du candidat n° 3	
Nombre de bulletins de vote en faveur de la candidate ou du candidat n° 4	
Nombre de bulletins de vote rejetés : (bulletins incorrectement marqués – la marque n'est pas un « X »)	
Nombre de bulletins de vote non marqués : (bulletins de vote placés dans l'urne, mais ne portant aucune marque)	
Total des bulletins de vote déposés	

Nombre de bulletins de vote non utilisés	
Total des bulletins de vote déposés	
Total (bloc 1) :	

Nombre de bulletins de vote reçus : (C'est la quantité de bulletins de vote préparés pour l'élection simulée.)	
Total (bloc 2) :	

Le total des chiffres du bloc 1 et le total de ceux du bloc 2 doivent être égaux.

Signature de la scrutatrice ou du scrutateur (élève chargé de cette fonction) : _____

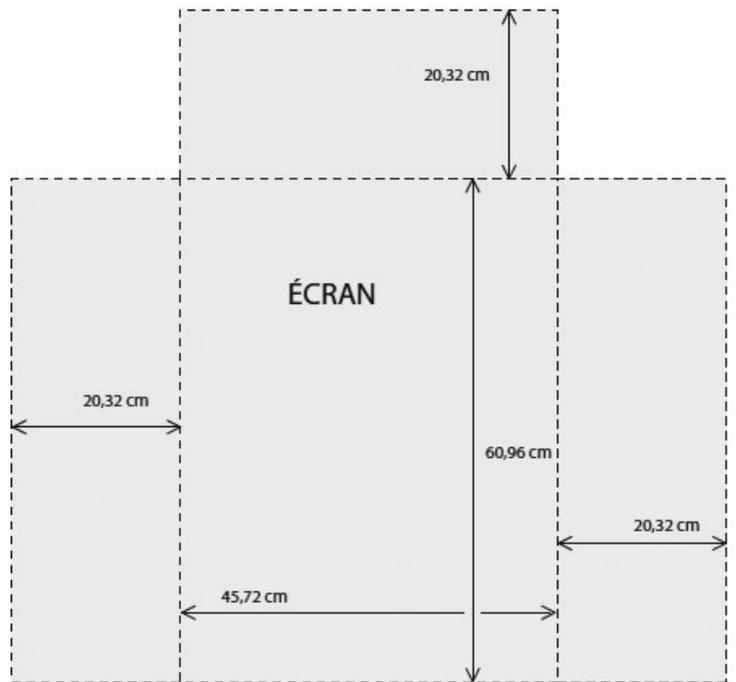
Date : _____

Lorsque la Fiche 4.3 Tenir une élection : relevé du scrutin est remplie, le scrutateur la remet à l'enseignant (qui est le directeur du scrutin). Le scrutateur doit également remettre un exemplaire du relevé du scrutin au représentant du candidat de chaque parti politique. Rappelez aux élèves de garder le résultat confidentiel jusqu'à la déclaration du résultat.

Guide relatif a l'isoloir

Que faire?

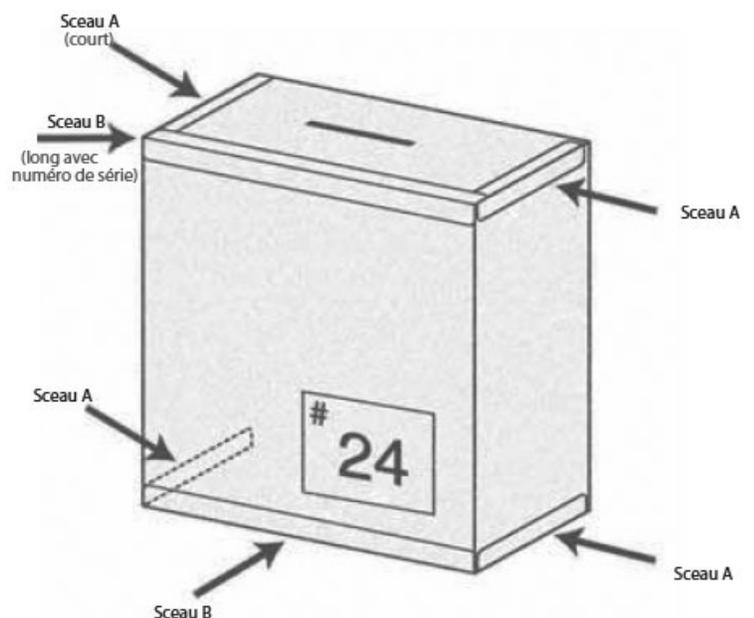
Comme indiqué sur la fiche BUREAU DE VOTE, l'isoloir doit être équipé d'un écran afin que les électeurs puissent marquer leur bulletin de vote en secret. Demandez à un élève de construire un écran de carton aux dimensions indiquées afin de l'utiliser dans votre élection simulée.



Guide relatif a l'urne

Que faire?

Comme indiqué sur la fiche BUREAU DE VOTE, un bureau de vote doit être équipé d'une urne. Une urne officielle ressemblerait à celle que l'on voit sur l'illustration de droite. Pour votre élection simulée, vous pourriez demander à un élève de construire une urne de ce type avec du carton. Une simple boîte munie d'une fente sur le dessus pourrait tout aussi bien faire l'affaire. Pour rendre la simulation plus réelle, placez un couvercle sur l'urne pour en couvrir la fente. Il peut s'agir d'un morceau de carton coupé aux dimensions du dessus de l'urne.



Glossaire

Trouvez les définitions des termes électoraux

BULLETIN DE VOTE

Feuille de papier sur laquelle figurent le nom et le parti politique (s'il y a lieu) des candidates et des candidats qui se présentent à une élection. Pour voter pour une candidate ou un candidat, vous devez inscrire, sur le bulletin de vote, un X dans le cercle blanc situé à côté de son nom.

BULLETIN DE VOTE MARQUÉ

Bulletin de vote où un X est inscrit dans le cercle situé à côté du nom d'une candidate ou d'un candidat. Les bulletins de vote marqués sont dépouillés et communiqués le soir du scrutin après la clôture des bureaux de vote. Ils sont comptabilisés dans les résultats officiels en tant que bulletins acceptés pour chaque candidate ou candidat.

BULLETIN DE VOTE NON MARQUÉ

Si une électrice ou un électeur ne marque pas son bulletin de vote et le dépose dans l'urne, le bulletin de vote est considéré comme non marqué.

BULLETIN DE VOTE REFUSÉ

La loi électorale de l'Ontario permet aux électrices et aux électeurs de refuser leur bulletin de vote. Il s'agit d'une démarche publique et le refus s'exprime à haute voix. Le membre du personnel électoral inscrit la mention « refusé » sur la documentation électorale et le bulletin de vote est placé dans une enveloppe réservée à ces bulletins. Les bulletins de vote refusés sont dépouillés et communiqués le soir du scrutin après la clôture des bureaux de vote. Ils sont comptabilisés dans les résultats officiels en tant que « bulletins de vote refusés ».

BULLETIN DE VOTE REJETÉ

Si un bulletin de vote porte les initiales de l'électrice ou de l'électeur ou une autre marque d'identification, ou s'il est marqué à l'extérieur d'un des cercles à côté du nom d'une candidate ou d'un candidat, ce bulletin de vote peut être rejeté. Les bulletins de vote rejetés sont dépouillés et communiqués le soir du scrutin après la clôture des bureaux de vote. Ils sont comptabilisés dans les résultats officiels en tant que « bulletins de vote rejetés ».

CANDIDATE OU CANDIDAT

Personne qui cherche à se faire élire députée ou député provincial et à qui une directrice ou un directeur du scrutin, ou la directrice ou le directeur général des élections, a remis un Certificat de déclaration de candidature pendant la période électorale.

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

Zone géographique de la province qui est définie dans la Loi sur la représentation électorale et qui est représentée par une députée ou un député provincial à l'Assemblée législative de l'Ontario.

COMPILATION OFFICIELLE

Lors de la compilation officielle, la directrice ou le directeur du scrutin additionne les résultats pour chaque candidat ou candidate à partir du dépouillement effectué par le personnel électoral le soir de l'élection. À la fin de la compilation officielle, chaque directrice ou directeur du scrutin déclare élue la personne ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Les candidates et les candidats ou leurs représentantes ou représentants désignés sont invités à venir observer le déroulement de la compilation officielle.

DIRECTEUR OU DIRECTRICE DU SCRUTIN

Membre du personnel électoral nommé par la lieutenante-gouverneure ou le lieutenant-gouverneur en conseil (le Conseil des ministres), sur recommandation de la directrice ou du directeur général des élections, pour administrer une élection dans une circonscription locale.

DIRECTRICE OU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Fonctionnaire de l'Assemblée législative de l'Ontario. Cette personne est nommée par la lieutenante-gouverneure ou le lieutenant-gouverneur en conseil pour superviser les élections provinciales en Ontario.

ÉLECTRICE OU ÉLECTEUR

Personne qui a le droit de voter lors d'une élection provinciale en Ontario. Pour avoir le droit de voter, vous devez avoir au moins 18 ans, être de citoyenneté canadienne et résider en Ontario.

GOVERNEMENT MAJORITAIRE

Lorsque le gouvernement détient un nombre de sièges supérieur au total des sièges de l'opposition.

GOVERNEMENT MINORITAIRE

Lorsque l'opposition détient un nombre total de sièges supérieur au nombre de sièges du gouvernement.

JOUR DU SCRUTIN

Dernier jour de la période électorale, soit le dernier jour pour voter lors d'une élection.

LIEU DE VOTE

Bâtiment ou autre type d'installation choisi par la directrice ou le directeur du scrutin pour accueillir la tenue du vote.

LISTE DES ÉLECTEURS

Dès le déclenchement d'une élection, les renseignements tirés du Registre permanent des électeurs pour l'Ontario sont utilisés pour établir la liste des électeurs de chaque circonscription électorale.

PÉRIODE ÉLECTORALE

Période qui commence le jour de l'émission du décret de convocation des électeurs et qui se termine le jour du scrutin.

PARTI POLITIQUE

Organisation qui s'est inscrite auprès d'Élections Ontario et qui a présenté au moins deux candidates ou candidats lors d'une élection.

REGISTRE

Façon courante de faire référence au Registre permanent des électeurs pour l'Ontario.

REGISTRE PERMANENT DES ÉLECTEURS POUR L'ONTARIO

Registre comprenant les noms et adresses des personnes habilitées à voter en Ontario. Le Registre permanent des électeurs pour l'Ontario (RPEO) est plus communément appelé « liste des électeurs ». Les renseignements figurant sur le registre sont actualisés à partir de diverses sources, dont Élections Canada, d'autres organismes gouvernementaux et les mises à jour effectuées directement par les électrices et les électeurs.

Dès le déclenchement d'une élection, les renseignements tirés du Registre permanent des électeurs pour l'Ontario sont utilisés pour établir la liste des électeurs de chaque circonscription électorale.

VOTANT OU VOTANTE

Électrice ou électeur qui accepte un bulletin de vote remis par un membre du personnel électoral.

VOTE PAR ANTICIPATION

Le vote par anticipation permet de voter en personne avant le jour du scrutin, pendant un nombre fixe de jours au cours de la période électorale, au moyen d'un bulletin de vote qui comprend une liste de candidates et candidats.

Annexe A

Feuille de travail des élèves - Mon point de vue

Sujet :

Mon point de vue :

Votre point de vue est votre position sur un sujet. Il s'agit de vos valeurs et de vos croyances en lien avec le sujet, ainsi que des conclusions que vous tirez à la lumière d'autres sources d'information.

Raisons qui soutiennent mon point de vue :

Sur quoi s'appuient principalement vos convictions sur le sujet? Énumérez-les sous forme de liste.

Faites-le avant d'effectuer des recherches sur le sujet ou d'en parler avec d'autres personnes.

Preuves qui soutiennent mon point de vue :

Effectuez des recherches générales à l'aide de sources en ligne fiables comme les journaux et les sites Web universitaires.

Énumérez les preuves pertinentes sous forme de liste en indiquant vos sources.

Preuve n° 1 :

Source n° 1 :

Preuve n° 2 :

Source n° 2 :

Conclusion sous forme de phrases :

Résumez votre pensée en trois phrases ou moins.

3 questions

Préparez-vous au débat en formulant trois questions à poser aux candidates et aux candidats sur le sujet.

Annexe B

Feuille de travail de groupe - Programme politique

Nom du parti :	
Nom des candidates et des candidats à l'élection :	
Notre position sur la question : Énoncez la position de votre parti en trois phrases ou moins	
Éléments les plus probants En vous basant sur les arguments et les éléments probants avancés par les différents membres du groupe, choisissez trois ou quatre raisons qui démontrent que la position de votre parti est la meilleure	
Questions des autres groupes et réponses Faites un remue-méninges sur les questions qui pourraient être posées à votre parti pendant le débat et préparez vos réponses	Question possible :
	Notre réponse :
	Question possible :
	Notre réponse :
	Question possible :
	Notre réponse :
Tentative de persuasion des électrices ou des électeurs indécis Pourquoi devrait-on voter pour vous? Faites une dernière tentative pour les convaincre.	

Annexe C

Feuille de travail de groupe - Électorales ou électeurs indécis

Enjeu électoral :

Résumez les diverses positions sur la question cernées lors de la discussion avec l'ensemble de la classe :

Tenez compte des positions opposées concernant l'enjeu électoral en créant une liste des pour et des contre pour vous aider à mener une réflexion critique sur la question.

POUR

CONTRE

QUESTIONS

En tant que groupe d'électorales et d'électeurs indécis, formulez des questions auxquelles vous souhaiteriez que les candidates et les candidats répondent afin de vous aider à décider comment voter. Consignez brièvement les réponses des candidates et des candidats pendant le débat.

Question :

Réponse de la ou du candidat :

Question :

Réponse de la ou du candidat :

Question :

Réponse de la ou du candidat :

Question :

Réponse de la ou du candidat :

Question :

Réponse de la ou du candidat :

Annexe D

Questions d'approfondissement

Ces feuilles de questions peuvent être découpées et remises à des partenaires ou à des groupes. Rappelez-vous que d'autres questions possibles sont énumérées dans la section Discussion post-scrutin.

1. Qu'avez-vous pensé de cette simulation? Quelles parties étaient faciles ou difficiles? Qu'est-ce qui pourrait être amélioré?	1. Qu'avez-vous pensé de cette simulation? Quelles parties étaient faciles ou difficiles? Qu'est-ce qui pourrait être amélioré?
2. Qu'est-ce qui vous a aidé à décider comment voter? Aviez-vous déjà une opinion sur le sujet? La présentation d'une ou d'un candidat a-t-elle changé votre opinion?	2. Qu'est-ce qui vous a aidé à décider comment voter? Aviez-vous déjà une opinion sur le sujet? La présentation d'une ou d'un candidat a-t-elle changé votre opinion?
3. Après l'activité, vous sentez-vous plus à l'aise de voter? Pourquoi ou pourquoi pas?	3. Après l'activité, vous sentez-vous plus à l'aise de voter? Pourquoi ou pourquoi pas?
4. Comment le vote aide-t-il à façonner une collectivité? De quelles autres façons pouvez-vous vous impliquer au sein de votre collectivité?	4. Comment le vote aide-t-il à façonner une collectivité? De quelles autres façons pouvez-vous vous impliquer au sein de votre collectivité?
1. Qu'avez-vous pensé de cette simulation? Quelles parties étaient faciles ou difficiles? Qu'est-ce qui pourrait être amélioré?	1. Qu'avez-vous pensé de cette simulation? Quelles parties étaient faciles ou difficiles? Qu'est-ce qui pourrait être amélioré?
2. Qu'est-ce qui vous a aidé à décider comment voter? Aviez-vous déjà une opinion sur le sujet? La présentation d'une ou d'un candidat a-t-elle changé votre opinion?	2. Qu'est-ce qui vous a aidé à décider comment voter? Aviez-vous déjà une opinion sur le sujet? La présentation d'une ou d'un candidat a-t-elle changé votre opinion?
3. Après l'activité, vous sentez-vous plus à l'aise de voter? Pourquoi ou pourquoi pas?	3. Après l'activité, vous sentez-vous plus à l'aise de voter? Pourquoi ou pourquoi pas?
4. Comment le vote aide-t-il à façonner une collectivité? De quelles autres façons pouvez-vous vous impliquer au sein de votre collectivité?	4. Comment le vote aide-t-il à façonner une collectivité? De quelles autres façons pouvez-vous vous impliquer au sein de votre collectivité?

Annexe E

Résumé de A à Z avec l'ensemble de la classe

En une phrase, résumez ci-dessous ce que vous avez appris de la simulation d'élection en commençant par la lettre qui vous a été assignée. Cela servira de récapitulatif pour toute la classe. Votre enseignante ou enseignant vous assignera une lettre.

A	
B	
C	
D	
E	
F	
G	
H	
I	
J	
K	
L	
M	
N	
O	
P	
Q	
R	
S	
T	
U	
V	
W	
X	
Y	
Z	

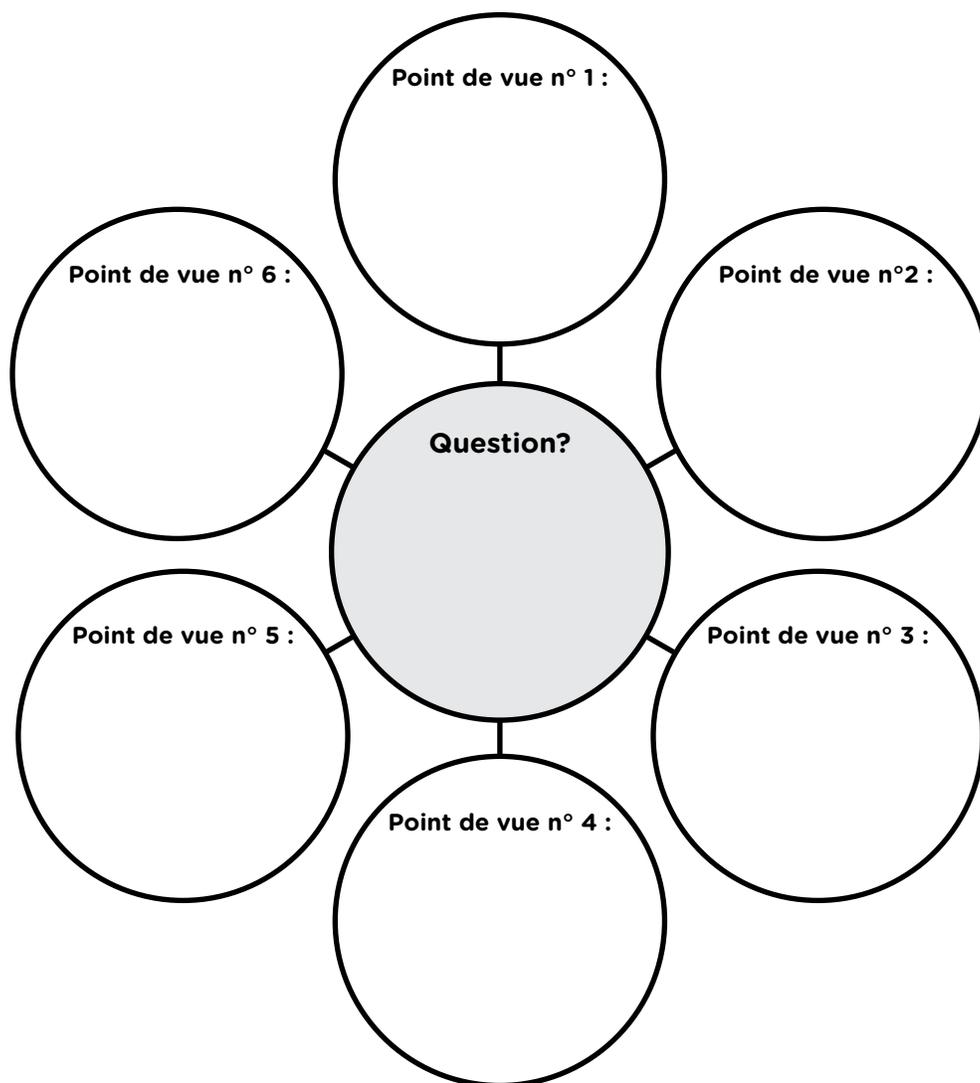
Annexe F

Activité d'approfondissement – Point de vue politique

Le point de vue politique est un concept relatif à la réflexion politique. « Ce concept met l'élève au défi d'analyser les croyances et les valeurs d'une variété de groupes, incluant différents gouvernements, qui sont actifs au sein des communautés à l'échelle locale, nationale ou mondiale. L'élève analyse l'influence de ces croyances et valeurs de même que l'influence d'idéologies politiques sur les prises de position de personnes sur des questions d'importance civique. L'élève prend aussi conscience de la manière dont divers groupes de pression peuvent influencer sur les politiques, les programmes de partis politiques et les décisions des gouvernements » (Le curriculum de l'Ontario, 9^e et 10^e année, Civisme et citoyenneté).

Cette activité aidera les élèves à analyser l'un des enjeux électoraux de cette simulation de vote du point de vue de différents groupes.

1. Créez des groupes d'élèves. Vous pouvez attribuer aux élèves un numéro de un à six. Les numéros un peuvent être des propriétaires de petite entreprise, les numéros deux, des élèves du secondaire, etc.
2. Les élèves doivent former des groupes en fonction du point de vue qui leur a été assigné et commencer à réfléchir et à faire des recherches sur la position de leur groupe concernant la question à l'aide de la feuille de travail [Point de vue politique](#).
3. Une fois que les élèves ont terminé la première partie du travail sur le point de vue, on peut passer à la partie suivante. Au cours de cette deuxième partie, les différents groupes doivent représenter chaque point de vue et les élèves vont indiquer aux autres la position de leur groupe sur la question, en fonction de leurs recherches. Il est recommandé d'allouer un temps précis à la présentation de chaque point de vue (c.-à-d. commencer par une perspective pendant deux minutes – pendant cette période, l'élève de chaque groupe fera part de ses réflexions sur le point de vue qui aura été assigné).
4. Une fois que tous les élèves ont partagé leurs points de vue, animez une brève discussion de groupe pour passer en revue l'ensemble des opinions et positions sur la question. Soulignez les tensions et les points de vue opposés, ainsi que les consensus le cas échéant.
5. Les élèves peuvent ensuite remplir la fiche de suivi pour conclure l'activité et vous fournir des données d'évaluation importantes sur leur apprentissage.
- a. Ces travaux peuvent comporter des recherches en ligne. Il est recommandé de passer en revue les compétences de recherche de base avec les élèves pour leur expliquer comment trouver des sources fiables.



Groupe affecté :

Quel est le point de vue de votre groupe sur la question?

- faire un remue-méninges en groupe pour discuter et effectuer des recherches à l'aide de sources fiables pour guider votre réflexion

Quels autres groupes avaient un point de vue semblable au vôtre? Lesquels avaient un point de vue opposé?

Fiche de suivi

D'après ce que vous avez appris de cette activité, répondez aux questions ci-dessous.

Q1

Qu'est-ce qui influence le point de vue politique d'une personne?

Q2

Quelles sont les conséquences de ne pas tenir compte des points de vue des autres?

Q3

Si vous deviez prendre cette décision, quels points de vue examineriez-vous plus attentivement pour vous décider? Pourquoi?



26 Prince Andrew Place
Toronto (Ontario) M3C 2H4

1 888 668-8683
ATS : 1 888 292-2312
info@elections.on.ca

 @electionsON

 @electionsONfr

 @electionsONfr

elections.on.ca/fr

Disponible en format accessible sur demande.
Also available in English.